

EAU POTABLE



eau
métropole
ROUENNORMANDIE



RAPPORT ANNUEL 2016
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



métropole
ROUENNORMANDIE

Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE EAU DE LA METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE	4
1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants	4
2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1^{er} janvier 2016	6
1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion	6
2 - Gestion et accueil du public	10
3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2016	12
1 - Structure budgétaire	12
2 - Recettes et charges du service	12
3 - Indicateurs financiers	13
4 - Facturation et Prix de l'Eau	13
4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution	14
1 - Les ressources	14
2 - Qualité des eaux distribuées	19
3 - Préservation de la ressource - Études	20
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques	24
1 - Indicateurs techniques	24
2 - Patrimoine	27
6 - Gestion clientèle abonnés	30
1 - Abonnés	30
2 - Volumes consommés et facturés	30
3 - Indicateurs de performances	31
7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2016	33
II. PRESENTATION PAR SERVICE	39
1 - Le service exploité en Régie Directe de Rouen et Elbeuf	39
1 - Présentation du service	39
2 - Indicateurs techniques	40
3 - Données clientèle - abonnés	42
4 - Qualité de l'eau	42
5 - Indicateurs de performance	44
2 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Ouest	45
1 - Présentation du service	45
2 - Indicateurs techniques	45
3 - Données clientèle - abonnés	47

4 - Qualité de l'eau	47
5 - Indicateurs de performance	48
6 - Indicateurs financiers	48
3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord-Ouest	49
1 - Présentation du service	49
2 - Indicateurs techniques	49
3 - Données clientèle - abonnés	51
4 - Qualité de l'eau	51
5 - Indicateurs de performance	52
6 - Indicateurs financiers	52
4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Épinay-sur-Duclair, Ste-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër	54
1 - Présentation du service	54
2 - Indicateurs techniques	54
3 - Données clientèle - abonnés	56
4 - Qualité de l'eau	56
5 - Indicateurs de performance	57
6 - Indicateurs financiers	57
5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges	59
1 - Présentation du service	59
2 - Indicateurs techniques	59
3 - Données clientèle - abonnés	61
4 - Qualité de l'eau	61
5 - Indicateurs de performance	61
6 - Indicateurs financiers	62
6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait	63
1 - Présentation du service	63
2 - Indicateurs techniques	63
3 - Données clientèle - abonnés	65
4 - Qualité de l'eau	65
5 - Indicateurs de performance	66
6 - Indicateurs financiers	66
7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hénouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Pierre-de-Varengville (extrémité sud)	68
1 - Présentation du service	68
2 - Indicateurs techniques	68
3 - Données clientèle - abonnés	70
4 - Qualité de l'eau	70
5 - Indicateurs de performance	71
6 - Indicateurs financiers	71

Annexe 1 : Synthèse des données 2016 par commune **74**

Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS) **76**

Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte	76
Régie Directe de Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet	77
Régie Directe de Rouen : Rouen Bas de ville	78
Régie Directe de Rouen : Darnétal	79
Régie Directe de Rouen : Fontaine-sous-Préaux	80
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Franqueville	81
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Neuville	82
Régie Directe de Rouen : Roncherolles sur le Vivier	83
Régie Directe de Rouen : St Aubin-Épinay BS	84
Régie Directe de Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Épinay HS	85
Régie Directe de Rouen : St Léger du Bourg Denis	86
Régie Directe de Rouen : St Martin du Vivier	87
Régie Directe de Rouen : Grand-Quevilly	88
Régie Directe de Rouen : Oissel	89
Régie Directe de Rouen : Banlieue Sud de Rouen	90
Régie Directe de Rouen : Grand Couronne - Moulineaux	91
Régie Directe de Rouen : La Maison Brulée	92
Régie Directe de Rouen : La Bouille	93
Régie Directe d'Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	94
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Buquet	95
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Est	96
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Ouest	97
Régie Directe d'Elbeuf : Freneuse	98
Régie Directe d'Elbeuf : Orival	99
Régie Directe d'Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	100
Régie Directe d'Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	101
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Bardouville	102
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Duclair	103
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Houpeville	104
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Malaunay - Le Houlme	105
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Hénouville Métropole	106
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Yainville	107
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Yville-sur-Seine	108
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Maromme Mélange	109
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Maromme Usine de traitement	110
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Déville lès Rouen	111
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Isneauville	112
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Sahurs	113
Délégation de service public EdN - LDEF : Saint Paër	114
Délégation de service public EdN - LDEF : Jumièges	115
Délégation de service public EdN - LDEF : Le Trait	116
Délégation de service public Veolia Eau : St Martin de Boscherville	117

Annexe 3 : Délibérations et Programme de travaux sur le territoire de la Métropole en 2017 **118**

Annexe 4 : Glossaire **123**

Présentation Générale EAU de la Métropole-Rouen-Normandie

1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants

❖ Chiffres Clés

Nombre d'abonnés : 195 302 pour 499 652 habitants (estimation sur la base des données population totale INSEE 2014), y compris les habitants desservis par EAU de la Métropole Rouen Normandie résidant sur la commune de Quincampoix (hameau de la Muette).

Volumes consommés autorisés : 25 006 591 m³/an, soit 68 324 m³/jour en diminution de 1,5%

Volumes distribués : 32 504 125 m³/an soit 88 809 m³/jour en diminution de 2%

40 ressources pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m³/jour dont 7 usines de traitement

93 réservoirs pour une capacité globale de 128 010 m³

2 916 km de réseau (hors branchements)

Rendement du réseau 77,46% en augmentation de 0,5%

Indice linéaire de perte ILP : 7,04 m³/km/jour en baisse de 3,9%

Qualité des eaux distribuées en 2016 :

Paramètres bactériologiques : 99,74% des prélèvements conformes

Paramètres physico-chimiques : 98,45% des prélèvements conformes

❖ Faits Marquants

- Mise à jour du Règlement de service (19 mai 2016) : prise en compte de la loi Hamon et de la loi Brotte
- Poursuite des travaux préparatoires à la future ligne de transport en commun à haut niveau de service « T4 » : 854 118 € HT
- Démarrage des travaux préparatoires à la requalification du Cœur de Métropole : 157 000 € HT
- Travaux de réhabilitation et protection des Bétons du réservoir du Châtelet et mise en peinture : 475 000 € HT
- Accord AESN pour le lancement des travaux de sécurisation de l'alimentation du pôle Plateaux Robec – interconnexion sous fluviale entre le centre de d'alimentation Chapelle et le réservoir des Vaubeuges à Franqueville Saint Pierre (pose d'un fourreau pour la régie haut débit en parallèle) : Coût des travaux : 5,5 Millions d'€
- Convention de recherche et développement partagé (BRGM 20% / AESN 50% / Syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec 15% / MRN 15%) : modèle hydrogéologique mathématique des ressources en eau des ressources des territoires de la Métropole et du SAGE. Coût MRN : 174 720 €
- Convention de recherche et développement partagé (BRGM 25% / AESN 50% / MRN 25%) : recherche de ressources alternatives pour l'alimentation en eau potable de la Métropole : Coût MRN (hors travaux de forage, investigations et essais terrains) : 139 826 €
- Lancement du Schéma Directeur sur Secteur ex Pôle de proximité de Duclair (Etat des lieux, ouvrages, réseau, rendements, capacité de production, qualité de service, travaux - rendu fin 1^{er} semestre 2018): 76 990 €

- Réorganisation de la Direction Adjointe Travaux Neufs :
 - un service dédié à la connaissance patrimoniale eau et assainissement 1 responsable de service, 5 dessinateurs et 1 cartographe.
 - un service Maitrise d'œuvre travaux d'eau potable avec ses dessinateurs projets dédiés : 1 responsable de service, 5 chargés d'opération et 4 dessinateurs.
- Création d'un service DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) rattaché au budget Général de la Métropole, consécutif à la prise de compétence Incendie : 1 responsable de service + 2 instructeurs + 1 chargé d'exploitation + 1 assistance administrative
- Signature d'un programme (commun EAU et ASSAINISSEMENT) prévisionnel d'actions directement éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (prise d'effet 1^{er} janvier 2017) couvrant la période 2017/2030, pour un montant prévisionnel de travaux d'environ 228 millions d'euros, objectifs :
 - Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
 - Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future.

2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1^{er} janvier 2016

Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole-Rouen-Normandie – MRN – succède à la CREA.

Créée au 1^{er} janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés :

- La Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes
- La Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes (44 lors de la fusion de Bois-Guillaume et Bihorel en 2012)
- La Communauté de communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes
- La Communauté de communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes

Ces quatre communautés d'origine sont constituées de 13 services AEP - Alimentation en Eau Potable - gérés selon différents modes d'exploitation.

Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes a adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, ils se poursuivent jusqu'à leur terme.

1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion

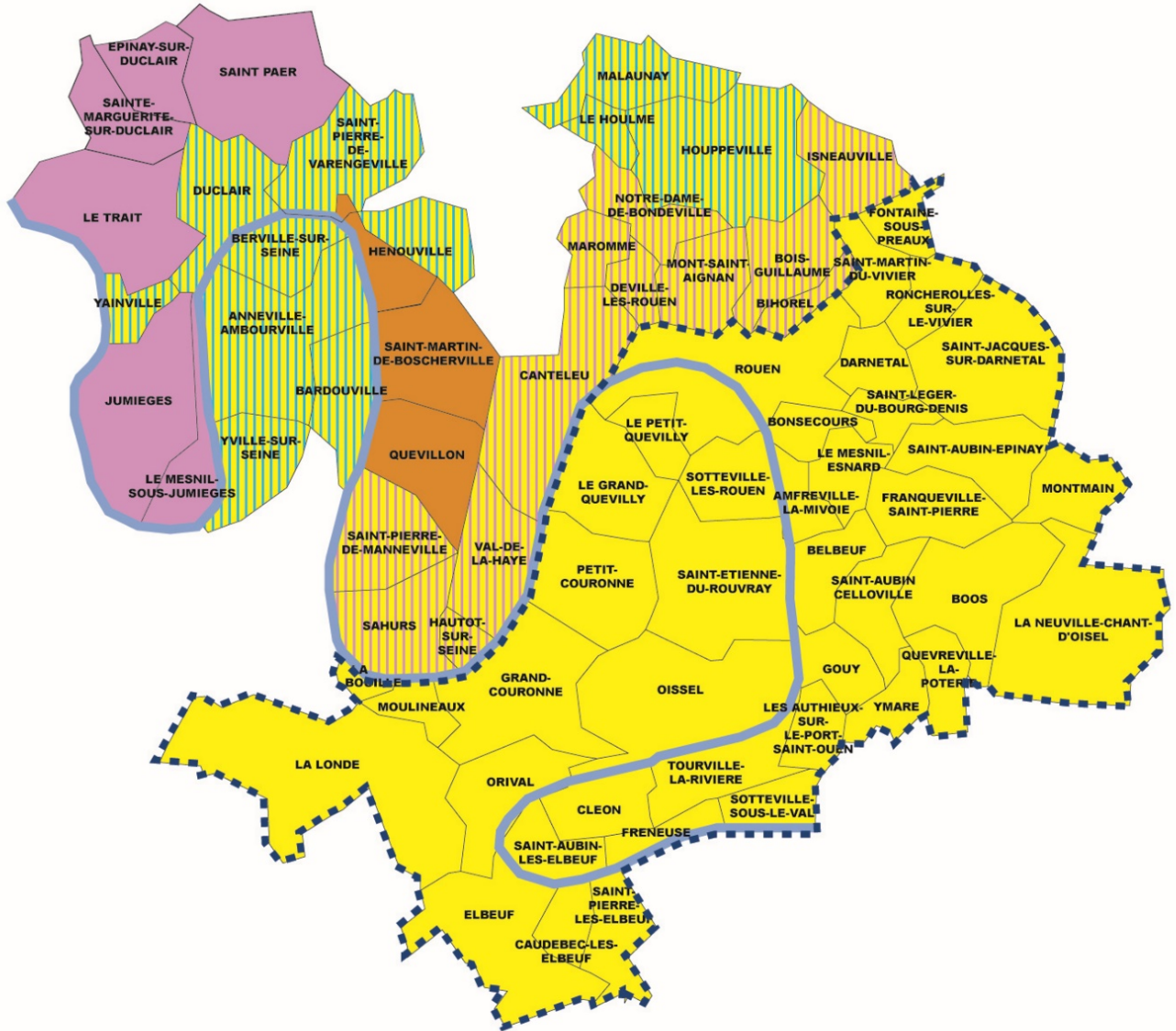
Plusieurs contrats sont arrivés à échéance le 31 décembre 2014 (Oissel, St Léger du Bourg Denis, Yainville, secteur Bardouville), et le 31 mars 2015 (Duclair et secteur Malaunay), l'organisation des services AEP a été fortement modifiée en 2015.






- 1 service Régie Directe Rouen-Elbeuf (40 communes)
- 2 services exploités en Régie sous contrat de Prestation de Service :
 - 1 service PS Nord-Ouest « Maromme » (12 communes) - titulaire Eaux de Normandie
 - 1 service PS OUEST (11 communes) - titulaire STGS
- 4 services (9 communes) exploités en Délégation de Service Public :
 - Délégation de service public pour le syndicat de Jumièges
 - Délégation de service public pour la commune du Trait
 - Délégation de service public pour le syndicat de Saint-Paër
 - Délégation de service public pour le syndicat de Saint-Martin-de-Boscherville

Cette organisation est synthétisée dans la carte et le tableau ci-après.

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

GESTION DE L'EAU au 1er Avril 2015



-  REGIE DIRECTE : EAU METROPOLE ROUEN NORMANDIE
-  REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE
-  REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION STGS
-  DSP EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE
-  DSP EXPLOITATION VEOLIA EAU

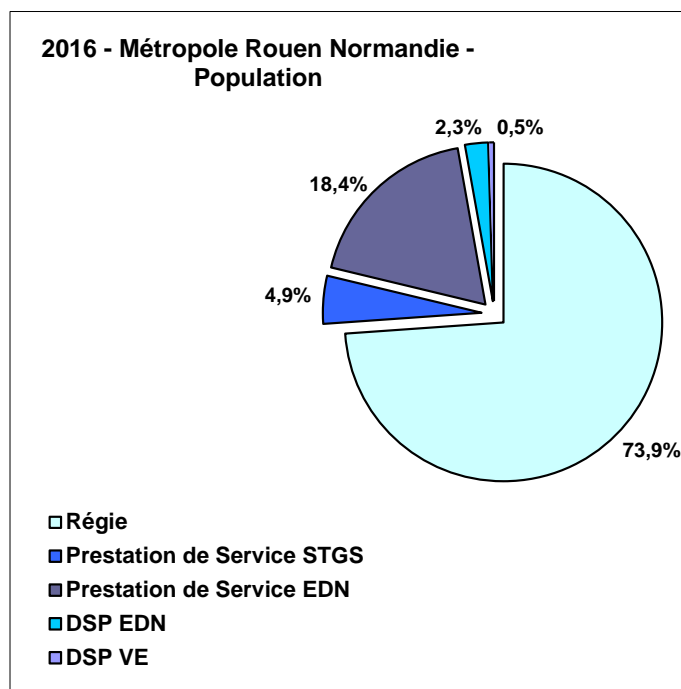
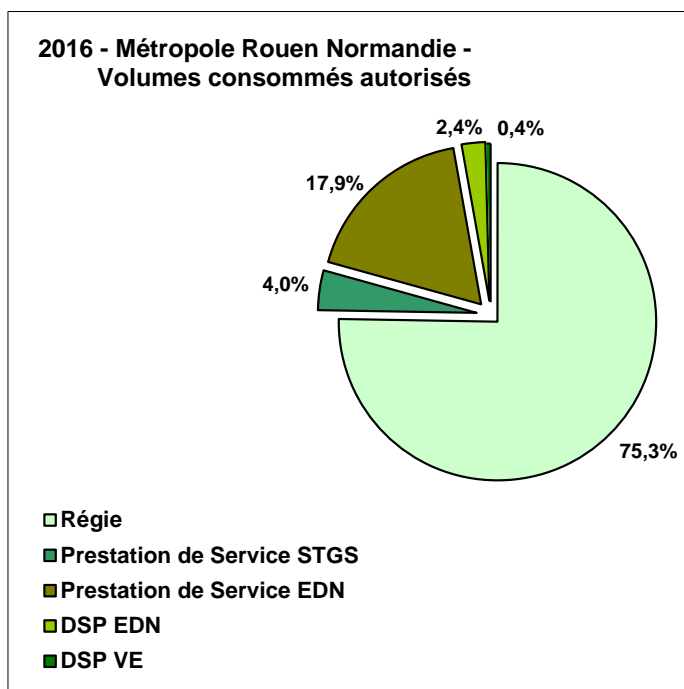
METROPOLE ROUEN NORMANDIE - Direction de l'Eau - AD - CA.06.05 - Novembre 2014

DIRECTION de l'EAU ROUEN-ELBEUF (Couperin)

Régie Directe Rouen-Elbeuf	PS Sect. Nord-Ouest Eaux de Normandie	PS Sect. OUEST STGS	DSP - Eaux de Normandie DSP Sect. de Saint Paër
Amfreville-la-Mivoie	Bihorel	Anneville-Ambourville	Duclair (écart)
Belbeuf	Bois-Guillaume	Bardouville	Epinay-sur-Duclair
Bonsecours	Canteleu	Berville-sur-Seine	Saint-Paër
Boos	Déville-lès-Rouen	Duclair	St-Pierre-de-Varengueville (écart)
Caudebec-lès-Elbeuf	Hautôt-sur-Seine	Hérouville Haut	Ste-Marguerite-sur-Duclair
Cléon	Isneauville	Houpeville	DSP Jumièges
Darnétal	Maromme	Le Houleme	Jumièges
Elbeuf-sur-Seine	Mont-Saint-Aignan	Malaunay	Le-Mesnil-sous-Jumièges
Fontaine-sous-Préaux	Notre-Dame-de-Bondeville	St-Pierre-de-Varengueville (bourg)	DSP Le Trait
Franqueville-St-Pierre	Quincampoix (ham. de la Murette)	Yainville	Le Trait
Freneuse	Sahurs	Yville-sur-Seine	+
Gouy	St-Martin-du-V. (ham. Mt Perreux)		DSP - Veolia eau
Grand-Couronne	St-Pierre-de-Manneville		DSP St Martin de Boscherville
Grand-Quevilly	Val-de-la-Haye		Hérouville (le bas)
La-Bouille			Quevillon
La-Londe			St-Martin-de-Boscherville
La-Neuveville-Chant-d'Oisel			
Le-Mesnil-Esnard			
Les-Authieux-sur-le-Port-St-Ouen			
Montmain			
Moulineaux			
Oissel			
Orival			
Petit-Couronne			
Petit-Quevilly			
Quèveville-la-Poterie			
Roncherolles-sur-le-Vivier			
Rouen			
Sotteville-lès-Rouen			
Sotteville-sous-le-Val			
St-Aubin-Cellerville			
St-Aubin-Epinay			
St-Aubin-lès-Elbeuf			
St-Etienne-du-Rouvray			
St-Jacques-sur-Darnétal			
St-Léger-du-Bourg-Denis			
St-Martin-du-Vivier			
St-Pierre-lès-Elbeuf			
Tourville-la-Rivière			
Ymare			

À noter que depuis le 1^{er} janvier 2016, l'organisation est sous l'unique responsabilité de la Direction de l'Eau basée à Couperin ROUEN.

Les services gérés en régie assurent l'alimentation de 73,9% de la population et 75,3% des volumes consommés autorisés. Si on intègre la prestation de service, ce sont 97,2% de la population, correspondant à 97,2% des volumes consommés autorisés qui bénéficient des services et des prix fixés par délibération de la collectivité.



❖ Organisation de la Régie Directe

La Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie est composée de 221 agents (hors DECI - Défense Extérieure contre l'incendie), répartis dans 3 Directions Adjointes :

La direction adjointe chargée de l'Exploitation et du Contrôle technique des prestataires est composée de 107 personnes.

Elle est composée :

- d'un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau et son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage, les qualifications professionnelles relèvent de l'électrotechnique, de la mécanique et des métiers du bâtiment.
- d'un service distribution qui assure la desserte des clients. Les agents qui œuvrent pour assurer ces tâches sont principalement des agents techniques dont la plupart possède une qualification dans le domaine de la plomberie ou du terrassement.
- d'un service magasin en charge de la gestion des stocks et achats de pièces.

La direction adjointe chargée des Travaux Neufs est composée de 29 personnes. Elle est composée :

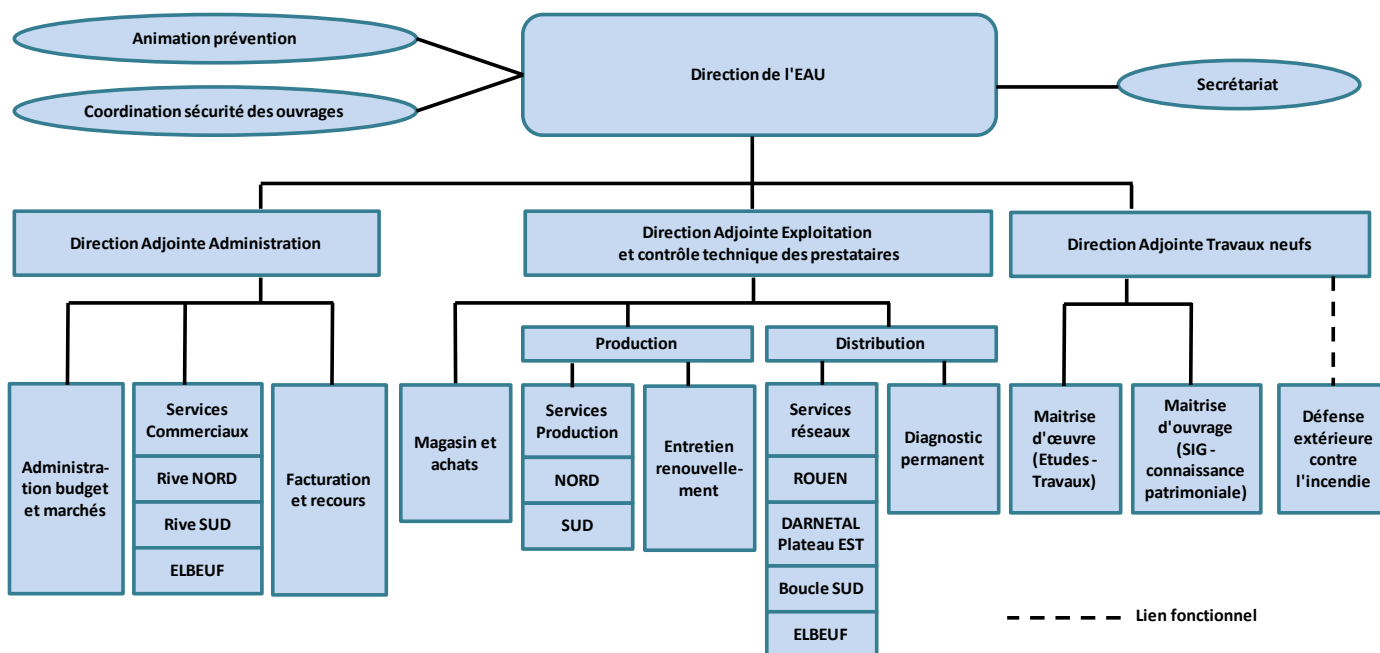
- d'un service Études qui gère l'ensemble des documents graphiques et réalise la mise au point des projets pour le Pôle de l'Eau.
- d'un service Maîtrise d'œuvre qui gère les travaux d'investissement (usines et réseaux), ainsi que les études (BAC, DUP, ...).
- Le service DECI (Défense Extérieure contre l'incendie) – compétence budget général – est rattaché à cette direction adjointe. Un ingénieur dirige ce service composé de 4 agents

La direction adjointe chargée de l'Administration est composée d'un service administration et d'un service commercial. L'effectif global de ces services est de 79 personnes. Elle assure notamment la gestion commerciale des abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, le recouvrement des factures étant à la charge du comptable public.

Par ailleurs, un ingénieur en charge de la sécurité est missionné pour animer et assurer la politique de prévention des risques, un deuxième est missionné sur la sécurisation des ouvrages et l'environnement.

Enfin, le personnel des entreprises prestataires ou délégataires, assurant pour le compte de la Métropole Rouen Normandie, le service est estimé à environ 60 personnes.

❖ ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'EAU - REGIE DIRECTE



2 - Gestion et accueil du public

Pour toutes questions relatives à la gestion de leur contrat de fourniture d'eau potable, les abonnés sont invités à contacter MA METROPOLE 24h/24 et 7jours/7 au 0 800 021 021,

ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GÉRÉS en RÉGIE DIRECTE

❖ Régie directe ROUEN-ELBEUF

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Direction de l'Eau, aux adresses suivantes :

- Abonnés de la rive nord de la Régie Directe de Rouen
110, rue François COUPERIN
76000 ROUEN
- Abonnés de la rive sud de la Régie Directe de Rouen
71, boulevard Charles De Gaulle
76140 PETIT-QUEVILLY
- Abonnés d'Elbeuf et du Pôle de proximité d'Elbeuf
8, rue Aristide Briand
76504 ELBEUF SUR SEINE
- Ouverture au public :
du lundi au jeudi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 17h00
Le vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

Métropole-Rouen-Normandie
108, allée François Mitterrand CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale, à l'adresse suivante :

86 boulevard d'Orléans
76037 ROUEN CEDEX
☎ : 02 35 07 94 16

ACCUEIL DU PUBLIC DU SERVICE GÉRÉ en RÉGIE PRESTATION DE SERVICE

❖ Prestation de service du secteur Nord-Ouest - Maromme

Sur ce territoire de la Métropole, Eaux de Normandie (filiale Lyonnaise des Eaux Suez) dessert 1 service :

- Maromme, Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Déville-lès-Rouen, Isneauville, Sahurs, Hautôt-sur-Seine, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye

Agence Eaux de Normandie
37, rue Raymond Duflo
76150 MAROMME

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0 800 021 021 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00
et le samedi de 8h00 à 13h00

Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 : 0 810 884 884

À noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :

www.lyonnaise-des-eaux.fr, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.

❖ **Prestation de service du secteur OUEST - Malaunay-Duclair (à compter du 1^{er} janvier et 1^{er} avril 2015)**

Sur ce territoire de la Métropole, S.T.G.S. (filiale STURNO) dessert un service :

- Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Duclair, Hénouville (haut), Houppesville, Le Houlme, Malaunay, Saint-Pierre-de-Varengeville, Yainville et Yville-sur-Seine.

**Eau de la Métropole
Agence STGS
299, rue des Renards
76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Les abonnés peuvent joindre le service client au : 0 800 021 021 (prix d'un appel local)

Pour consulter son compte en ligne, ses consommations, mettre à jour ses coordonnées, communiquer son index de compteur, payer sa facture : <http://www.webabonne.mrnouest.fr/>

ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES EXTERNALISÉS en DSP

❖ **ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GÉRÉS PAR EAUX DE NORMANDIE**

Sur le territoire de la Métropole, Eaux de Normandie (filiale Lyonnaise des Eaux Suez) dessert 3 services :

- Saint-Paër, Épinay-sur-Duclair et Sainte-Marguerite-sur-Duclair
- Jumièges et le Mesnil-sous-Jumièges
- Le Trait

**Agence Eaux de Normandie
37, rue Raymond Duflo
76150 MAROMME**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0 810 384 384 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

Et le samedi de 8h00 à 13h00

Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 : 0 810 884 884

À noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :

www.lyonnaise-des-eaux.fr, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.

❖ **ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GÉRÉS PAR VEOLIA EAU**

Sur le territoire de la Métropole, Veolia Eau dessert 1 service géré par la filiale SADE - Exploitation de Normandie :

- Saint-Martin-de-Boscherville, Quevillon, Hénouville (le bas) et Saint-Pierre-de-Varengeville (bas)

**Agence Veolia Eau Bray & Caux
ZA du Moulin d'Ecalles
76750 BUCHY**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h

Les usagers disposent également d'un numéro d'appel unique : 0 810 00 42 19

Ainsi que d'un site internet : www.service-client.veoliaeau.fr, permettant à l'abonné d'accéder à des informations générales sur l'eau et de consulter les informations relatives à son compte-client 24h/24.

3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2016

Les factures type 120m³ sont présentées dans la note liminaire.

1 - Structure budgétaire

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la Métropole :

- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient exploités en régie directe ou contrôlés (prestation de service) ou encore en délégation de service public.
- La fonction d'exploitant qui inclut l'exploitation du service - la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) - et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement) ;

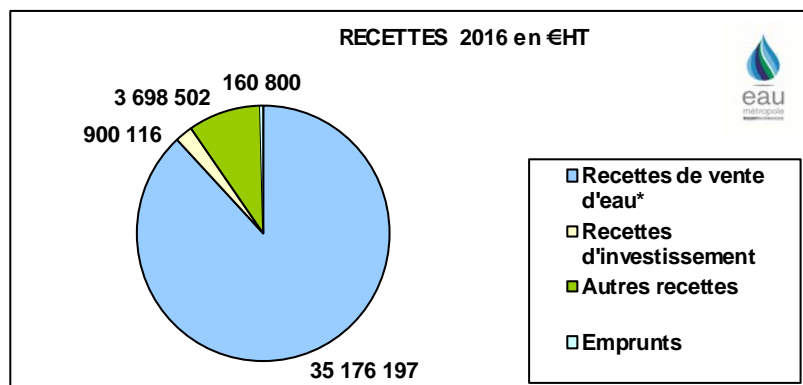
Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2016 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

2 - Recettes et charges du service

Recettes

Eau de La Métropole	
Recettes 2016	Montant en €HT
Recettes de vente d'eau*	35 176 197 €
Recettes d'investissement	900 116 €
Autres recettes	3 698 502 €
Emprunts	160 800 €
TOTAL	39 935 615 €

*inclus la redevance investissement eau

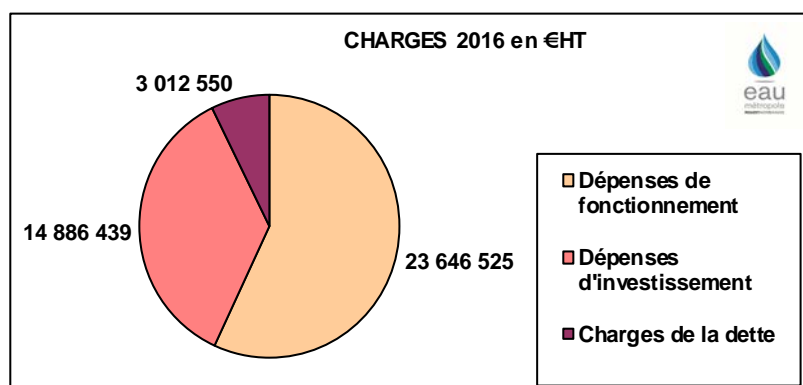


*À compter de 2016, il n'y a plus de redevance investissement.

Cette part relative à la redevance a été intégrée dans le montant lié aux tranches de consommation.

Charges

Eau de La Métropole	
Charges 2016	Montant en €HT
Dépenses de fonctionnement	23 646 525 €
Dépenses d'investissement	14 886 439 €
Charges de la dette	3 012 550 €
TOTAL	41 545 514 €



3 - Indicateurs financiers

Montant des abandons de créances :

La Métropole a signé une convention avec le Conseil Général de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2016 s'élèvent à 110 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Général de Seine-Maritime.

- ❖ Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité, indicateur de performance P109.0 : 0,0047 €/m³

Dettes de la collectivité :

- ❖ Durée d'extinction de la dette, indicateur de performance P153.2 : 1,65 année.

- En cours de la dette au 31/12/2016 : 24 877 457 €
- Montant de l'annuité :
 - Capital : 2 924 795 €
 - Intérêts : 87 755 €

Montant des amortissements 2016 : 5 886 611 €HT

Montant global de subventions perçu : 244 321 €HT

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 244 321 €HT
- Conseil Général de Seine-Maritime : 0 €HT

Mission coopération décentralisée : 50 000 €HT

4 - Facturation et Prix de l'Eau

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue.

A noter, à compter de 2017, les abonnés de la Régie Directe recevront une seule facture.

Les factures type 120 m³ sont présentées dans la note liminaire.

Prix de l'eau sur le territoire en Régie (régie directe et prestation de service)

Le prix de l'eau 2016 a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015.

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
 - A compter du 01/01/2016 la redevance investissement est supprimée
 - La part investissement égale à 0,2404€ht est intégrée dans la part consommation

Prix de l'eau sur les services en DSP

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La part « exploitant » du tarif est révisable par application d'une formule contractuelle.

4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution

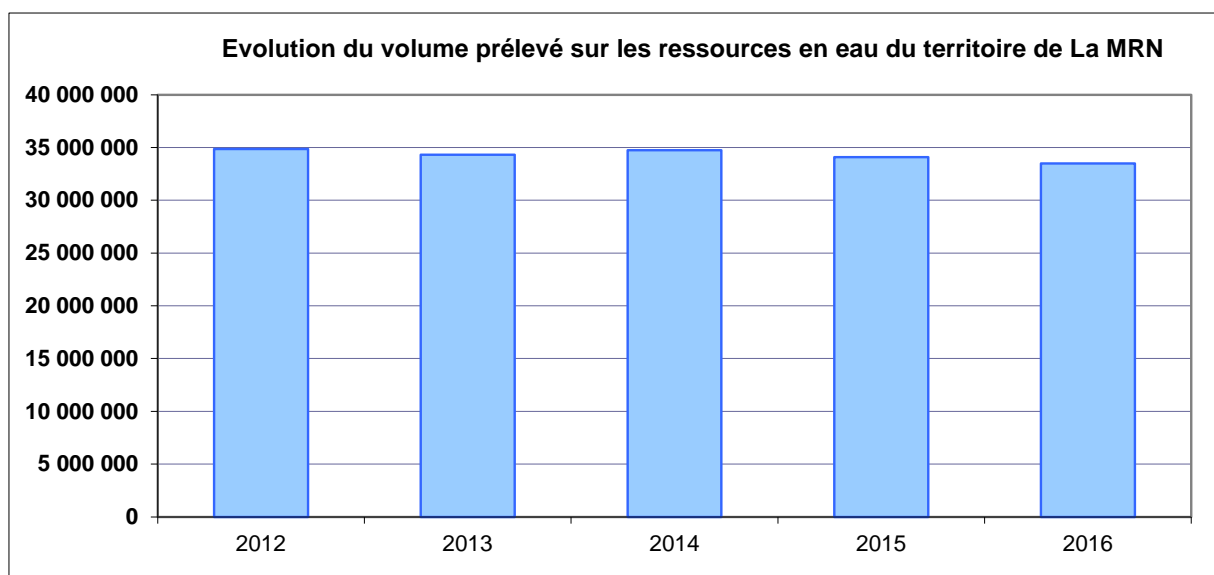
1 - Les ressources

Les ressources en eau de la Métropole proviennent de forages ou de sources situés soit sur le territoire même de la Métropole soit en périphérie. Du fait de son étendue la Métropole est ainsi alimentée par 40 ressources internes sous maîtrise d'ouvrage Métropole, dont les capacités sont fortement variables de 600 à 50 000 m³/jour, et 7 ressources externes.

Production

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la Métropole.

Territoire de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1	N/an 2012
Volume prélevé en m ³	34 847 380	34 323 550	34 732 519	34 084 472	33 499 619	-1,7%	-3,87%



Ces valeurs à la baisse, gain de presque 1,347 millions de m³ en 5 ans, soit -3,9%, sont corrélées par les tendances observées suivantes :

Baisse des volumes consommés par les abonnés de -1,45% sur 5 ans.

Amélioration du rendement de réseau (+2,54%) et diminution de l'indice linéaire de perte (-12,9%) sur 5 ans.

Par ailleurs et afin de satisfaire l'ensemble des besoins et en fonction des structures historiques particulières, la Métropole importe et ou exporte de l'eau vers les collectivités voisines.

Importation en provenance :

- Du SERPN pour les communes de Yville sur Seine (bourg), La Londe, la partie nord de la commune d'Elbeuf et le hameau de la Maison Brulée à Moulineaux et La Bouille
- Du Syndicat de Préaux pour la commune de Roncherolles, sécurisation de l'alimentation.
- Du SIAEPA de Montville pour les communes de Malaunay, Le Houlme, St Pierre de Varengueville et Hénouville
- Du Syndicat de l'Austreberthe pour les hameaux du Pont des Vieux et du Paulu, communes de St Pierre de Varengueville et Saint-Paër

Exportation vers les collectivités suivantes :

- SIAEPA de Montville
- SIAEPAP de l'Andelle
- CCVS St Wandrille Rançon - hameau de Gauville et des Yaux

Les importations représentent 3,03% des volumes distribués, les exportations représentent 2,35% des volumes produits.

Caractéristiques des points de production

Suivant leurs caractéristiques, les eaux suivent un traitement de filtration et de désinfection, ou seulement une désinfection au chlore gazeux, avant refoulement dans les réservoirs de stockage et distribution.

Eau de la Métropole Rouen Normandie Service / Commune / Ressource Ouvrage		Capacité technique de production en m ³ /jour (base 20h)	DUP (quantité max autorisée)			Volume en 2016	
			Date	Q m ³ /j	Q m ³ /h	en m ³ /j	en m ³ /an
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal - Carville (2 sources)	8 000	15/11/04	8 000	400	3 305	1 206 500
	Darnétal (Village)	2 000	21/07/15	2 000		1 267	462 369
	Douville - Grande Aulnaie	4 000	15/09/94	2 000	200	1 290	470 700
	Fontaine sous Préaux (Jatte) (3 sources)	24 000	27/11/81	20 000		16 596	6 057 400
	Fontaine sous Préaux (Village)					83	30 400
	Moulineaux (2 puits)	28 500	23/09/87	44 000	1 800	12 412	4 530 500
	Oissel - Forage Le Catelier	1 400	21/08/00	1 500	80	685	249 880
	Oissel - Forage La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	1 164	424 900
	Radepont - Château	4 800	15/09/94	4 200	210	712	259 870
	Radepont - Petite Aulnaie	4 000	31/03/05	2 800	200	2 056	750 350
	St Aubin Epinay - Longues Raies	7 000	27/03/95	4 500		1 358	495 500
	St Aubin Epinay - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	199	72 720
	St Jacques sur Darnétal - (Forage) Serv. Haut	900				571	208 380
	St Léger du BD. - Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	552	201 620
St Etienne du Rouvray - La Chapelle (3 forages)	50 000	15/11/85	75 000		16 307	5 952 100	
Régie Elbeuf	Elbeuf - Forage des Écameaux (Mont Duve)	6 000	11/10/94	12 000	600	1 008	367 780
	Orival - Forage du Nouveau Monde F1	3 000	28/03/91	9 600	140	3 574	1 304 610
	Orival - Forage du Nouveau Monde F2	5 000			260		
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F1 (1925)	2 800	22/11/84	2 000	100	1 623	592 520
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F2 (1949)	2 800	22/11/84	2 000	100		
	St Pierre lès E. - Forage de l'Oison ('Saint Cyr')	2 200	14/08/86	2 200	110	892	325 400
	St Pierre lès E. - Forage du Vallon de La Fieffe	1 000	24/04/87	2 000	100	357	130 170
PS Nord-Ouest Prestation de Service (Maromme)	Fontaine le Bourg - Cailly F7	6 000	12/03/81	20 000	300	13 121	4 789 115
	Fontaine le Bourg - Cailly F8	3 000			160		
	Fontaine le Bourg - Cailly F10	1 760			80		
	Fontaine le Bourg - Cailly F11	4 200			250		
	Fontaine le Bourg - Cailly F12	1 860			165		
	Fontaine le Bourg - Cailly F13	4 680			215		
	Maromme champ captant (5 sources)	12 000	DUP en cours d'instruction			7 923	2 891 965
	Maromme - Forage F1	4 000					
	Maromme - Forage F2	4 400					
	Maromme - Forage F3	3 000					
	Val de la Haye - La Commanderie	1 280	19/12/12	800	65	423	154 490
PS OUEST Prestation de Service (Malaunay-Duclair)	Yainville - Forage de 1948		14/01/85	960	40	0	0
	Yainville - Forage de 2003	800	10/12/03	2 000	100	430	157 118
	Forage de Bardouville	600	10/07/09	500	30	80	29 107
	Forage de Duclair - Le Chinois	1 000	22/11/05	2 000	185	787	287 399
Saint Paër (commun aux 2 services)	1 280	666				243 050	
Jumièges	Captage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	389	142 004
Le Trait	Le Trait - Forage de La Neuville	2 000	19/09/00	1 200	100	1 197	436 895
St Martin de Boscherville	Forage de Quevillon	1 800	08/12/14	2 000	100	753	274 807
Capacité technique TOTALE de production d'eau potable de la Métropole Rouen Normandie		215 520				91 780	33 499 619

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Points de production d'eau potable - Zones de desserte
au 1er Janvier 2016



- Amerville Ambourville-Bardouville-Berville sur Seine (Captage de Bardouville / Quevillon)
- Canteleu-Déville lès Rouen-Maromme-Noire Dame de Bondeville (Captages et usine de Maromme)
- Caudebec lès Elbeuf-Elbeuf-Orival (Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Cléon-Saint Aubin lès Elbeuf (Captage de Saint Aubin lès Elbeuf / Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Darnétal (Captage de Darnétal)
- Ducclair-Epinay sur Ducclair-Sainte Marguerite sur Ducclair-Saint Pierre de Varengeville (Captage de Ducclair)
- Elbeuf (Les Ecameux)
- Elbeuf-La Bouille-La Londe-Moulineaux (Captage des Varras (Mauny) / La Neuville du Bosc)
- Fontaine sous Préaux (Captage et usine de Fontaine sous Préaux)
- Fronouse-Petit Couronne-Petit Quevilly-Saint Etienne du Rouroy-Sotteville sous le Val-Sotteville lès Rouen- Tourville la Rivière (Captages et usine de la Chapelle)
- Grand Couronne-Grand Quevilly-Moulineaux (Captage et usine de Moulineaux)
- Hautot sur Seine-Sahurs-Saint Pierre de Manneville-Vai de la Haye (Captage Vai de la Haye)
- Hénouville (le haut)-Le Houllme-Malaunay-Saint Pierre de Varengeville (Captage de la Fontaine (Hénouville))
- Hénouville (le bas)-Quevillon-Saint Martin de Boscherville (Captage du Bélatre (Quevillon))
- Houpeville-Le Houllme-Malaunay (Captage des Sondres et des Anglais (Montville))
- Isneauville-Saint Martin du Vivier (Mont Perreux) (Captages de la Vallée du Cailly)
- Jumièges-Le Mesnil sous Jumièges (Captage de Jumièges)
- La Bouille (Captage du Val Galopin (Caumont))
- Le Trait
- Oisnel (Captages de Oisnel)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle / Captages de Saint Aubin Epinay)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle)
- Plateau Nord (Captages et usine de Maromme / Captages de la Vallée du Cailly)
- Roncherolles (Captage de Blainville Crevon)
- Rouen La Jatte (Captages de Fontaine et usine de La Jatte)
- Rouen Bas de Ville (Moulineaux / Carville (Darnétal) / La Jatte)
- Rouen Grand'Mare-Châtelet (Carville (Darnétal) et captages de la Vallée du Cailly)
- Saint Aubin Epinay-Saint Jacques sur Darnétal (Captages de Saint Aubin Epinay)
- Saint Léger du Bourg Denis (Captage de Saint Léger du Bourg Denis)
- Saint Martin du Vivier (Captage de Carville (Darnétal) / Vallée du Cailly)
- Saint Paër-Saint Pierre de Varengeville (Captage de Limésy)
- Saint Pierre lès Elbeuf (Captage de Saint Pierre lès Elbeuf)
- Yainville
- Yville sur Seine (Captage des Varras (Mauny))



- Captage d'eau
- Usine de traitement de l'eau
- Périmètre de la METROPOLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE - Direction de l'Eau - AD - Août 2017



Patrimoine production

Le patrimoine production est constitué de 7 usines de traitement et 30 forages.

Eau de La Métropole Rouen Normandie Commune / Ouvrage			Type de Filière de traitement	Capacité nominale de production en m ³ /jour
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal	Carville	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	8 000
	Fontaine sous Préaux	Village	Ultrafiltration	
	Moulineaux	Moulineaux	Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore.	28 500
	Rouen	Jatte	Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration et désinfection au chlore.	20 000
	St Aubin Epinay	Longues Raies	Traitement sur filtration sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium et désinfection au chlore gazeux.	4 500
	St Etienne du Rouvray	La Chapelle	Traitement de préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et désinfection au chlore gazeux.	50 000
Régie Elbeuf	Elbeuf	Mont Duve	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	6 000
PS Nord-Ouest Prestation de Service Nord-Ouest (Maromme)	Maromme	Maromme	Le traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.	20 000

Bâches usines		Capacité en m ³
Elbeuf	Elbeuf - Usine du Mont-Duve	60
Le Grand-Quevilly	Grand-Quevilly - Calvaire	3 000
Rouen	Rouen - Grand Mare Couperin	2 250
Rouen	Rouen - Moulineaux	560
Rouen	Rouen - Carville	400
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Longues Raies	200
St Etienne du Rouvray	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
Capacité globale de stockage d'eau potable des bâches d'usines de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie		8 970

Avant distribution l'eau est stockée dans des réservoirs qui outre le rôle de stockage assurent la pression.

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité en m ³
Amfreville la Mivoie	Service Bas - Buissonnets	300
Amfreville la Mivoie	Service Haut (moyen) - Mutuels	300
Anneville-Ambourville	Ambourville	450
Bardouville	Bardouville	150
Bardouville / Yville sur Seine	Yville sur Seine (Mauny)	300
Belbeuf	Service Bas - Becquet	100
Bois Guillaume	Sente Sainte Venise	1 500
Canteleu	Canteleu - Sente aux Lapins	2 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Bas - Chêne Fourchu	3 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Haut - Chêne Fourchu	500
Darnétal	Mont aux Asniers	1 140
Darnétal	Branly Bas	570
Darnétal	Branly Haut	300
Darnétal	Table de Pierre - "Cimetière"	300
Darnétal	Bois du Roule	300
Déville lès Rouen	Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200
Déville lès Rouen	Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200
Duclair	Le Maupas / Duclair	150
Duclair	Le Chinois / Duclair	1 000
Elbeuf sur Seine	Bourgtheroulde	3 000
Elbeuf sur Seine	Le Neubourg	1 000
Elbeuf sur Seine	Les Mesliers	500
Elbeuf sur Seine	Saint-Cyr	300
Elbeuf sur Seine	Chêne à la Vierge	200
Fontaine sous Préaux	Ruette aux Cailoux	400

Réservoirs de distribution (hors bâches usines) suite		Capacité en m ³
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - La Lorie	800
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - Les Vaubeuges 2014	3 300
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - RN14	600
Freneuse	Route des Crêtes	300
Gouy	Réservoir de Gouy - Les Fries	500
Grand Couronne	Service Bas	1 000
Grand Couronne	Service Moyen	850
Grand Couronne	Service Moyen - Les Bouttières	500
Grand Couronne	Service Haut - Les Essarts	500
Hautôt sur Seine	Hautôt sur Seine (Val de La Haye)	350
Hénouville	La Cabotterie	200
Houpeville	Bâche surpresseur - Les Gaudines	500
Isneauville	Ventelette 1 - 2 et 3 (Quincampoix)	4 000
Jumièges	Jumièges	350
La Londe	La Londe	350
La Neuville Chant d'Oisel	La Neuville Chant d'Oisel	600
Le Houleme	Bois Planté	300
Le Houleme	Domaine aux Loups	200
Le Trait	Caudebec / Le Trait	450
Le Trait	Duclair / Le Trait	450
Le Trait	Archimède / Le Trait	250
Malaunay	Service Bas - Route de Barentin	150
Maromme	Maromme 1 (Service Haut)	2 500
Maromme	Maromme 2 (Service Bas)	2 500
Maromme	Maromme Garstedt	1 200
Mesnil sous Jumièges	Mesnil sous Jumièges	250
Mont Saint Aignan	Boucicaut	2 000
Mont Saint Aignan	Galliéni 1	300
Mont Saint Aignan	Galliéni 2	200
Moulineaux	Moulineaux	350
Notre Dame de Bondeville	Notre Dame de Bondeville - Forêt Verte	300
Oissel	Diguet Oissel	3 000
Orival	Roches à Orival	150
Quevillon	Service Bas	500
Quèvreville la Poterie	Quèvreville la Poterie	500
Roncherolles sur le Vivier	Roncherolles	300
ROUEN	Champ de Courses (St Etienne du Rouvray)	13 000
ROUEN	Sainte Marie	6 000
ROUEN	Moïse	6 000
ROUEN	Jatte	6 000
ROUEN	Saint Hilaire	3 000
ROUEN	Ernemont	2 000
ROUEN	Bel Air (Mont St Aignan)	1 500
ROUEN	Mont Gargan	1 000
ROUEN	Canadiens (Bihorel)	1 500
ROUEN	Châtelet	4 500
Sotteville lès Rouen	Léon Salva - Service Bas	10 400
Sotteville lès Rouen	Léon Salva - Service moyen	7 400
Sotteville sous le Val	Sotteville sous le Val	500
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Bois des Chartreux	300
St Aubin lès Elbeuf	Service Bas - Parc Saint Rémy	2 000
St Aubin lès Elbeuf	Service Haut - Paul Doumer	1 200
St Etienne du Rouvray	Maryse Bastié	3 500
St Jacques sur Darnétal	St Jacques sur Darnétal	300
St Léger du Bourg Denis	Cantony	150
St Léger du Bourg Denis	La Lande	200
St Léger du Bourg Denis	Waddington	50
St Martin de Boscherville	Le Genetey	100
St Martin du Vivier	Mesnil Grémichon	150
St Paër	Saint-Paër	350
St Pierre de Varengueville	Saint Pierre de Varengueville	150
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas enterré - Route de St Didier des Bois	1 500
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas semi-enterré - Route de St Didier des Bois	1 200
St Pierre lès Elbeuf	Bosc-Tard	350
Tourville la Rivière	Casanova	200
Tourville la Rivière	Bois St Christophe	2 000
Yainville	Tour 1950	300
Yainville	Semi-enterré 1976	500
Capacité globale de stockage d'eau potable des réservoirs de distribution de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie		128 010

2 - Qualité des eaux distribuées

La surveillance des eaux distribuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne les résultats suivants :

- ❖ [99,74 % de conformité sur les paramètres microbiologiques, indicateur de performance P101.1](#)
- ❖ [98,45 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques, indicateur de performance P102.1](#)

Territoire Eau de La MRN	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P102.1
Année 2016						
Contrôles Réglementaires ARS BILAN 2016	1 175	3	99,74%	1 293	20	98,45%

Sur les paramètres microbiologiques, on note 3 non conformités, 2 sur le secteur de Rouen et 1 sur le secteur de la PS Nord-Ouest.

Ces 3 non-conformités ont été levées suite aux contre-analyses.

Sur les paramètres physico-chimiques, on note 20 prélèvements non-conformes :

- ✓ 11 sur le secteur de Rouen-Elbeuf
 - 1 prélèvement sur le paramètre Métolachlore : 0,180µg/l limite de qualité 0,10µg/l TTP de Molineaux
 - 1 prélèvement sur les paramètres Plomb et en Nickel - UDI Fontaine Sous Préaux
 - 2 prélèvements sur les paramètres en Plomb et en Nickel - UDI Plateau EST Franqueville
 - 1 prélèvement sur les paramètres en Plomb et en Nickel - UDI Elbeuf Ouest
 - 1 prélèvement sur le paramètre Chlorure de vinyl monomère : 1,1µg/l de la limite de qualité 0,5µg/l sur l'UDI Plateau EST la Neuville
 - 5 prélèvements sur le paramètre Atrazine déséthyl déisopropyl : 0,121 ; 0,135 ; 0,137 ; 0,151 ; 0,170µg/l limite de qualité 0,10µg/l sur la production de La Chapelle de St Etienne du Rouvray)
- ✓ 2 sur le secteur de la PS NO – secteur Maromme
 - 1 prélèvement sur le paramètre Dieldrine : 0,053µg/l référence de qualité 0,03µg/l TTP Vallée du Cailly
 - 1 prélèvement sur le paramètre Plomb : référence de qualité 10µg/l C sur l'UDI Isneauville
- ✓ 2 sur le secteur de Jumièges
 - 2 prélèvements sur le paramètre Atrazine déséthyl : 0,11 et 0,104µg/l limite de qualité 0,10µg/l
- ✓ 2 sur le secteur du Trait
 - 1 prélèvement sur le paramètre plomb de la limite de qualité 10µg/l
 - 1 prélèvement sur le paramètre nickel de la limite de qualité 20µg/l
- ✓ 2 sur le secteur de PS OUEST
 - 1 prélèvement sur le paramètre Atrazine déséthyl déisopropyl : 0,111µg/l limite de qualité 0,10µg/l sur TTP Bardouville
 - 1 prélèvement le paramètre cuivre de la limite de qualité 1 mg/l
- ✓ 1 sur le secteur de St Martin de Boscherville
 - (1 dépassement sur le paramètre Atrazine déséthyl déisopropyl : 0,147µg/l limite de qualité 0,10µg/l)

Qualité d'eau : Dérogations en cours

- Dérogation ATRAZINES et DISETHYL-ATRAZINE Jumièges et Mesnil sous Jumièges.
 - Arrêté de dérogation du 31 décembre 2014, pour une période de 2 ans et 6 mois
 - Programme d'action :
 - Étude de protection d'alimentation du captage de Jumièges
 - Réalisation d'un schéma directeur sur le périmètre du Pôle de Proximité de Duclair,
 - Programme de travaux comprenant la mise en place d'un dispositif maîtrisé de mélange entre les ressources de Yainville et Jumièges.
 - Mise en service de l'interconnexion le 24 juin 2017

3 - Préservation de la ressource - Études

❖ Indice d'avancement de protection de la ressource P108.3

Cet indice définit le taux d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources (points de prélèvement dans le milieu naturel).

La valeur de l'indicateur déterminée par l'ARS, est fixée comme suit :

0% aucune action

20% Étude environnementale et hydrogéologique en cours

40% Avis d'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Année \ Nom du Captage	2012 : Indice 108.3 ARS en %	2013 : Indice 108.3 ARS en %	2014 : Indice 108.3 ARS en %	2015 : Indice 108.3 ARS en %	2016 : Indice 108.3 ARS en %
Darnétal Carville	60%	60%	60%	60%	60%
Darnétal (village)	50%	50%	50%	60%	60%
Douville - Grande Aulnaie	60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Jatte)	60%	60%	60%	60%	60%
Moulineaux	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Catelier	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Perreuse	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Château	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Petite Aulnaie	80%	80%	80%	80%	80%
SER - Forage de La Chapelle	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. - Longues Raies	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. (Puits) Serv. Bas	60%	60%	60%	60%	60%
St Jacques (Forage) Serv. Haut	60%	60%	60%	60%	60%
St Léger BD - Vieux Château	60%	60%	60%	60%	60%
Elbeuf - (Mont Duve) Forage Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%	60%
Forages Vallée du Cailly	60%	60%	60%	60%	60%
Sources de Maromme	40%	40%	50%	50%	50%
Forage de Val de la Haye	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Jumièges	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de La Neuville Le Trait	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Duclair	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 1948	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 2003	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Bardouville	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Quevillon	50%	50%	60%	60%	60%
Indice consolidé d'avancement de protection de la ressource P108.3	58,4%	58,6%	59,3%	59,5%	59,6%

L'indice d'avancement de protection de la ressource consolidé, calculé en prorata des volumes prélevés, est de **59,6%**.

Études DUP

- DUP Maromme :
 - Avis hydrogéologue agréé rendu.
 - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'État - enquête administrative, complément d'information avant avis définitif, enquête publique demandée par la Préfète suite aux avis des services de l'État en octobre 2016
 - Enquête publique : réalisée du 3/04/17 au 05/05/17 – Rapport et avis favorable du Commissaire Enquêteur rendu le 31/05/17
 - Par ailleurs, suite à la mise en évidence d'une pollution au PCE, une étude historique a été réalisée en partenariat entre le syndicat mixte du SAGE et l'INERIS, sur la vallée du Cailly, pour identifier les sources potentielles de pollution puis définir un protocole de caractérisation du panache de pollution. Cette étude a permis de mettre en évidence la présence de 93 sources potentielles de pollution des eaux souterraines aux COHV. Une seconde étude incluant la réalisation de qualitomètres devrait permettre de caractériser l'étendue du panache de pollution dans la vallée du Cailly à l'horizon 2017.

- DUP Vallée du Cailly :
 - Avis hydrogéologue agréé rendu
 - Avis favorable des services de l'État en aout 2016
 - Enquête publique demandée par la Préfète suite aux avis des services de l'État en mars 2017
 - Enquête publique : programmée du 12/09 au 12/10/17

- DUP Fontaine sous Préaux (révision) :
 - Avis hydrogéologue agréé, définition des périmètres de protection et périmètres satellites, septembre 2014
 - Acquisition de la bétouille de la Triboudaine Quincampoix pour aménagement ultérieur
 - Dossier de consultation des services de l'état déposé en avril 2016
 - Avis des services : demande de complément en avril 2017

- DUP Moulineaux (révision) :
 - Étude complémentaire d'incidence sur le niveau du ruisseau des Moulins 2014
 - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
 - Étude de modélisation des travaux hydrauliques (réduction de l'impact des pompages au niveau des sources ruisseau de Moulineaux) finalisée en mars 2017

- DUP Carville (révision) :
 - Étude environnementale finalisée en mai 2016
 - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016

- DUP Bardouville (révision) :
 - Étude environnementale finalisée en mars 2017

- DUP Orival et Ecameaux (révision) :
 - Réunion de relance de la procédure en septembre 2016
 - Mise à jour des dossiers en cours

Études BAC et révision DUP : Études de Bassin d'Alimentation des Captages

- BAC Fontaine sous Préaux
 - Arrêtés préfectoraux du 5 novembre 2012 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage et du 17 décembre 2013 fixant le programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2014/2017.
 - Bilan du programme d'actions 2014/2017
 - Le syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec a organisé des actions de sensibilisation des agriculteurs à la protection des sources du Robec, notamment par des journées techniques sur le blé et le colza ou des démonstrations de matériel de désherbage mécanique.

- La collectivité propose deux types de conventions aux agriculteurs :
 - Implantation de haies et de fascines – Proposition de conventionnement avec les propriétaires et exploitants pour la création d'aménagements d'hydraulique douce pour réduire les ruissellements et le transfert de produits phytosanitaires. Dans le cadre de convention : La Métropole réalise les aménagements et les propriétaires et exploitants s'engagent à les entretenir : 14 exploitants se sont engagés sur cette action en 2016, pour la plantation de près d'un kilomètre d'aménagement.
 - Implantation de zones enherbées et protection des bétoures – Proposition de conventionnement avec les exploitants pour l'implantation de zones tampons enherbées pour la protection de la ressource en eau. Les agriculteurs réalisent les semis de zones enherbées et perçoivent une aide dans le cadre du dispositif des « minimis » : un exploitant s'est engagé sur cette action en 2016 pour la création d'une zone tampon en herbe.

	Réalisées en 2014/2015		Réalisées en 2015/2016		Conventionnées à planter		En cours de négociation	
	nombre	ml	nombre	ml	nombre	ml	nombre	ml
Haies	3	330	11	1 096	15	805	8	900
Fascines	-	-	5	160	-	-	4	120
Bandes enherbées	7	972	1	190	-	-	5	950

- La définition d'un nouveau programme d'actions est engagée, projet d'arrêté objectif campagne hivernale 2017/2018.
- [BAC Moulineaux et Les Varras](#)
 - Arrêté inter-préfectoral (Seine-Maritime et Eure) le 19 août 2013 délimitant l'Aire d'Alimentation du captage.
 - Programme d'action agricole : Arrêté préfectoral le 4 avril 2014.
 - Programme d'action lancé au printemps 2014
 - Convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et La MRN concernant le diagnostic et l'animation agricole sur les périmètres communs des captages des VARRAS (SERPN) MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (MRN) et les captages de la vallée de l'OISON (SERPN et MRN)
 - Étude et traçages de bétoures complémentaires
- [BAC Les Ecameaux à Elbeuf et Le Nouveau Monde à Orival](#)
 - Délimitation des aires d'alimentation
 - Convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et La MRN, concernant le diagnostic et l'animation agricole sur les périmètres communs des captages des VARRAS (SERPN) MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (MRN) et les captages de la vallée de l'OISON (SERPN et MRN).
- [BAC Bardouville](#)
 - Phase étude environnementale et études complémentaires finalisées en mai 2016
 - Convention entre le Parc des Boucles de la Seine Normande, la commune de Bardouville, et la MRN
 - Étude sur le devenir agricole des terres après exploitation de la carrière
 - Acquisition de parcelles par la Métropole-Rouen-Normandie de 120 ha pour la gestion des milieux silicicoles dont environ 50 ha sur l'aire d'alimentation du Captage – mise en œuvre d'exploitants agricoles avec application d'un cahier des charges : 0 phytosanitaire.
- [BAC Carville](#)
 - Lancement étude février 2015
 - Traçage bétoures : avril 2015
 - Phase étude environnementale : octobre 2015
 - Avis hydrogéologue rendu en novembre 2016
 - Étude sur programme d'action : animation auprès des artisans (non agricole)
- [BAC Jumièges](#)
 - Phase étude environnementale finalisée en février 2017
 - Avis d'hydrogéologue agréé ne rendant pas nécessaire la révision de la DUP en mai 2017

Étude de diagnostic de la qualité de l'eau brute et traitée, des performances de traitement de la station et de définition de moyen de protection hydro géotechnique de la qualité des eaux brutes

La constatation d'une présence d'ammonium élevée dans l'eau brute de deux forages sur les trois du champ captant a conduit à plusieurs études sur l'état des lieux des pollutions et l'origine de l'ammonium 2014. Les résultats techniques ont été rendus fin 2014. Les principaux éléments de conclusion sont :

- L'eau brute subit sur deux forages, l'influence d'une eau chargée en ammonium (traitée par la station jusqu'à une limite de concentration de 1,5 mg/l).
- Un recensement des polluants potentiels historiques dans la nappe a été également réalisé, aucun de ces derniers (hors ammonium) n'a été détecté de façon récurrente et à des concentrations non éliminables dans les eaux brutes du champ captant de la Chapelle.
- Les traitements de pré-ozonation et oxygénation, filtration sur sable, filtration (adsorption) par charbon actif, post-ozonation et chloration sont efficaces. L'eau produite est de bonne qualité.

Dans le cadre des cessations d'activités industrielles du secteur des mesures de gestion doivent être mises en œuvre. Les études menées en 2015 – diagnostic, recherche de polluants, modélisation hydrogéologique – ont démontré qu'une protection des captages peut être réalisée efficacement par la mise en place d'une barrière hydro géotechnique pouvant isoler la fraction d'eau de nappe transitant sur le secteur industriel, afin de ne pas polluer les eaux brutes alimentant le champ captant. Ces forages doivent fonctionner le temps de la dépollution.

Des forages industriels existants ont été réactivés par les derniers exploitants et sont en service continu depuis. La protection est efficace.

Dans ce cadre, 6 nouveaux forages sont à construire dans le cadre du plan de gestion des cessations industrielles, leur positionnement optimisé permet de maximiser cette barrière hydro géologique.

Un arrêté préfectoral pour la mise en œuvre d'un confinement hydraulique dans le cadre de la cessation d'activités est attendu.

La finalisation des études permettant la réalisation effective des pompages est prévue en 2017 pour une mise en service début 2018.

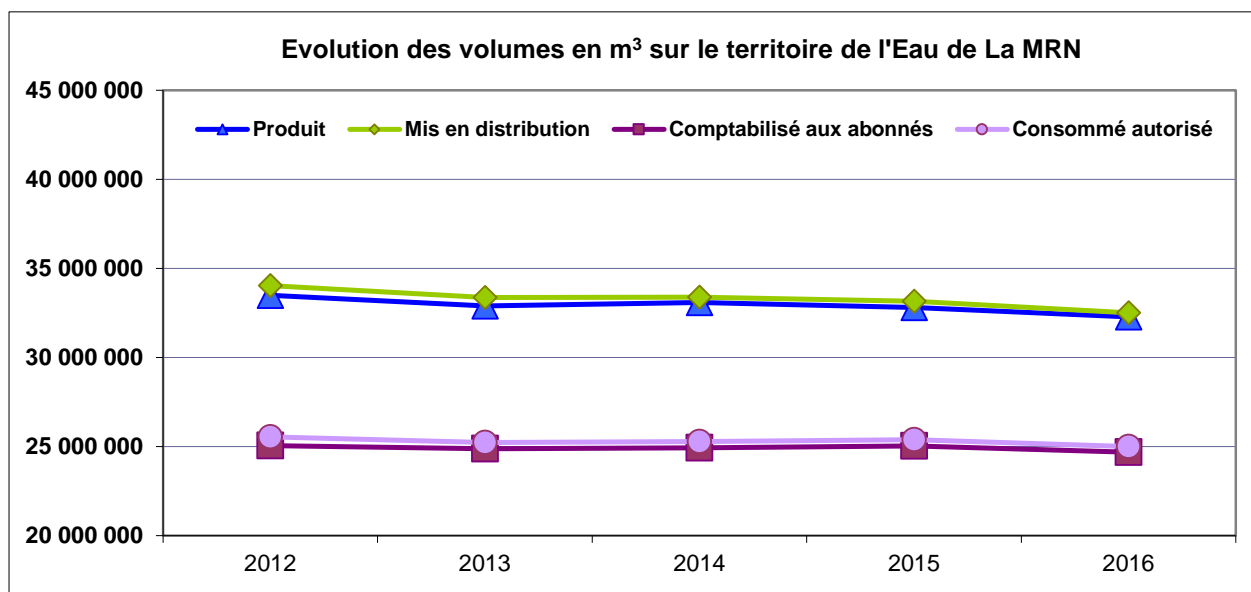
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques

1 - Indicateurs techniques

Volumes en m³

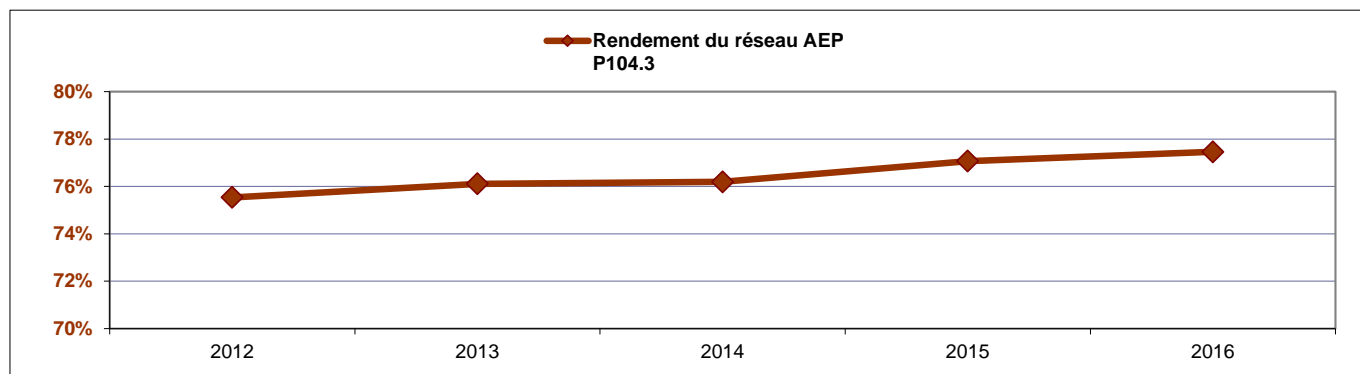
Les principaux indicateurs techniques concernant les volumes, prélevés, produits, mis en distribution et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Services AEP de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1	N/an 2012
V1 Volumes prélevés	34 847 380	34 323 550	34 732 519	34 084 472	33 499 619	-1,7%	-3,87%
V2 Volumes de service utilisés dans le processus de production	1 360 849	1 430 636	1 639 375	1 272 073	1 220 057	-4,1%	-10,35%
Volumes produits sur la Métropole Rouen Normandie : V3 = V1 - V2	33 486 531	32 892 913	33 093 144	32 812 399	32 279 562	-1,6%	-3,60%
V4 Volumes importés en gros (1) (provenant des syndicats hors de la Métropole Rouen Normandie)	1 232 262	1 142 004	1 004 104	1 071 365	983 409	-8,2%	-20,19%
V5 Volumes exportés en gros (2) (Exports d'eau hors de la Métropole Rouen Normandie)	675 996	666 953	703 510	722 817	758 846	5,0%	12,26%
Volumes mis en distribution sur la Métropole Rouen Normandie : V6 = V3 + V4 - V5	34 042 797	33 367 964	33 393 738	33 160 947	32 504 125	-2,0%	-4,52%
V7 Volumes de service du réseau	111 861	138 349	170 694	179 714	152 864	-14,9%	36,66%
V8 Volumes comptabilisés	25 055 568	24 875 029	24 936 320	25 040 882	24 693 197	-1,4%	-1,45%
V9 Volumes autorisés non comptés	383 260	223 741	168 881	170 005	160 530	-5,6%	-58,11%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9	25 550 689	25 237 119	25 275 894	25 390 601	25 006 591	-1,5%	-2,13%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)	75,54%	76,11%	76,19%	77,07%	77,46%	0,5%	2,54%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km	2 876	2 881	2 897	2 903	2 916	0,4%	1,38%
Indice Linéaire des volumes non comptés : en m ³ /km/jour ILVnc = (V6 - V8) / L / 365	8,56	8,08	8,00	7,66	7,34	-4,2%	-14,27%
Indice Linéaire de pertes en réseau : en m ³ /km/jour ILP = (V6 - V10) / L / 365	8,09	7,73	7,68	7,33	7,04	-3,9%	-12,92%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365	24,98	24,64	24,57	24,65	24,21	-1,8%	-3,10%
Nombre d'abonnés : N	184 499	186 952	191 468	189 738	195 302	2,9%	5,86%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L	64,15	64,90	66,09	65,36	66,98	2,5%	4,41%



Indicateurs de performances

Indicateurs Techniques des Services AEP de l'Eau de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1	N/an 2012
Rendement du réseau AEP P104.3	75,54%	76,11%	76,19%	77,07%	77,46%	0,5%	2,5%
Indice Linéaire des Volumes non comptés : ILVnc (m ³ /km/jour) P105.3	8,6	8,1	8,0	7,7	7,3	-4,2%	-14,3%
Indice Linéaire de Perte en Réseaux : ILP (m ³ /km/jour) P106.3	8,1	7,7	7,7	7,3	7,0	-3,9%	-12,9%
Indice Linéaire des volumes Consommés : ILC (m ³ /km/jour)	25,0	24,6	24,6	24,6	24,2	-1,8%	-3,1%



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau.

L'amélioration du rendement de réseau se poursuit avec un gain sur les 5 dernières années, correspondant au périmètre de la MRN, de 2,5%.

Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, précise dans son article 2 : les modalités d'application de la majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ».

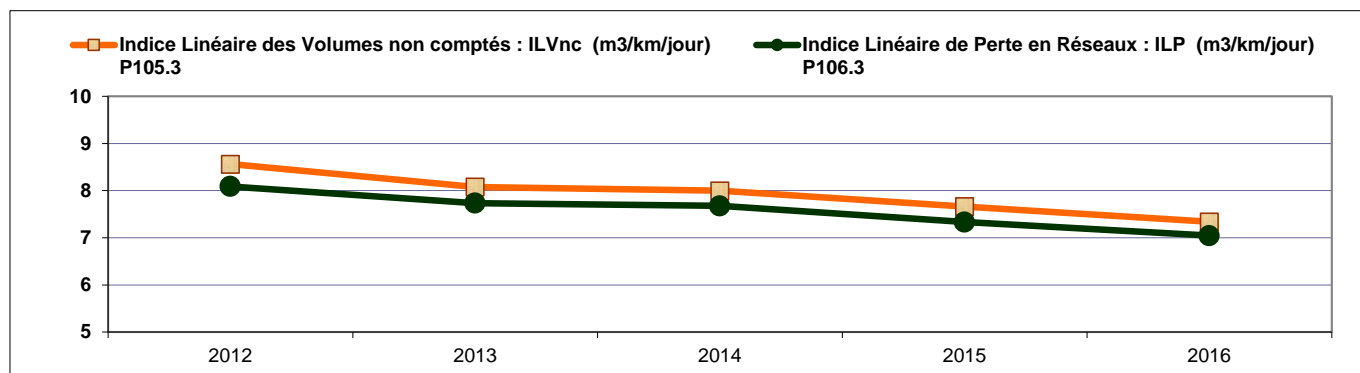
L'une des conditions d'application de cette majoration serait : « lorsque le rendement de réseau est inférieur à 85% ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (...). Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant état de règle de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Ainsi pour l'Eau de la MRN, le rendement est de 77,46%, les volumes prélevés sont supérieurs à 2 millions de m³/an ; la somme « S » à prendre en compte est donc de :

$$S = 70 + 1/5 (ILC) = 70 + 4,842 = 74,842$$

Cette somme est inférieure au rendement de la MRN.

En parallèle l'amélioration observée, pour la période 2012/2016, sur l'Indice Linéaire de Perte (ILP) est de 12,92%. Il s'établit pour l'année 2016 à 7,04 m³/km/jour.



L'indice linéaire de perte (ILP) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part

de la politique de maintenance et de renouvellement des réseaux qui vise à lutter contre les pertes, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez l'abonné.

L'indice linéaire de consommation (ILC) est compris entre 10 et 30 m³/km/jour, à ce titre est conforme au standard de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le réseau peut être qualifié d'intermédiaire, ni urbain ILC >30, ni rural ILC <10. Cette notion regroupe des réalités très différentes entre les différents services. Elle doit être relativisée, à titre d'exemple le service Régie de Rouen-Elbeuf, dont l'ILC est de 26,6 m³/km/jour est proche d'une qualification : urbain, celui de Jumièges de 6,4 m³/km/jour sont caractéristiques d'un service rural.

Sur les 5 dernières années cet indicateur est en minoration de 3,1%.

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVnc) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraisons des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

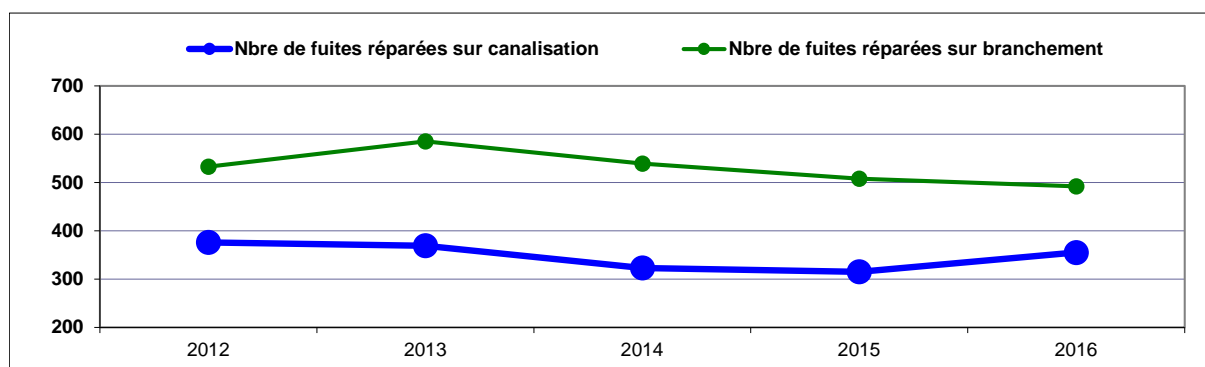
Il s'établit à : 7,34 m³/km/jour

Sur les 5 dernières années cet indicateur est en amélioration de 14,3 %.

Fuites

Territoire Eau de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de fuites réparées sur canalisation	376	369	323	315	355
Nbre de fuites réparées sur branchement	533	585	539	508	492
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 932	1 992	1 539	1 571	1 173
Nombre TOTAL de fuites réparées	2 841	2 946	2 401	2 386	2 020

La baisse observée sur les dispositifs de comptages n'est pas représentative. De fait certains services (opérateurs) ne comptabilisent pas ou peu ce type d'incident. La consolidation à l'échelle de « Eau de la MRN » est donc difficilement interprétable.



L'indice linéaire de réparation (ILR) permet de caractériser l'état général du réseau, de même pour l'indice de réparation des branchements. L'évolution de ces indices (à périmètre constant) reflète les tendances observées sur le nombre de fuites.

Territoire Eau de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de fuites réparées sur canalisation	376	369	323	315	355
Linéaire de canalisation en km	2 876	2 881	2 897	2 903	2 916
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,13	0,13	0,11	0,11	0,12

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Territoire Eau de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de fuites réparées sur branchement	533	585	538	508	492
Nombre de branchements	127 527	127 908	128 418	128 749	129 126
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,42	0,46	0,42	0,39	0,38

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

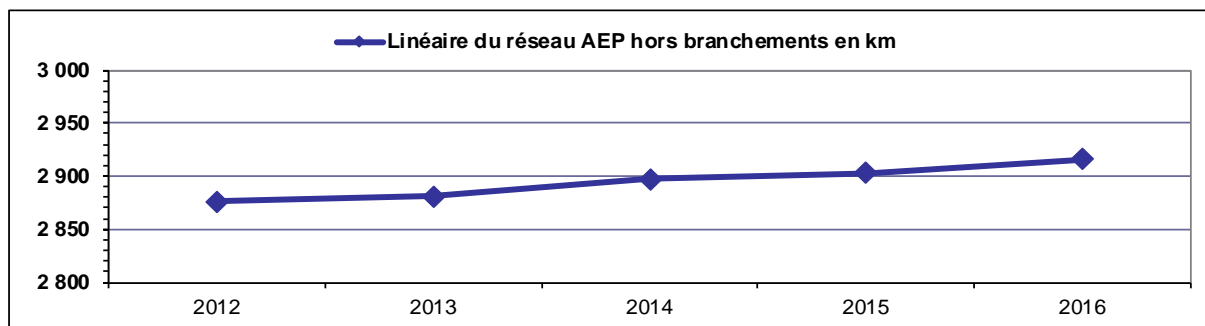
❖ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, indicateur de performance P151.1

La consolidation de cet indicateur sur le périmètre de la MRN est de **1,51 pour 1000 abonnés**.

2 - Patrimoine

Réseau

Territoire Eau de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016	NN-1	N/an 2012
Linéaire du réseau AEP hors branchements en km	2 876	2 881	2 897	2 903	2 916	0,4%	1,4%



La mise à jour des SIG se traduit par une augmentation du linéaire global.

❖ Taux moyen de renouvellement de réseau, indicateur de performance P107.2

Il est calculé sur la moyenne du linéaire de réseau renouvelé sur les 5 dernières années, il s'élève à **0,63%**.

Sur les 5 dernières années, le renouvellement annuel de réseau est passé de 0,57% à 0,77%, en progression de 35,7%.

Dans le cadre du budget investissement canalisation, un effort est fait afin de rationaliser le réseau (suppression des canalisations en doublon, simplification des maillages...), sur l'année 2016, cet effort a porté sur 3,49 km, il participe à la pérennisation du réseau et à la diminution de l'âge moyen de ce dernier.

Territoire Eau de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016	NN-1	N/an 2012
Linéaire de réseau AEP renouvelé en km	16,335	18,221	18,939	15,921	22,478	41,2%	37,6%
Taux de renouvellement annuel du linéaire de réseau	0,57%	0,63%	0,65%	0,55%	0,77%	40,6%	35,7%
Taux moyen de renouvellement du linéaire sur 5 ans P107.2	0,48%	0,51%	0,55%	0,57%	0,63%	10,3%	31,6%

La programmation du renouvellement d'une canalisation est priorisée en fonction de sa vétusté (âge, matériaux, analyse de la fréquence et nombre de fuites), des besoins nouveaux (urbanisation, renforcement) mais également en fonction des travaux de voirie engagés par les communes ou les autres concessionnaires.

❖ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau AEP, indicateur de performance P103.2

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013, il annule le précédent indice défini dans l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2007.

Sa valeur est comprise entre 0 à 120 suivant l'existence de : plans (10 points), procédure de mise à jour (5 points), la connaissance des diamètres, nature et âges (30 points).

Dès qu'un minimum de 40 points est obtenu, les points supplémentaires peuvent être acquis en fonction de la localisation des équipements annexes, d'un inventaire des équipements électromécaniques, la localisation des branchements, une synthèse de la recherche et réparation de fuites, la localisation des autres interventions (purges,...), programme pluriannuel de renouvellement de canalisation, et une modélisation du réseau (75 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable de La MRN, résulte de la consolidation des indices des différents services au prorata du linéaire de réseau et s'élève à **109,1**.

Branchements

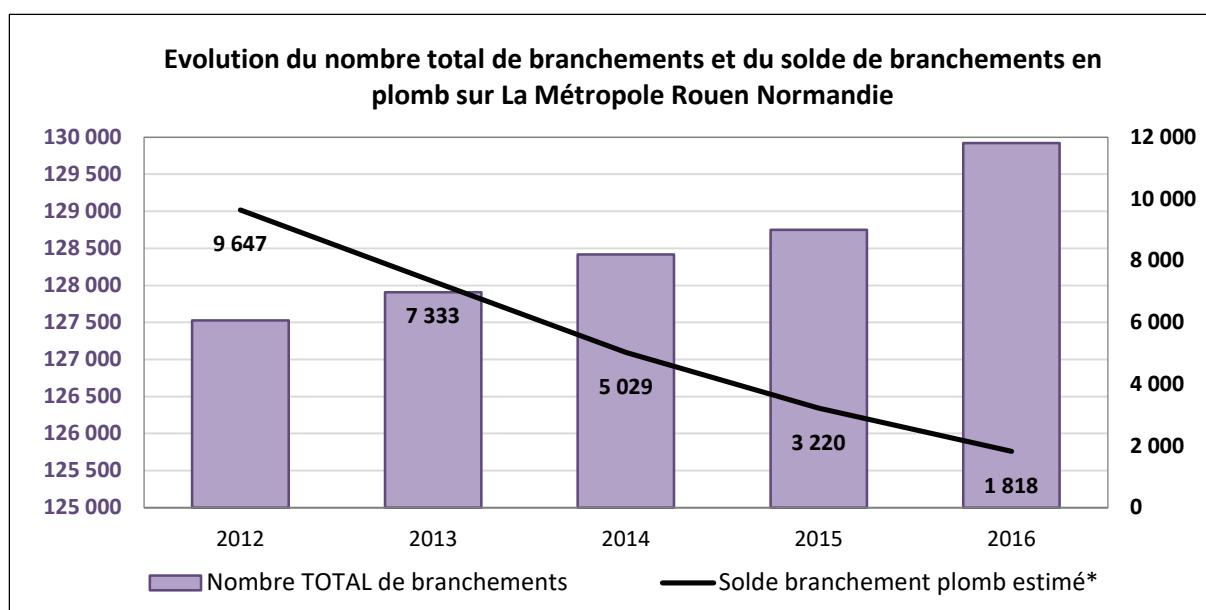
Territoire Eau de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016	NN-1	N/an 2012
Nombre TOTAL de branchements	127 527	127 908	128 418	128 749	129 920	0,91%	1,88%
Nombre de branchements Neufs	484	536	644	429	450	4,90%	-7,02%
Nombre de branchements Supprimés	185	155	134	98	73	-25,51%	-60,54%
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	<i>43</i>	<i>69</i>	<i>40</i>	<i>22</i>	<i>19</i>	<i>-13,64%</i>	<i>-55,81%</i>
Nombre de branchements Renouvelés	2 856	2 651	3 244	2 150	2 339	8,79%	-18,10%
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	<i>2 357</i>	<i>2 245</i>	<i>2 264</i>	<i>1 787</i>	<i>1 383</i>	<i>-22,61%</i>	<i>-41,32%</i>
Solde branchement plomb estimé*	9 647	7 333	5 029	3 220	1 818	-43,54%	-81,15%
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	<i>7,56%</i>	<i>5,73%</i>	<i>3,92%</i>	<i>2,50%</i>	<i>1,40%</i>		

* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2016, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

À fin 2016, le nombre de branchements est de 129 920 unités. La base de données branchements de la PS Ouest a été mise à jour.

Le nombre de branchements neufs réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux (hors lotissements privés) est de 450 unités, en parallèle 73 branchements ont été supprimés dont 19 branchements plomb.

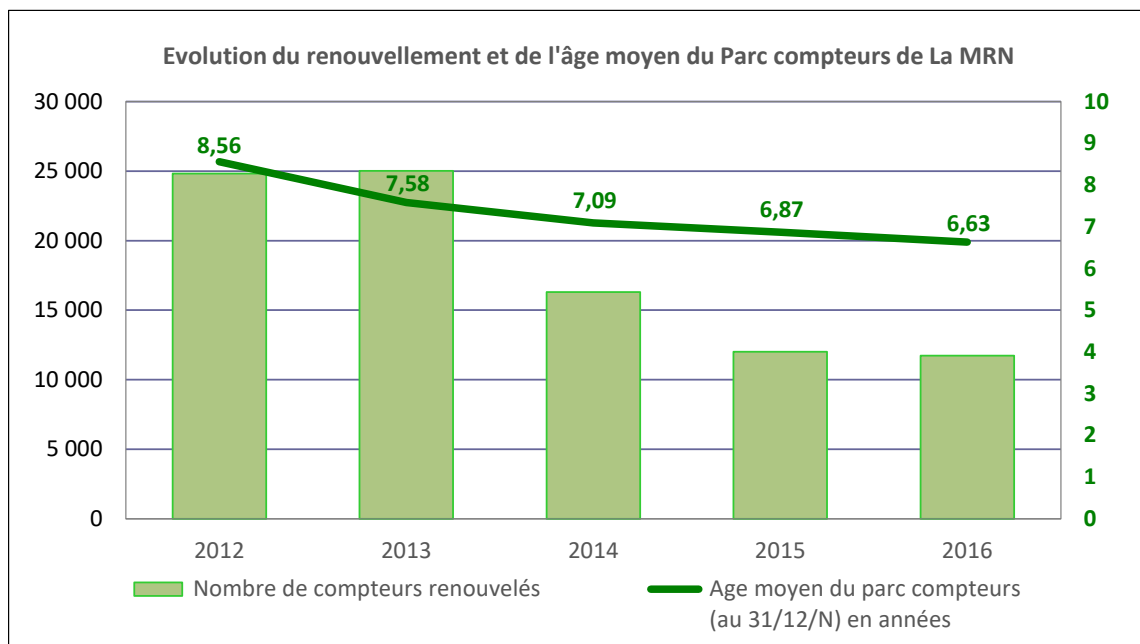
Le nombre de branchements renouvelés en 2016 est de 2 339, dont 1 383 en plomb.



Compteurs

Territoire Eau de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016	NN-1	N/an 2012
Nombre TOTAL de compteurs	188 662	191 318	193 617	194 208	196 485	1,2%	4,1%
Nombre de compteurs renouvelés	24 816	25 011	16 293	12 009	11 726	-2,4%	-52,7%
Taux de renouvellement	13,15%	13,07%	8,42%	6,18%	5,97%	-3,5%	-54,6%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	8,56	7,58	7,09	6,87	6,63	-3,6%	

Le nombre de compteurs est en augmentation. Il correspond d'une part aux nouveaux branchements, et d'autre part à l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs (compteurs divisionnaires).

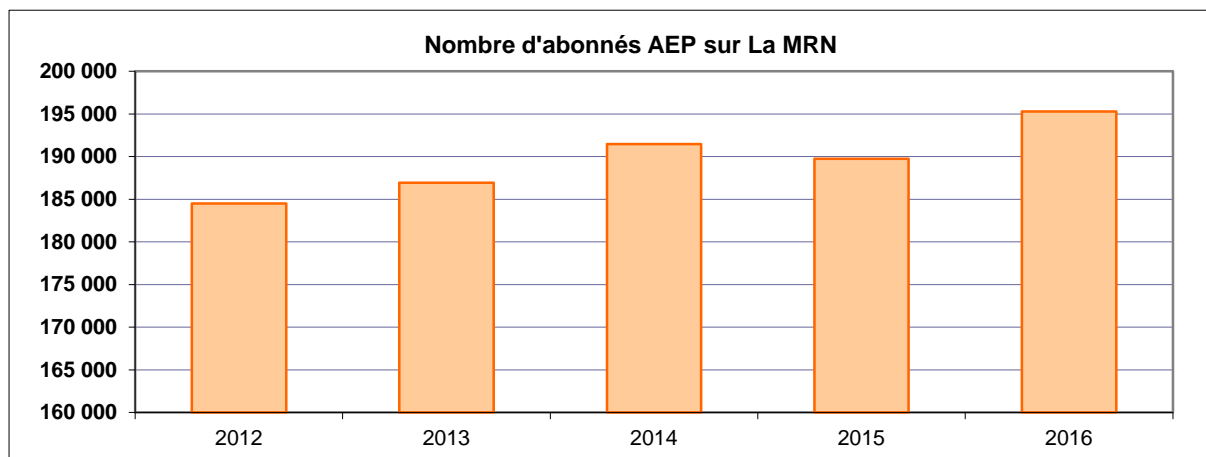


L'accroissement du taux de renouvellement sur les années 2012 et 2013, résulte entre autre de l'activation de la tranche conditionnelle n°3 du contrat de prestation de service Nord-Ouest (PS NO), qui intègre le renouvellement de l'ensemble des compteurs sur les 3 premières années.

6 - Gestion clientèle abonnés

1 - Abonnés

Territoire Eau de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1	N / an 2012
Nombre d'Abonnés Domestiques	184 173	186 633	191 271	189 473	195 053	2,9%	
Nombre d'Abonnés Non Domestiques	326	317	197	265	249	-6,0%	
Nombre TOTAL d'abonnés AEP	184 499	186 952	191 468	189 738	195 302	2,9%	5,9%



Le nombre d'abonnés est en constante évolution, ce point résulte également de l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs.

Les **abonnés domestiques** ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Les **abonnés non domestiques**, sont donc les abonnés pour lesquels l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service, ne recouvre pas la redevance due au titre de la pollution domestique.

Le nombre moyen d'habitant par abonné domestique est de 2,56.

2 - Volumes consommés et facturés

Territoire Eau de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
TOTAL des volumes consommés en m³	25 030 534	24 878 661	24 918 062	25 037 406	24 693 197	-1,4%

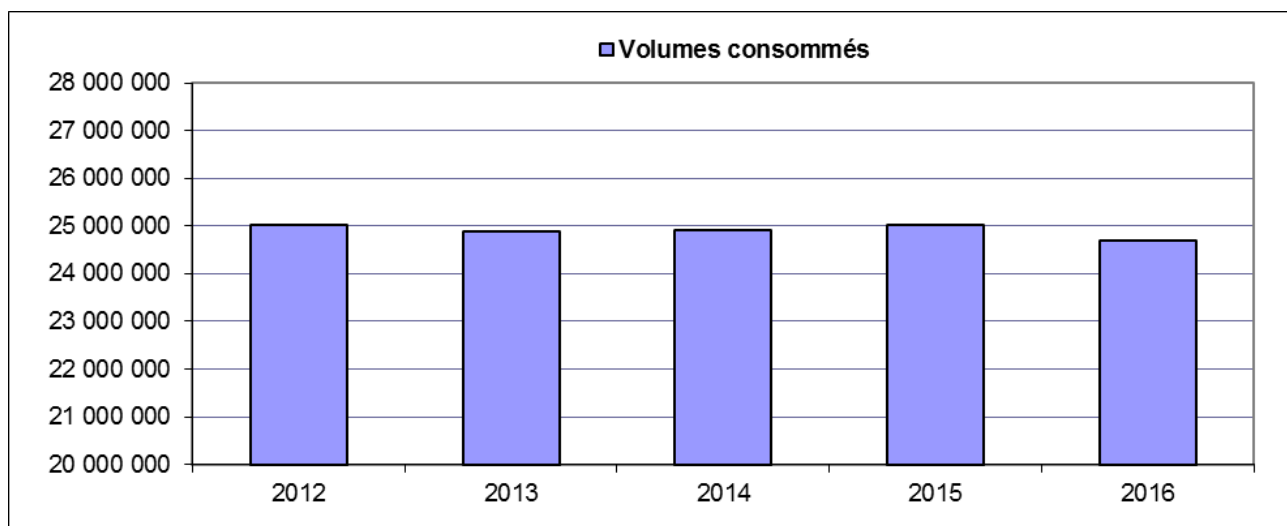
On observe depuis plusieurs années une baisse sensible des volumes consommés qui traduit d'une part la prise de conscience des abonnés sur la maîtrise de leur consommation et d'autre part l'évolution des appareils de plus en plus économes.

Ainsi, en cumulé depuis 2012, la baisse du volume consommé est de -1,3%. Et pour l'année 2016, la consommation a diminué de -1,4%.

95,78% des volumes consommés sont qualifiés de domestiques contre 4,22% de non domestiques (cf. définition domestique-non domestique ci-dessus).

La consommation domestique moyenne par abonné est de 121,3 m³/an.

La consommation globale par habitant est de 135,4 litres/jour (base 365 jours).



3 - Indicateurs de performances

❖ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés P152.1

L'ensemble des services de la MRN, ont un délai d'ouverture de 48h00.

Ce délai s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants et fonctionnels. Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Ce point explique un taux de **100%**.

Territoire Eau de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre d'interventions pour ouverture	9 085	8 942	6 572	5 954	5 402	-9,3%
Nombre d'interventions n'ayant pas respecté le délai d'ouverture	0	0	1	0	0	
Taux de respect du délai d'ouverture P152.1	100%	100%	99,98%	100%	100,00%	

❖ Taux de réclamations P155.1

Cet indicateur comptabilise les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service.

Ces réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation à l'exception du niveau de prix.

Territoire Eau de La MRN	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre de réclamations écrites	2 554	2 612	2 753	3 184	3 039	-4,6%
Taux de réclamations pour 1000 abonnés P155.1	13,84	13,97	14,38	16,78	15,56	

Le taux de réclamations consolidé à l'échelle de La MRN en 2016 est de **15,56 pour 1000 abonnés**.

❖ Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente P154.0

Cet indicateur mesure le montant des impayés TTC au titre de l'année N-1 comptabilisé au 31/12 de l'année N, divisé par le chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N.

Cet indicateur doit prendre en compte uniquement les parts liées à la facture EAU POTABLE (hors assainissement), il s'agit donc :

- Part EAU exploitant (opérateur éventuel)
- Part EAU de la collectivité – part investissement
- Redevance prélèvement agence de l'eau
- Redevance pollution agence de l'eau (comptabilisée sur le chapitre EAU de la facture)
- Taxe Voies Navigables de France
- TVA

La consolidation de cet indicateur a été réalisée à partir des données des différents exploitants, à noter que le taux d'impayés est commun aux secteurs Régie Rouen, Régie Elbeuf, PS Nord-Ouest et PS Ouest.

Pour la MRN le taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente est de **3,77%**.

Les données individualisées par service sont disponibles dans le chapitre II.

❖ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité P109.0

Ce montant comptabilise les abandons de créances à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au fond de solidarité logement) ; ainsi que les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (fond de solidarité logement).

La MRN a versé à un fond de solidarité logement la somme de 110 000 €.

Le montant cumulé des abandons de créances des 2 opérateurs privés Eaux de Normandie et Veolia eau s'élève à 491,79 €ht.

La règle de calcul est : montant en euros hors taxes / volumes facturés, soit **0,0047 €/m³**.

Remises pour fuite

Territoire Eau de La MRN	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service					
	Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
TOTAL Remises pour Fuites Année 2016	206 328	244 472,97 €	140 439	34 946,87 €	224 933	243 224,04 €

7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2016

S'agissant des engagements financiers en terme d'investissement, certains travaux peuvent avoir été achevés en 2017

Commune	Nom ouvrage	Objet	Description				Montant Total Travaux	
METROPOLE	Branchements plomb	Renouvellement de branchements en plomb	Renouveler les branchements plomb (sous traitance, en régie directe et contrat exploitation)				2 577 891,84	
Protection de la ressource						109 193		
Bardouville	Bardouville (forage)	Etude de BAC et DUP (3)	Etude de protection de captage DUP - complément étude environnement				5 420,00	
Darnétal	Carville (station de production)	Etude de BAC et DUP (3)	Etude de protection de captage DUP+AAC - complément suivi des sources				2 520,00	
Elbeuf	Ecameaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)	Etude de protection de captage DUP - Mise à jour des dossiers, analyse CEE, chiffrage				11 210,00	
Elbeuf	Ecameaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)	Etude de protection de captage DUP - avis HGA				3 299,00	
Jumièges	Jumièges (station)	Etude de BAC et DUP (3)	Etude de protection de captage AAC - Réalisation de piézomètres				35 590,00	
Moulineaux	Moulineaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - avis HGA				7 654,00	
Moulineaux	Moulineaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)	Etude de protection de captage DUP - Etude faisabilité aménagement ruisseau				18 500,00	
Moulineaux	Moulineaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)	Etude de protection de captage AAC - Participation travaux SERPN aménagement 6 bétaires				20 000,00	
Moulineaux	Moulineaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)	Etude de protection de captage AAC - Participation travaux hydraulique douce SERPN				5 000,00	
Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Bois-Guillaume	Curie (rue)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	1 820
Bois-Guillaume	Curie (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	85	0	2	2	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	27 358
Bois-Guillaume	Verdun (rue)	Défense incendie (10)					Mise en place d'un hydrant supplémentaire	3 589
Bois-Guillaume	Verdun (rue)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	4 415
Bois-Guillaume	Verdun (rue)	Réfection de chaussée (#)					Réfection de chaussée conjointe avec le pôle de proximité Robec	8 600
Bois-Guillaume	Verdun (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	325	0	0	0	Renouveler et renforcer la conduite et les branchements avant travaux de voirie	108 329
Bonsecours	RD 6014 -Route de Paris-1	Renforcement du réseau (8)	150	35	10		Renouveler la canalisation de chaque côté de la RD avant les aménagements arrêt bus et carrefour	55 000
Bonsecours	RD 6014 -Route de Paris-1	Renforcement du réseau (8)	200	35	10		Renouveler la canalisation de chaque côté de la RD avant les aménagements arrêt bus et carrefour	68 000
Bonsecours	RD 6014 -Route de Paris-2	Renforcement du réseau (8)	200	0	9		Aménager l'arrêt de bus avec reprise ponctuelle trottoir + voirie	68 000
Bonsecours	RD 6014 -Route de Paris-2	Renforcement du réseau (8)	200	0	9		Déplacer la conduite pour aménager l'arrêt de bus - RD 6014	68 000
Bonsecours	RD 6014 -Route de Paris-3	Renforcement du réseau (8)	250		11		Renouveler la canalisation de chaque côté de la RD	80 557
Bonsecours	RD 6014 -Route de Paris-4	Renforcement du réseau (8)	250		13		Renouveler la canalisation de chaque côté de la RD	98 000
Canteleu	Duclair (ancienne route de)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	3 318
Canteleu	St Filleul (rue)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	2 843
Canteleu	St Filleul (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	335	0	0	0	Renouveler le réseau vétuste	67 168
Caudebec-lès-Elbeuf	Dantan (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	175		17		Renouveler le réseau vétuste et renforcement en ø150 pour maillage	73 418
Caudebec-lès-Elbeuf	Miard (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	90		5		Renouveler le réseau vétuste	44 479
Caudebec-lès-Elbeuf	Sellier (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	325		22		Renouveler le réseau vétuste	100 811
Caudebec-lès-Elbeuf	Thibault (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	205		23		Renouveler le réseau vétuste	94 000
Champ captant du Cailly	Forage 1 + Forage 2	Vigipirate et OIV (1)					Protection du périmètre rapproché du captage d'eau	4 452
Darnétal	Belges (rue des)	Extension du réseau (7)	70	0			Supprimer la canalisation de ø80 rue du Champ des Oiseaux et maillage ø100 fonte rue des Belges dans le cadre de l'extension de la piscine	22 993
Darnétal	Marais de Carville (impasse des)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations	1 169
Darnétal	Marais de Carville (impasse des)	Etude d'aide à la décision (3)					Etude de modification de la conduite sur l'ouvrage d'art	350
Darnétal	Préaux (route de)	Défense incendie (10)	170	0	14		Travaux de renforcement de la défense incendie (La Cressonnière)	90 144

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Déville-lès-Rouen	Bellevue (allée)	Renouvellement de canalisation (4)	145	-15	4	0	Renouveler le réseau	33 440
Déville-lès-Rouen	Carpentier (rue)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	1 295
Déville-lès-Rouen	Carpentier (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	18	0	0	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	8 085
Déville-lès-Rouen	Delbos (rue)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	4 873
Déville-lès-Rouen	Delbos (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	528	15	2	0	Renouveler et interconnecter le réseau avec Rouen	109 990
Déville-lès-Rouen	Fresnel (place)	Rationalisation du réseau (4)		-75			Rationaliser le réseau	12 782
Déville-lès-Rouen	Pasteur (rue)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	1 738
Déville-lès-Rouen	Pasteur (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	121	0	2	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	30 120
Déville-lès-Rouen	Rigault (rue du Manoir)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	3 021
Déville-lès-Rouen	Rigault (rue du Manoir)	Renouvellement de canalisation (4)	142	0	5	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	27 476
Duclair	Caillouet (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	20	0	2	0	Renouveler le réseau vétuste	8 089
Duclair	De Gaulle (place)	Etude d'aide à la décision (3)					Sondage d'investigation	530
Duclair	Havre (rue du)	Rationalisation du réseau (4)	170	-41	10	0	Rationaliser le réseau	56 296
Elbeuf	St Cyr (Réservoir)	Etude d'aide à la décision (3)					Diagnostic amiante - prélèvement réalisé par la Direction de l'eau	59
Epinay-sur-Duclair	Marées (chemin des)	Rationalisation du réseau (4)	550	-450	1	0	Rationaliser le réseau avant les travaux de voirie	73 996
Franqueville Saint Pierre	Abreuvoir (rue de l')	Défense incendie (10)	50		1		Renforcement du réseau pour amélioration de la défense incendie	18 993
Franqueville Saint Pierre	Nation (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	265		16		Renforcer le réseau pour la défense incendie	101 171
Isneauville	Campagne (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	150	0	11	0	Rationaliser le réseau vétuste	55 033
Isneauville	Communaux (rue des)	Déplacement de canalisation (4)	987	80	6	0	Déplacement d'une conduite en domaine public	197 802
Isneauville	Roty (rue et impasse)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	2 047
Isneauville	Roty (rue et impasse)	Renforcement du réseau (8)	100	289	14	3	Renouvellement de canalisation	109 704
Jumièges	Quesnes (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	285	0	3	0	Renouvellement de canalisation	33 325
La Bouille	Lauriers (allée des)	Renforcement du réseau (8)	35				Renforcer le réseau dans la poursuite des travaux d'interconnexion	30 660
La Bouille	Maison Brulée (carrefour)	Renouvellement de canalisation (4)	50	50	2		Dévoyer la canalisation et reprendre un branchement long avant les travaux du rond-point	40 878
La Bouille	RD 67	Sécurisation de la production (2)	590	400			Interconnecter l'alimentation de La Bouille avec celle de Moulineaux	229 008
Le Grand Quevilly	Abbé Capey (rue)	Sécurisation distribution (6)		20			Mailler la canalisation pour sécuriser la distribution	77 260
Le Grand Quevilly	Berlioz Hector (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	102		4		Renouveler le réseau vétuste	57 089
Le Grand Quevilly	Ferry Jules (rue)	Sécurisation distribution (6)		20	12		Renouveler le réseau vétuste	0
Le Houllme	Fauvette (impasse)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	1 233
Le Houllme	Fauvette (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	30	0	3	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	11 216
Le Houllme	Papillon (impasse)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	1 252
Le Houllme	Papillon (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	35	0	7	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	11 016
Le Houllme	République (rue de la)	Rationalisation du réseau (4)		-100	9		Rationaliser le réseau - abandon dn80 + reports 9 branchements	13 284
Le Houllme	République (rue de la)	Rationalisation du réseau (4)					Créer un branchement	2 628
Le Houllme	St Jean (route de)	Etude d'aide à la décision (3)					Sondage	324
Le Mesnil Esnard	Belbeuf (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	280	0	15		Projet voirie + renforcement suivant schéma directeur	84 491
Le Mesnil Esnard	Pasteur (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	430	0	25	5	Renouveler et renforcer le réseau	195 312
Le Mesnil Esnard	RD 6014	Renforcement du réseau (8)					Bon complémentaire - Signalisation RD sur 500ml + surprofondeur sur 90ml	27 113

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Le Mesnil sous Jumièges	Manoir (rue du)	Défense incendie (10)					Installer deux poteaux d'incendie avant les travaux de voirie	7 518
Le Mesnil sous Jumièges	Manoir (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	300	-900	3	0	Renouvellement de canalisation	0
Le Mesnil sous Jumièges	Manoir (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	1 095	0	30	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	240 340
Le Petit-Quevilly	Bruyères (rond-point)	Renouvellement de canalisation (4)	10				Renouveler le réseau vétuste	41 995
Le Petit-Quevilly	Canadiens (avenue des)	Renforcement du réseau (8)	30				Renforcer et rationaliser le réseau en lien avec l'aménagement de la place des Chartreux et de la ligne T4	55 189
Le Petit-Quevilly	Clément (allée)	Renouvellement de canalisation (4)		125			Mailler le réseau avant les aménagements de la ligne T4	0
Le Petit-Quevilly	Foliot Paul (rue)	Rationalisation du réseau (4)		-100	7		Rationaliser avant les raccordements pour la ligne T4	39 493
Le Petit-Quevilly	Frères Delattre (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	477		76		Renouveler le réseau dans le cadre du projet Quevilly village - reprise de la chaussée par l'aménageur	243 270
Le Petit-Quevilly	Temon (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	70	5			Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	62 464
Le Petit-Quevilly	Trianon (rue)	Rationalisation du réseau (4)		-410	7		Rationaliser le réseau en lien avec l'aménagement de la place des Chartreux et de la ligne T4	21 395
Le Trait	Dunkerque (rue de)	Défense incendie (10)					Remplacement de l'hydrant n°16	1 900
Le Trait	Dunkerque (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	121	0	3	0	Renouveler le réseau vétuste	0
Le Trait	Guillaume le Conquérant (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	855	-114	57	0	Renouveler le réseau vétuste	0
Le Trait	Reine Mathilde (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	80	-80	7	0	Rationaliser le réseau	215 420
Le Trait	Dunkerque, G. le Conquérant, Reine Mathilde (rues)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires	4 503
Les Authieux s/ le Port St Ouen	Mouchel (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	150				Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	20 126
Malaunay	Barentin (route de)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	9 056
Malaunay	Barentin (route de)	Rationalisation du réseau (4)	520	-520			Abandonner les anciennes conduites Ø80+Ø100 et poser des conduites en Ø 150 mm.	216 012
Malaunay	Duru Roland (rue)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	2 467
Malaunay	Duru Roland (rue)	Rationalisation du réseau (4)	141	-130	26	0	Rationaliser le réseau	49 411
Malaunay	Houpeville (route d')	Renouvellement de canalisation (4)	203	6	0	0	Renouveler le réseau vétuste	29 980
Malaunay	Lesouef (rue)	Etude d'aide à la décision (3)					Sondage	520
Malaunay	Ville aux Geais (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	240	0	2	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	25 303
Maromme	Belges (rue des)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires - étude préliminaire	2 085
Maromme	Belges (rue des)	Etude d'aide à la décision (3)					Sondage d'investigation avant travaux	1 292
METROPOLE	Réservoirs - programme 2015	Gros entretien d'ouvrages GC (4)					Réhabiliter les réservoirs de stockage d'eau potable - Chatelet - Ste Venise - Maromme 2	463 405
METROPOLE	Réservoirs - programme 2015	Gros entretien d'ouvrages GC (4)					CSPS - Réhabilitation des réservoirs de stockage d'eau potable - Chatelet - Ste Venise - Maromme 2	2 020
Mont-Saint-Aignan	Val des Cotes (rue)	Déplacement de canalisation (4)	100	0	0	0	Déplacer la conduite en domaine public	17 643
Moulineaux	Varende (rue de la)	Renforcement du réseau (8)	125				Renforcer pour assurer la Défense incendie de l'ERP de la Madeleine	37 926
Notre Dame de Bondeville	Baron (impasse) + Gueville	Renouvellement de canalisation (4)	-63	92	3	0	Abandon d'une conduite en domaine privé	10 713
Oissel	Gal. De Gaulle (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	572				Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	273 345
Oissel	Masson (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	238				Renouveler avant aménagement de la voirie début 2016 avec travaux engagés rue de la République	0
Oissel	République (rue de la)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires	5 668
Oissel	République (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	210				Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	209 956
Orival	Nouveau Monde (station)	Protection des captages					Etude de protection de captage DUP - mise à jour des dossiers, analyse CEE, chiffrage	11 730
Orival	Nouveau Monde (station)	Protection des captages					Etude de protection de captage DUP - avis HGA	1 649
Petit-Couronne	St Etienne (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	100				Renouveler le réseau vétuste	38 989

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Rouen	Arago François (rue)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires	1 994
Rouen	Arago François (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	208		10	0	Renouveler le réseau vétuste	89 973
Rouen	Belges (boulevard des)	Renouvellement de canalisation (4)	400		0		Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	215 368
Rouen	Béthencourt Jean (allée)	Renouvellement de canalisation (4)	196				Aménagement Métropole Bâtiment	104 200
Rouen	Binet + Croix d'Yonville	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires avant travaux	2 887
Rouen	Binet + Croix d'Yonville	Renouvellement de canalisation (4)	307		30	15	Renouveler le réseau avant la réfection de la chaussée et des trottoirs	125 036
Rouen	Bourg l'Abbé (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	40		0		Renouveler la conduite FJC 350mm avant les travaux d'aménagement de la Région	36 597
Rouen	Carmes + St Nicolas (rues)	Renouvellement de canalisation (4)	150		1	1	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	70 876
Rouen	Cavée St Gervais (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	422		32	0	Renouveler le réseau avant la réfection de la chaussée et des trottoirs	130 641
Rouen	Corneille (pont côté amont)	Renouvellement de canalisation (4)			0		Réfection asphalte supplémentaire suite aux travaux de réseau	4 100
Rouen	Darmétal (route de)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires	4 661
Rouen	Darmétal (route de)	Etude d'aide à la décision (3)					Coordination SPS	1 000
Rouen	Darmétal (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	525		30	2	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	264 862
Rouen	Dubreuil Louis (rue)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations	4 564
Rouen	Dubreuil Louis (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	368		36	5	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	145 119
Rouen	Fraternité (place de la)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires	2 143
Rouen	Fraternité (place de la)	Renouvellement de canalisation (4)	149		12		Renouveler le réseau avant les aménagements plateau piétonnier	61 812
Rouen	Gal. Leclerc (avenue du)	Réfection de chaussée (#)					Reprendre des réfections de chaussée insatisfaisantes des travaux de 2008	840
Rouen	Genève (rue de) + Hallette (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	199		14	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	82 545
Rouen	Havre (route du)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires	1 982
Rouen	Poterat Louis (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	220		18	3	Renouveler le réseau vétuste	97 934
Rouen	Rameau Jean-Philippe (rue)	Déplacement de canalisation (4)	140		1		Création d'un réseau et suppression d'un réseau en privé	60 555
Rouen	République (place de la)	Renouvellement de canalisation (4)	13				Dévoier la canalisation avant les travaux d'extension IBIS	25 465
Rouen	Rondeaux Jean (avenue)	Rationalisation du réseau (4)			-90		Rationaliser le réseau	17 704
Rouen	Rondeaux Jean (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	160		0		Renouveler dans la contre-allée	71 806
Rouen	Saint Julien (rue)	Rationalisation du réseau (4)			-57	0	Rationaliser le réseau en lien avec l'aménagement de la place des Chartreux et de la ligne T4	0
Rouen	Saint Lô (rue)	Etude d'aide à la décision (3)					Investigations complémentaires	4 726
Rouen	Saint Lô (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	163		1		Renouveler le réseau dans le cadre des aménagements de la Ville	86 361
Rouen	Yser (boulevard de l')	Renouvellement de canalisation (4)	562				Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	236 540
Rouen	Yser (boulevard de l')	Renouvellement de canalisation (4)	180				Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	102 257
Rouen	Yser (boulevard de l')	Renouvellement de canalisation (4)		93	7		Mailler deux conduites sur le réseau Ernemont	49 708
Sahurs	Ancien Moulin (chemin de)	Défense incendie (10)					Mise en place hydrant	3 088
Sahurs	Ancien Moulin (chemin de)	Sécurisation distribution (6)	0	30	0	0	Renouvellement du réseau vétuste et en PVC avant les travaux de voirie	8 917
Saint Aubin lès Elbeuf	Hugo Victor (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	100				Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	30 240
Saint Aubin lès Elbeuf	Parc Saint Rémy (Réservoir)	Sécurisation de la production (2)		300	25		Mailler les conduites au pied du réservoir	32 559
Saint Aubin lès Elbeuf	Parc Saint Rémy (Réservoir)	Etude d'aide à la décision (3)					Diagnostic amiante	643
Saint Aubin lès Elbeuf	Parc Saint Rémy (Réservoir)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)					CSPS - Réhabilitation du réservoir de stockage d'eau potable - Parc Saint Remy - programme 2016 - phase conception - PGC	425

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Saint Etienne du Rouvray	Balzac (rue)	Sécurisation distribution (6)	0	72			Mailler pour assurer un renouvellement de l'eau	32 864
Saint Etienne du Rouvray	Chapelle (station de production)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)					Réhabilitation du filtre 6 (plancher + crépines + étanchéité des voiles)	227 531
Saint Etienne du Rouvray	Chapelle (station de production)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)					Réhabilitation du filtre 3 (plancher + crépines + étanchéité des voiles)	139 828
Saint Etienne du Rouvray	Chapelle (station de production)	Renouvellement de canalisation (4)	25				Renouveler la pompe et le système de vidange galerie des filtres et filtres lors des travaux de réhabilitation du GC	16 391
Saint Etienne du Rouvray	Cotton (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	330		4		Renouveler le réseau vétuste	95 920
Saint Etienne du Rouvray	Duruy (rue)	Sécurisation distribution (6)	0	50			Mailler pour assurer un renouvellement de l'eau	16 997
Saint Etienne du Rouvray	Industrie (rue de l') Phase1	Renouvellement de canalisation (4)	450				Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	79 864
Saint Etienne du Rouvray	Moscou (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	350		60		Rationaliser le réseau avant les travaux de voirie	196 450
Saint Etienne du Rouvray	Sous fluvial Chapelle vers Franqueville	Etude projet (3)					Assistance SPS	4 750
Saint Etienne du Rouvray	Sous fluvial Chapelle vers Franqueville	Etude projet (3)					Assistance géotechnique G4	6 600
Saint Etienne du Rouvray	Sous fluvial Chapelle vers Franqueville	Etude projet (3)					Assistance contrôle technique	11 390
Saint Etienne du Rouvray	Stokholm (rue)	Rationalisation du réseau (4)	220		24		Rationaliser le réseau avant les travaux de voirie	135 981
Saint Jacques sur Damétal	Parc (rue du)	Défense incendie (10)	240		6		Renforcement de la défense incendie	67 940
Saint Jacques sur Damétal	Richebourg (rue de)	Déplacement de canalisation (4)		175	1		Extension du réseau pour libérer l'emprise du lotissement	55 803
Saint Léger du Bourg Denis	Vieux Château (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	260		14		Renouveler le réseau vétuste	90 000
Saint Martin de Boscherville	Elfes (chemin des)	Renouvellement de canalisation (4)	205	105	11	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	52 997
Saint Pierre lès Elbeuf	Haline I (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	400		40		Renouveler le réseau vétuste	162 000
Saint Pierre lès Elbeuf	Haline II (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	319		20		Renforcer le réseau pour la défense incendie	105 000
Saint Pierre lès Elbeuf	Huit Mai (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	380		34		Renouveler le réseau vétuste	143 942
Saint Pierre lès Elbeuf	Puits Mérot (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	220		24		Renouveler le réseau vétuste	108 963
Saint Pierre lès Elbeuf	Samson Marie (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	590		42		Renouveler le réseau vétuste	235 231
Sotteville-lès-Rouen	Chapelle Léon (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	20	20	3		Conduite à remplacer sur le linéaire du chantier	18 092
Sotteville-lès-Rouen	Fosse Roger (rue)	Sécurisation distribution (6)		190			Mailler les réseaux avant les travaux de voirie	62 586
Sotteville-lès-Rouen	Guérin Claudine (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	28		8		Renouveler le réseau vétuste	35 000
Sotteville-lès-Rouen	Prévoyance (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	200		27		Renouveler le réseau vétuste	73 000
Sotteville-lès-Rouen	Salva Léon (rue)	Rationalisation du réseau (4)		-450	59		Rationaliser le réseau avant les travaux de voirie	206 244
Sotteville-lès-Rouen	Salva Léon	Protections réglementaires (1)					Mise en place des protections réglementaires : 3 échelles + plate forme + garde-corps au regard Léon Salva moyen service	3 624
Sotteville-lès-Rouen	Salva Léon	Renouvellement d'équipement (4)					Remplacement de vannes sur le réservoir Léon Salva - MS - DN600 + 2xDN500 + regard	110 675
Sotteville-lès-Rouen	Salva Léon	Renouvellement d'équipement (4)					Remplacement de vannes sur le réservoir Léon Salva - MS - aspi 3 DN400	50 000
Sotteville-lès-Rouen	Salva Léon (Réservoir) - Moyen service	Gros entretien d'ouvrages GC (4)					Réparation et remise en place des plaques polycarbonates envolées	3 281

Dans le programme de travaux, outre les actions de remplacement des canalisations, on note les actions spécifiques suivantes :

- Interconnexion :
 - La Bouille – Moulineaux (le bourg de La Bouille est désormais alimenté par l'usine de Moulineaux)
- Diagnostic de réseau - Recherche de fuites :
 - Extension de l'équipement sur le réseau de La Londe, par la pose de 58 détecteurs enregistreurs de fuites à poste fixe

Dans le programme de travaux, usine et réservoir, on note les opérations majeures suivantes :

- Refonte chambres de vannes réservoirs St Pierre lès Elbeuf
- Renouvellement vannes pieds de réservoir Léon Salva – Interconnexion Service Bas Rouen / Service Moyen Sotteville lès Rouen
- Renouvellement automates et télétransmetteurs usines de traitement et refoulements Maromme - BP (basse pression) et HP (haute pression) - ainsi que des réservoirs associés.
- Renouvellement des matériaux filtrants – charbon actif – usine de la Chapelle (4 filtres) et de Moulineaux (4 filtres)
- Réhabilitation des filtres usine de la Chapelle (plancher et étanchéité GC)
- Renouvellement de la station de pompage du réservoir Neubourg à Elbeuf par un Skid surpresseur
- Réhabilitation CG et peinture réservoir du Chatelet Rouen

Présentation par service

1 - Le service exploité en Régie Directe de Rouen et Elbeuf

1 - Présentation du service

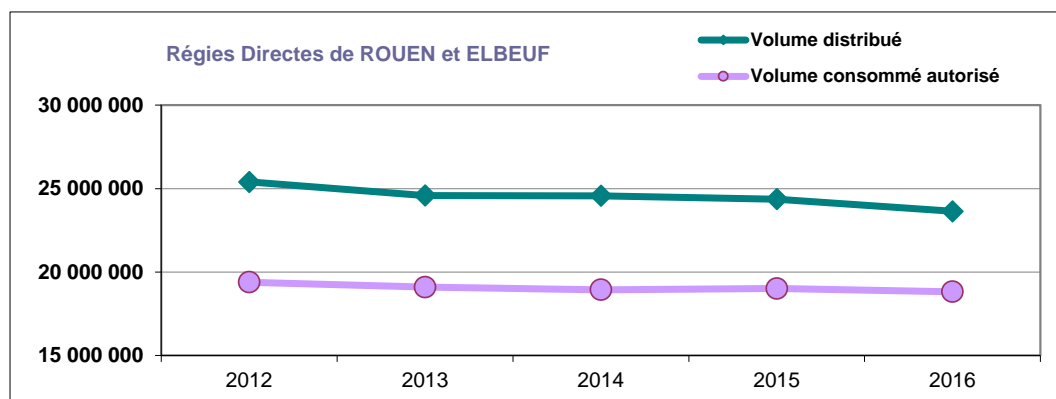
Depuis le 1^{er} janvier 2015, la régie directe de Rouen et Elbeuf regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 40 communes suivantes :

- Amfreville-la-Mivoie
- Belbeuf
- Bonsecours
- Boos
- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Darnétal
- Elbeuf-sur-Seine
- Fontaine-sous-Préaux
- Franqueville-St-Pierre
- Freneuse
- Gouy
- Grand-Couronne
- Grand-Quevilly
- La Bouille
- La Londe
- La Neuville-Chant-d'Oisel
- Le Mesnil-Esnard
- Les Authieux-sur-le-Port-St-Ouen
- Montmain
- Moulineaux
- Oissel
- Orival
- Petit-Couronne
- Petit-Quevilly
- Quèvreville-la-Poterie
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Rouen
- Sotteville-lès-Rouen
- Sotteville-sous-le-Val
- St-Aubin-Celloville
- St-Aubin-Epinay
- St-Aubin-lès-Elbeuf
- St-Etienne-du-Rouvray
- St-Jacques-sur-Darnétal
- St-Léger-du-Bourg-Denis
- St-Martin-du-Vivier
- St-Pierre-lès-Elbeuf
- Tourville-la-Rivière
- Ymare

Ce service distribue environ 75,3% des volumes consommés de la Métropole, il alimente 369 102 habitants (selon recensement INSEE population totale 2014) soit 71,7% des abonnés domestiques.

2 - Indicateurs techniques

Service des Régies Directes de Rouen et Elbeuf		2012	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Darnétal - Carville	1 013 989	1 098 900	1 180 700	1 110 000	1 206 500	8,7%
	Darnétal (Village)	453 200	495 769	501 000	457 500	462 369	1,1%
	Douville - Grande Aulnaie	504 900	524 200	491 200	469 429	470 700	0,3%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	6 362 400	6 502 480	5 888 800	6 333 100	6 057 400	-4,4%
	Fontaine sous Préaux (Village)	39 444	36 972	35 818	27 200	30 400	11,8%
	Moulineaux	5 444 700	5 563 800	5 617 300	4 828 500	4 530 500	-6,2%
	Oissel - Catelier	286 993	299 187	254 198	249 420	249 880	0,2%
	Oissel - Perreuse	477 280	488 124	382 688	444 880	424 900	-4,5%
	Radepont - Château	564 500	555 100	623 000	569 200	259 870	-54,3%
	Radepont - Petite Aulnaie	679 600	670 200	812 300	808 720	750 350	-7,2%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	403 900	401 200	340 500	423 700	495 500	16,9%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	54 469	55 040	62 860	67 800	72 720	7,3%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	157 600	200 110	205 520	207 570	208 380	0,4%
	St Léger du BD - Vieux Château	228 551	208 093	178 473	197 970	201 620	1,8%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	6 521 900	5 571 700	6 336 850	6 036 450	5 952 100	-1,4%
	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecameaux'	553 685	419 939	369 852	351 622	367 780	4,6%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 205 889	1 408 548	1 398 729	1 422 267	1 304 610	-8,3%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	519 930	400 771	407 352	426 259	592 520	39,0%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	338 324	295 075	291 701	322 683	325 400	0,8%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	135 674	135 737	127 924	128 363	130 170	1,4%
TOTAL : V1	25 946 928	25 330 945	25 506 765	24 882 633	24 093 669	-3,2%	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	TOTAL : V2	1 153 200	1 229 782	1 406 724	1 025 926	956 006	-6,8%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		24 793 728	24 101 163	24 100 041	23 856 707	23 137 663	-3,0%
Volumes importés en gros (1)	En provenance des ressources du Cailly EdN	609 500	510 800	487 400	469 400	468 200	-0,3%
	Achat au Syndicat de Préaux (> Roncherolles)	52 840	1 030	959	3 500	3 792	8,3%
	Achat d'eau au SERPN (> La Bouille + Yville)	60 658	86 476	106 458	100 339	43 842	-56,3%
	Achat d'eau au SERPN (> Elbeuf NO+La Londe)	142 669	118 951	127 655	188 653	208 720	10,6%
	TOTAL : V4	865 667	717 257	722 472	761 892	724 554	-4,9%
Volumes exportés en gros (2)	Vers PS NO (Fond du Val - Mont Saint Aignan)	6 686	1 461	1 202	1 532	1 945	27,0%
	Vers SIAEPAP (ex-SIAEP 276)	253 097	228 927	250 289	245 678	217 807	-11,3%
	TOTAL : V5	259 783	230 388	251 491	247 210	219 752	-11,1%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		25 399 612	24 588 032	24 571 022	24 371 389	23 642 465	-3,0%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	94 584	117 707	154 201	165 473	136 815	-17,3%
Volumes comptabilisés : V8		18 933 227	18 778 611	18 642 595	18 705 568	18 548 679	-0,8%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	364 124	204 042	145 351	144 903	137 003	-5,5%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		19 391 935	19 100 360	18 942 146	19 014 763	18 822 497	-1,0%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		76,59%	77,89%	77,32%	78,24%	79,80%	1,99%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		1 931,955	1 933,053	1 948,138	1 950,191	1 958,209	0,4%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		9,17	8,23	8,34	7,96	7,13	-10,5%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		8,52	7,78	7,92	7,53	6,74	-10,4%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365		27,87	27,40	26,99	27,06	26,64	-1,5%
Nombre d'abonnés : N		131 532	133 347	137 133	135 822	141 049	3,8%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		68,08	68,98	70,39	69,65	72,03	3,4%



Réseau

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau en km hors branchements	1 931,955	1 933,053	1 948,138	1 950,191	1 958,209
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	2 383,055	2 385,233	2 401,913	2 405,036	2 414,374

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

L'harmonisation des traitements SIG entre Elbeuf et Rouen est en cours. La fusion des bases en 2017 a pour objectif d'ajuster la lecture des données sur le PP d'Elbeuf.

Branchements

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de branchements	90 220	90 436	90 755	90 969	91 233
Nombre de branchements Neufs	333	351	424	294	324
Nombre de branchements Supprimés	158	135	124	80	60
Nombre de branchements Renouvelés	1 699	1 690	2 035	2 068	2 189
dont branchement plomb supprimés	43	52	38	22	18
dont branchement plomb renouvelés	1 291	1 473	1 505	1 465	1 240
Solde branchement plomb estimé*	7 620	6 095	4 552	2 716	1 807
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	8,45%	6,74%	5,02%	2,99%	1,98%

* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2016, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

La Régie a engagé depuis plusieurs années le renouvellement des branchements en plomb. Ainsi, **1 258 branchements en plomb ont été éradiqués** en 2016.

Compteurs

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de compteurs	135 304	137 241	138 913	138 685	140 317
Nombre de compteurs renouvelés	9 604	10 942	10 491	9 810	9 818
Taux de renouvellement	7,10%	7,97%	7,55%	7,07%	7,00%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	7,95	7,73	7,41	8,00	7,49

Fuites

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de fuites réparées sur canalisation	246	252	189	204	193
Nbre de fuites réparées sur branchement	343	400	336	357	337
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 429	1 407	1 015	1 103	826
Nombre TOTAL de fuites réparées	2 018	2 059	1 540	1 664	1 356

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur canalisation	246	252	189	204	193
Linéaire de canalisation en km	1 931,955	1 933,053	1 948,138	1 950,191	1 958,210
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,127	0,130	0,097	0,105	0,099

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur branchement	343	400	336	357	337
Nombre de branchements	90 220	90 436	90 755	90 969	91 233
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,380	0,442	0,370	0,392	0,369

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Nombre d'abonnés	128 244	130 308	131 532	133 347	137 133	135 822	136 999	104	137 103

Répartition des volumes consommés et facturés

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Volumes consommés	19 276 563	19 280 685	18 933 227	18 778 611	18 642 595	18 705 568	17 163 479	694 855	17 858 334
Volumes facturés	19 176 290	18 952 983	19 021 242	18 857 151	19 192 606	19 852 577	17 025 232	732 496	17 757 728

Nota : Une partie des volumes relevés en 2014 sont facturés sur le début de l'année 2015. Il s'agit entre autre des volumes consommés municipaux pour lesquels a été instaurée une facturation semestrielle sur relevés réels.

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2016	815	2	99,75%	869	11	98,73%

Nota : Les non-conformités ont été levées suite aux contre analyses

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la Régie de ROUEN.

Des dépassements de la référence de qualité pour les spores sulfite réductrices (indicateurs d'une filtration insuffisante vis-à-vis des éventuels parasites) ont été constatés. La station de filtration de Carville doit faire l'objet d'une réfection. Les actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides doivent être poursuivies dans les aires d'alimentation des captages et notamment concernant les utilisateurs de chlortoluron et de métaldéhyde dans le bassin d'alimentation des captages de Fontaine-sous-Préaux.

Pour l'UDI Plateau Est Neuville, sur une antenne du réseau de Quèvreuille la Poterie la qualité chimique de l'eau distribuée est moyenne en raison de la présence de chlorure de vinyle monomère (CVM) malgré la suppression de canalisation en PVC. Les purges du réseau doivent être maintenues efficaces jusqu'à suppression d'autres canalisations responsables du problème.

Pour les UDI secteur SUD de Rouen et UDI Freneuse, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant un mois de la norme 0,1 µg/l pour la déséthylatrazine déisopropyle (pesticide) Néanmoins, les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Des mesures correctives sont en cours.

Pour les UDI Grand-Quevilly et UDI Grand Couronne Moulineaux, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant quatre mois de la norme 0,1 µg/l pour le métolachlore (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé).

Pour les UDI Maison brûlée et UDI Elbeuf Buquet, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant un mois de la norme 0,1 µg/l pour le métazachlore (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé).

Concernant les autres zones de distribution (Darnétal, Roncherolles sur le Vivier, St Jacques sur Darnétal, St Léger du Bourg Denis, Oissel, La Bouille Bas) l'eau est de très bonne qualité et peut être consommée par tous.

Pour les aures UDI, des dépassements ponctuels de la norme pour le carbone organique total et le fer ont été mesurés. Il importe que les travaux de réfection de la station de potabilisation des Ecameaux démarrent dans les meilleurs délais en intégrant une étape d'affinage retenant les pesticides. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

5 - Indicateurs de performance

Service des Régies Directes de Rouen et Elbeuf		Code indicateur	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100,00%	99,77%	99,76%	99,88%	99,75%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,78%	99,50%	98,62%	99,44%	98,73%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Darnétal Carville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Darnétal (village)		50%	50%	50%	60%	60%
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	60%	60%
	Fontaine (Jatte)		60%	60%	60%	60%	60%
	Moulineaux		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Catelier		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Perreuse		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Château		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%	80%	80%
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	60%	60%
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%	60%	60%
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%	60%	60%
	St Léger BD - Vieux Chateau		60%	60%	60%	60%	60%
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%	60%	60%
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%
	Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux		60%	60%	60%	60%	60%
	Orival - 2 For. du Nouveau Monde		60%	60%	60%	60%	60%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%	60%	60%
	St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')		60%	60%	60%	60%	60%
	St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe		60%	60%	60%	60%	60%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE	UGE 084 Oissel		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 114 Sect. Sud		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 123 St Léger du B.D.		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 145 Sect. St Jacques		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 167 ROUEN		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 169 Darnétal		50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	60,0%
	UGE 337 Sect. Plateau Est		66,7%	66,7%	67,2%	68,5%	67,6%
	UGE 236 CREA CAEBS		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	Indice consolidé Régies Rouen & Elbeuf				60,4%	60,7%	60,6%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120pts	P 103.2	NR	109	109	110	110	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	76,59%	77,89%	77,32%	78,24%	79,80%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	9,17	8,23	8,34	7,96	7,13	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	8,52	7,78	7,92	7,53	6,74	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,51%	0,52%	0,59%	0,62%	0,66%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	2,06	2,07	1,95	1,50	1,37	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	99,98%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	21,52	18,87	18,61	21,52	20,63	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %) REGIE GLOBALE	P 154.0	3,11%	2,85%	3,71%	3,73%	3,83%	

Remarque : Le taux d'impayés intègre les Régies de Rouen, Elbeuf, (Yainville jusqu'en 2014) et la PS Nord-Ouest. Le calcul de ce taux d'impayés a été revu, il s'appuie (2012-2014) sur les données fournies directement par les services comptables de la Métropole pour le calcul du CA EAU, et ceux de la TPM pour le montant des impayés.

2 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Ouest

1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord-Ouest est exploité en prestation de service par **STGS**.

Il concerne les communes d'**Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Duclair, Hénouville (haut), Houpeville, Le Houleme, Malaunay, St-Pierre-de-Varengueville, Yainville et Yville-sur-Seine**.

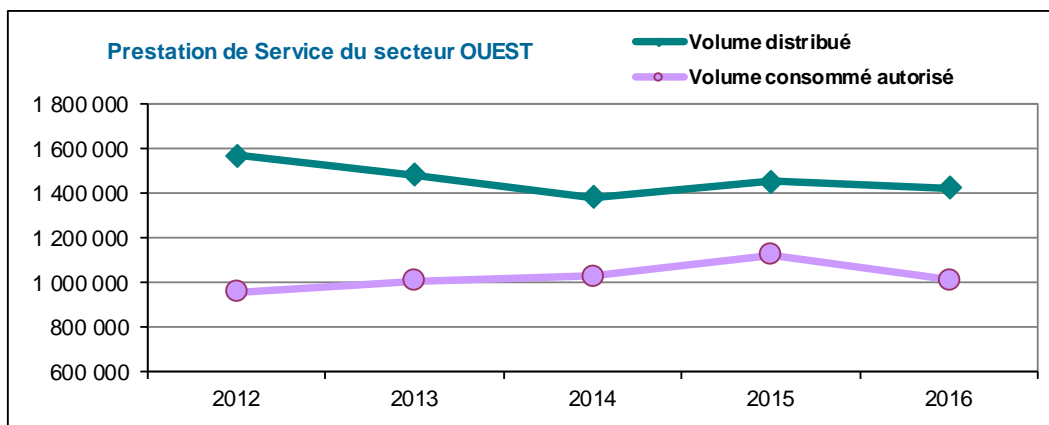
Ce service distribue environ 4% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **24 340 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2014) soit 5,7% des abonnés domestiques.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et STGS, pour 6 années à compter du 01/01/2015 jusqu'au **31/01/2021**. Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		2012	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	293 406	254 602	268 294	282 026	287 399	1,9%
	Forage de Yainville 1948	1 001	0	0	0	0	
	Forage de Yainville 2003	206 808	183 723	128 041	138 363	157 118	13,6%
	Forage de Bardouville	120 121	117 019	118 282	48 501	29 107	-40,0%
	TOTAL : V1	621 336	555 344	514 617	468 890	473 624	1,0%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	632	632	632	632	648	2,5%
	Forage de Yainville 1948	1 001	0	0	0	0	
	Forage de Yainville 2003	988	876	912	526	526	0,0%
	Forage de Bardouville	3 683	4 036	4 439	3 603	263	-92,7%
	TOTAL : V2	6 304	5 544	5 983	4 760	1 436	-69,8%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		615 032	549 800	508 634	464 130	472 188	1,7%
Volumes importés en gros (1)	En provenance du Trait	0	25	0	0	0	
	En provenance de Jumièges	391	0	100	0	0	
	Achat d'eau au SERPN (> Yville sur Seine)	14 832	18 487	10 818	16 527	23 660	43,2%
	En provenance de Quevillon (> Bardouville)		Interco en service le 23/02/2015		96 439	108 809	12,8%
	En provenance du SIAEP de l'Austreberthe	NR	25 777	25 645	41 416	29 204	-29,5%
	En provenance du SIAEPA de Montville	961 263	891 283	732 569	720 930	674 191	-6,5%
	En provenance de PS NO - ND de Bondeville				4	0	-100,0%
	En provenance Ventelette (PS NO)	0	55 489	150 511	161 439	169 058	4,7%
	TOTAL : V4	976 486	991 061	919 643	1 036 755	1 004 922	-3,1%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Le Mesnil sous Jumièges	627	470	550	535	1 370	156,1%
	Vers Le Trait	612	149	0	0	0	
	Vers Jumièges	705	156	198	2 332	3 544	52,0%
	Vers SIAEPA de Montville (depuis Malaunay)	12 635	10 354	10 704	7 885	8 408	6,6%
	vers PS NO par Le Houleme (> N-D. de Bondeville)	0	40 796	24 741	24 046	31 755	32,1%
	vers Saint Paër par St Pierre de Varengueville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	4 163	5 555	7 668	9 512	4 789	-49,7%
	TOTAL : V5	18 742	57 481	43 861	44 310	49 866	12,5%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		1 572 776	1 483 380	1 384 416	1 456 575	1 427 244	-2,0%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	3 260	4 102	3 363	3 506	3 519	0,4%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	952 466	999 977	1 024 076	1 116 504	1 003 263	-10,1%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	3 370	3 601	3 924	4 189	4 059	-3,1%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		959 096	1 007 680	1 031 363	1 124 199	1 010 841	-10,1%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		61,44%	69,13%	75,28%	77,85%	71,81%	-7,8%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		227,582	234,065	235,271	241,032	244,695	1,5%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		7,47	5,66	4,20	3,87	4,75	22,8%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		7,39	5,57	4,11	3,78	4,66	23,4%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		11,77	12,47	12,52	13,28	11,88	-10,6%
Nombre d'abonnés : N		10 338	10 447	10 542	10 680	10 841	1,5%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		45,43	44,63	44,81	44,31	44,30	0,0%



Réseau

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau en km hors branchements	227,582	234,065	235,271	241,032	244,695
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	272,987	279,820	281,396	287,292	295,095

Branchements

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de branchements	9 084	9 151	9 225	9 252	10 080
Nombre de branchements Neufs	26	67	74	27	34
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	64	185	66	107	0
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	<i>19</i>	<i>45</i>	<i>36</i>	<i>27</i>	<i>0</i>
Solde branchement plomb estimé*	119	74	38	11	11
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	<i>1,31%</i>	<i>0,81%</i>	<i>0,41%</i>	<i>0,12%</i>	<i>0,11%</i>

En 2016 la base de données branchements a été mise à jour

Compteurs

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de compteurs	10 657	10 786	10 794	11 129	11 230
Nombre de compteurs renouvelés	570	127	2 140	1 290	1 513
Taux de renouvellement	5,35%	1,18%	19,83%	11,59%	13,47%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	10,83	11,11	8,50	6,72	5,51

Fuites

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de fuites réparées sur canalisation	39	39	44	34	38
Nbre de fuites réparées sur branchement	21	34	46	31	41
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	38	20	9	117	87
Nombre TOTAL de fuites réparées	98	93	99	174	166

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur canalisation	39	39	44	34	38
Linéaire de canalisation en km	227,582	234,065	235,271	241,032	244,695
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,171	0,167	0,187	0,141	0,155

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur branchement	21	34	46	31	41
Nombre de branchements	9 084	9 151	9 225	9 252	10 080
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,231	0,372	0,499	0,335	0,407

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Nombre d'abonnés	10 338	10 447	10 542	10 680	10 833	8	10 841

Répartition des volumes consommés et facturés

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Volumes consommés	941 357	1 017 505	1 010 248	1 116 504	992 701	10 562	1 003 263
Volumes facturés	942 272	1 005 400	1 013 163	864 685	913 562	14 461	928 023

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2016	86	0	100,00%	121	2	98,35%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de bonne qualité** (Synthèses ARS jointes en annexe).

Sur l'UDI de **BARDOUVILLE**, **l'eau est de bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique**. Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été réalisées en janvier 2015 (interconnexion-mélange). En complément, des mesures de lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates doivent être poursuivies dans l'aire d'alimentation du captage.

L'eau distribuée sur les UDI de **YAINVILLE** est de **très bonne qualité**.

Sur les UDI d'**HOUPEVILLE**, de **MALAUNAY LE HOULME** et d'**HENOUVILLE METROPOLE** **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique**. La présence de pesticides a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Le suivi des solvants chlorés est maintenu et les résultats sont conformes. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de la vallée du Cailly pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Sur l'UDI de **Duclair** et **YVILLE SUR SEINE**, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique**. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (Synthèses ARS jointes en annexe).

5 - Indicateurs de performance

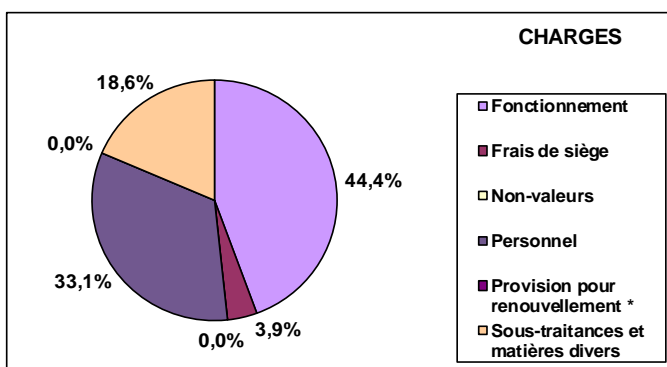
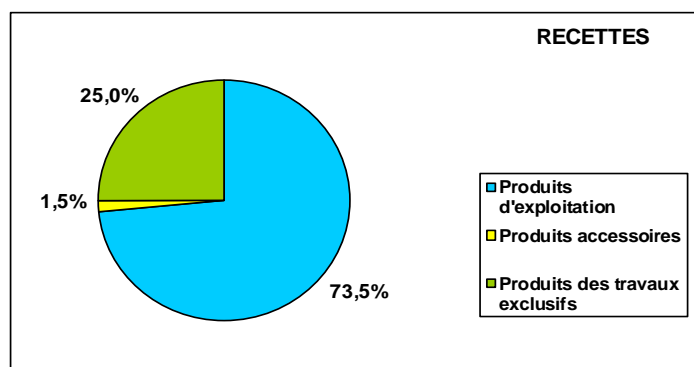
Prestation de Service du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		Code indicateur	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	95,4%	97,9%	99,2%	98,3%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Yainville 1948		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Yainville 2003		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Bardouville		60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 160 Duclair		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 189 Yainville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 125 Sect. Bardouville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	40	26	26	30	30
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	61,44%	69,13%	75,28%	77,85%	71,81%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	1,78	16,19	14,83	3,87	4,75
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	1,71	5,57	4,11	3,78	4,66
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,67%	0,71%	0,65%	0,63%	0,65%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,55	3,73	2,47	3,18	3,51
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,97	0,96	1,33	0,67	0,65
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,53%	1,93%	1,03%		
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,00000	0,00000	0,00000	Globalisé en REGIE	Globalisé en REGIE

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service

PS du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	662 142 €
	Produits accessoires	13 293 €
	Produits des travaux exclusifs	225 685 €
	Total	901 120 €
Charges	Fonctionnement	434 700 €
	Frais de siège	38 334 €
	Non-valeurs	0 €
	Personnel	324 397 €
	Provision pour renouvellement *	0 €
	Sous-traitances et matières divers	181 752 €
Total	979 183 €	
Résultat Brut en 2016		-78 063 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord-Ouest

1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord-Ouest est exploité en prestation de service par **Eaux de Normandie**.

Il concerne les communes de **Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Déville-lès-Rouen, Hautôt-sur-Seine, Isneauville, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye, le Hameau de la Muette en partie sur la commune de Quincampoix, et le Hameau du Mont Perreux sur la commune de Saint-Martin-du-Vivier.**

Ce service distribue environ 17,7% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **92 144 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2014) soit 19,4% des abonnés domestiques.

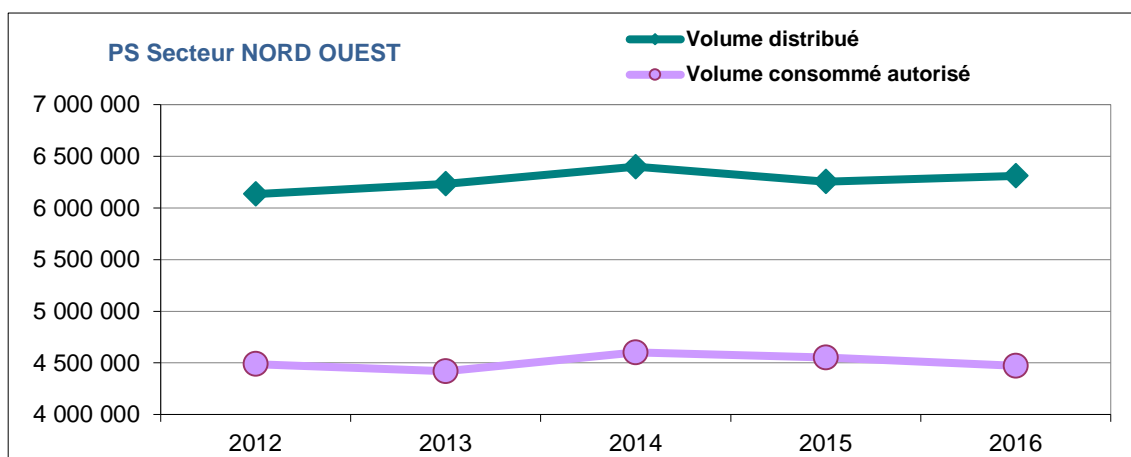
Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et Eaux de Normandie filiale de Lyonnaise des Eaux Suez, pour 6 années à compter du 01/01/2012 jusqu'au **31/12/2017**.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du secteur Nord-Ouest "Maromme"		2012	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forages des champs captants du Cailly	3 956 928	4 540 744	4 031 279	4 338 924	4 789 115	10,4%
	Sources de Maromme	3 159 953	2 753 285	3 568 706	3 169 917	2 891 965	-8,8%
	Forage de Val de la Haye	187 736	197 238	209 661	163 840	154 490	-5,7%
	TOTAL : V1	7 304 617	7 491 267	7 809 646	7 672 681	7 835 570	2,1%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forages des champs captants du Cailly	40 315	49 012	25 291	75 610	99 690	31,8%
	Sources de Maromme	159 959	145 210	200 282	164 619	161 765	-1,7%
	Forage de Val de la Haye	0	0	0	0	0	
	TOTAL : V2	200 275	194 222	225 573	240 229	261 455	8,8%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		7 104 342	7 297 045	7 584 073	7 432 452	7 574 115	1,9%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Rouen (Fond du Val - MSA)	6 686	1 461	1 202	1 532	1 945	27,0%
	En provenance du Houlme (> ND Bondeville)	0	40 796	24 741	24 046	31 749	32,0%
	En provenance de Quevillon (> St Pierre Man.)	556	246	1 106	1 817	2 919	60,6%
	TOTAL : V4	7 241	42 503	27 049	27 395	36 613	33,6%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Rouen	580 377	546 066	489 772	471 901	459 590	-2,6%
	Vers Quevillon	0	168	79	7	34	385,7%
	Vers SIAEPA de Montville (> Montville)	0	90 073	139 516	122 828	163 087	32,8%
	Vers SIAEPA de Montville (> Houpeville)	0	55 489	150 511	161 439	166 589	3,2%
	Vers SIAEPA de Montville (> Montigny)	55 419	53 317	53 765	55 144	60 391	9,5%
	Vers SIAEPA de Montville - Sect. Quincampoix	332 787	353 535	370 385	382 245	439 235	14,9%
	Vers SIAEPA de Montville pour le SIDERO	7 143	6 924	7 494	10 222	10 145	-0,8%
TOTAL : V5	975 726	1 105 573	1 211 522	1 203 786	1 299 071	7,9%	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		6 135 857	6 233 976	6 399 600	6 256 061	6 311 657	0,9%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	11 739	14 240	10 690	8 452	8 738	3,4%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365 (ou 366j)	4 462 555	4 389 997	4 573 747	4 524 600	4 445 289	-1,8%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	13 158	13 418	16 111	17 690	16 270	-8,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		4 487 452	4 417 655	4 600 548	4 550 742	4 470 297	-1,8%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		76,82%	75,25%	76,36%	77,14%	75,81%	-1,7%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		506,783	509,560	509,785	507,573	507,622	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		9,05	9,91	9,81	9,35	10,07	7,8%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		8,91	9,77	9,67	9,20	9,94	8,0%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		29,53	29,70	31,24	31,06	31,14	0,2%
Nombre d'abonnés : N		36 419	36 851	37 449	36 959	37 250	0,8%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		71,86	72,32	73,46	72,82	73,38	0,8%



Réseau

PS Nord-Ouest	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau en km hors branchements	506,783	509,560	509,785	507,573	507,622
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	601,673	603,064	603,714	604,004	605,583

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Les linéaires de réseau ont été recalculés sur la base du SIG en 2013.

Branchements

PS Nord-Ouest	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de branchements	22 536	22 602	22 687	22 745	22 803
Nombre de branchements Neufs	92	86	95	75	69
Nombre de branchements Supprimés	26	20	10	17	11
Nombre de branchements Renouvelés	1 009	725	776	45	143
dont branchement plomb supprimés	0	17	2	0	1
dont branchement plomb renouvelés	964	682	723	295	143
Solde branchement plomb estimé*	1 863	1 164	439	144	0
Pourcentage branchement plomb	8,27%	5,15%	1,94%	0,63%	0,00%

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2016.

Compteurs

PS Nord-Ouest	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de compteurs	36 358	36 928	37 530	37 899	38 405
Nombre de compteurs renouvelés	14 091	13 804	3 331	559	35
Taux de renouvellement	38,76%	37,38%	8,88%	1,47%	0,09%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	6,20	2,38	2,04	2,77	3,69

Fuites

PS Nord-Ouest	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de fuites réparées sur canalisation	74	61	58	62	89
Nbre de fuites réparées sur branchement	143	130	135	106	93
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	381	508	480	283	213
Nombre TOTAL de fuites réparées	598	699	673	451	395

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Nord-Ouest	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur canalisation	74	61	58	62	89
Linéaire de canalisation en km	506,783	509,560	509,785	507,573	507,622
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,146	0,120	0,114	0,122	0,175

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Nord-Ouest	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur branchement	143	130	134	106	93
Nombre de branchements	22 536	22 602	22 687	22 745	22 803
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,635	0,575	0,591	0,466	0,408

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

PS Nord-Ouest	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Nombre d'abonnés	36 419	36 851	37 449	36 959	37 174	76	37 250

Répartition des volumes consommés et facturés

PS Nord-Ouest	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Volumes consommés	4 462 555	4 389 997	4 573 747	4 524 600	4 317 925	127 364	4 445 289
Volumes facturés	4 356 671	4 232 783	4 436 728	4 373 814	4 155 544	124 582	4 280 126

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	PS Nord-Ouest	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2016		221	1	99,5%	237	2	99,2%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique**. Un dépassement ponctuel de la norme de 0,03 µg/l pour la dieldrine a été observé (la teneur n'ayant pas été confirmée, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé). Un suivi renforcé a été mis en place. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages du Cailly pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides (*Synthèses ARS jointes en annexe*).

5 - Indicateurs de performance

Prestation de Service du secteur Nord-Ouest "Maromme"		Code indicateur	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	99,55%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	99,61%	99,59%	99,18%	99,16%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forages Vallée du Cailly	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Sources de Maromme		40%	50%	50%	50%	50%
	Forage de Val de la Haye		60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 334 Sect. Maromme		49,6%	49,6%	55,3%	55,8%	56,2%
	UGE 077 Sect. Sahurs		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	75,95	108	108	108	108
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	76,82%	75,25%	76,36%	77,14%	75,81%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	9,05	9,91	9,81	9,35	10,07
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	8,91	9,77	9,67	9,20	9,94
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,41%	0,36%	0,31%	0,32%	0,36%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,48	1,47	1,07	1,22	0,94
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	5,77	1,82	3,66	5,47	1,85
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,77%	Globalisé en REGIE			
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	Globalisé en REGIE				

En 2011, le mode de calcul de l'indicateur P155.1 utilisé est celui de l'arrêté alors que précédemment Lyonnaise des Eaux comptabilisait plus de thèmes de réclamations.

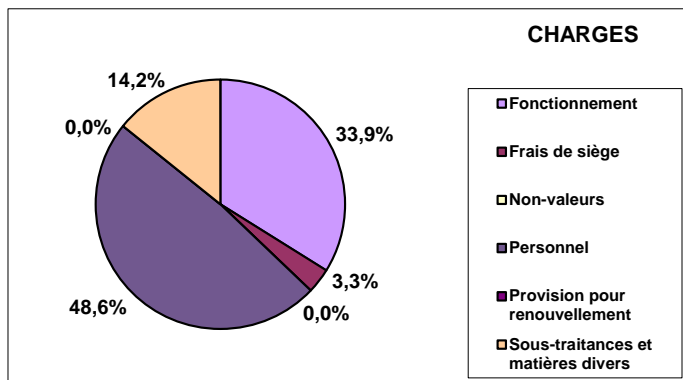
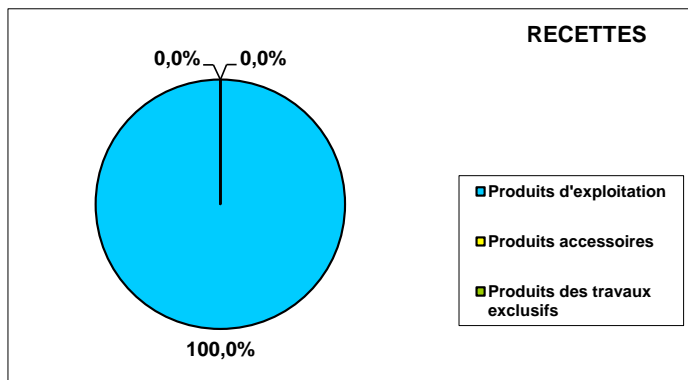
À partir de 2012, le taux du montant des abandons de créances P109.0 est inclus avec celui de la Régie.

À partir de 2013, le taux d'impayé de l'année N-1 est inclus avec celui de la Régie.

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service

PS du secteur Nord-Ouest "Maromme"		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	3 180 687 €
	Produits accessoires	0 €
	Produits des travaux exclusifs	0 €
	Total	3 180 687 €
Charges	Fonctionnement	1 134 704 €
	Frais de siège	109 040 €
	Non-valeurs	0 €
	Personnel	1 628 725 €
	Provision pour renouvellement	0 €
	Sous-traitances et matières divers	476 480 €
	Total	3 348 949 €
Résultat Brut en 2016		-168 262 €



Suivi des obligations contractuelles

Suivi du renouvellement électromécanique

Avenant n°5 du 8 juillet 2016, abrogation des seuils minimum encadrant le programme annuel de renouvellement usine (électromécanique).

Suivi du renouvellement de compteurs

L'obligation contractuelle de renouvellement de 95 % du parc compteurs, conformément à l'engagement de la tranche conditionnelle n°3 (art 62 du CCP), est effective fin 2014 (34 258 compteurs renouvelés sur 35 500 engagés).

4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Épinay-sur-Duclair, Ste-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes d'Épinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Paër et une partie des communes de Duclair et Saint-Pierre-de-Varengeville.

Il distribue environ 0,7% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **3 938 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2014) soit 0,8% des abonnés domestiques.

Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre le SIAEPA de la région de Saint-Paër et La Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, à compter du 01/07/2006 jusqu'au 30/06/2018, pour une durée de 12 années.

Par avenant n°7 en date du 18 avril 2017, la durée du contrat a été diminuée de 6 mois, son échéance devient le **31/12/2017**.

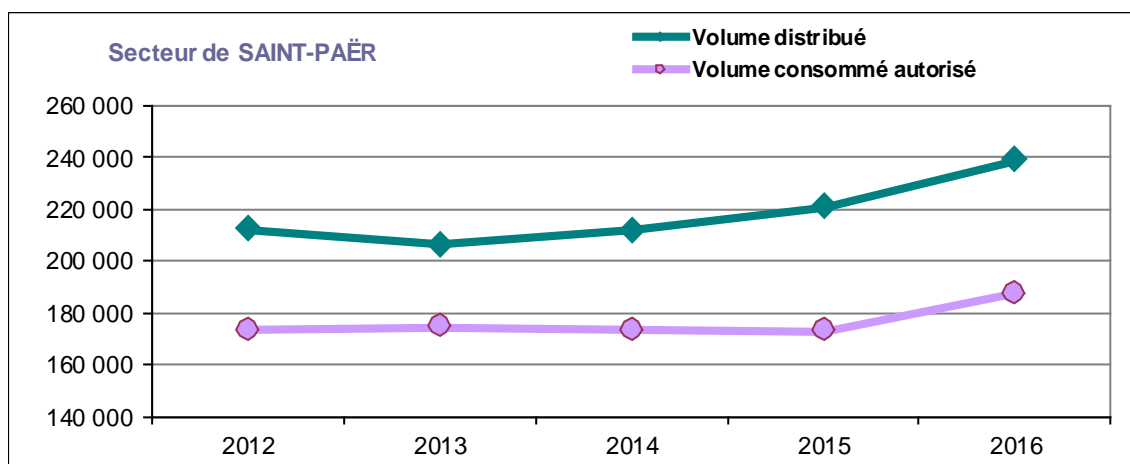
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7 500 €HT/an** (hors actualisation).

2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Saint-Paër		2012	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	223 444	209 241	204 856	221 291	243 050	
	TOTAL : V1	223 444	209 241	204 856	221 291	243 050	9,8%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	355	361	365	360	365	
	TOTAL : V2	355	361	365	360	365	1,4%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		223 089	208 880	204 491	220 931	242 685	9,8%
Volumes importés en gros (1)	En provenance du secteur de Malaunay par St Pierre de Varengeville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	4 163	5 555	7 668	9 512	4 789	
	TOTAL : V4	4 163	5 555	7 668	9 512	4 789	-49,7%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Hameau de Gauville (#) jusqu'en 2013 Vers les Yaux et les Communaux St Wandrille Rançon	14 915	8 010	0	9 536	8 461	
	TOTAL : V5	14 915	8 010	0	9 536	8 461	-11,3%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		212 337	206 425	212 159	220 907	239 013	8,2%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	290	315	437	303	407	34,3%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V7 / D \times 365$	173 224	174 101	172 882	172 589	186 894	8,3%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	218	255	260	360	320	-11,1%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		173 732	174 671	173 579	173 252	187 621	8,3%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		83,01%	85,19%	81,82%	79,32%	79,23%	-0,1%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		76,174	76,630	76,592	76,585	76,452	-0,2%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		1,41	1,16	1,40	1,73	1,87	8,1%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		1,39	1,14	1,38	1,70	1,84	8,0%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		6,78	6,53	6,21	6,54	7,03	7,5%
Nombre d'abonnés : N		1 618	1 557	1 571	1 606	1 620	0,9%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		21,24	20,32	20,51	20,97	21,19	1,0%



Réseau

Secteur de Saint-Paër	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau en km hors branchements	76,174	76,630	76,592	76,585	76,452
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	84,364	84,855	84,857	84,900	84,802

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

Secteur de Saint-Paër	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de branchements	1 638	1 645	1 653	1 663	1 670
Nombre de branchements Neufs	22	7	8	10	8
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	1
Nombre de branchements Renouvelés	1	0	0	36	0
Solde branchement plomb	0	0	0	0	0

Compteurs

Secteur de Saint-Paër	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de compteurs	1 620	1 625	1 631	1 671	1 670
Nombre de compteurs renouvelés	34	70	81	206	194
Taux de renouvellement	2,10%	4,31%	4,97%	12,33%	11,62%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	11,27	11,40	11,54	9,81	8,84

Fuites

Secteur de Saint-Paër	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de fuites réparées sur canalisation	11	3	5	4	7
Nbre de fuites réparées sur branchement	6	6	5	3	7
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	15	23	13	27	30
Nombre TOTAL de fuites réparées	32	32	23	34	44

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Saint-Paër	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur canalisation	11	3	5	4	7
Linéaire de canalisation en km	76,174	76,630	76,592	76,585	76,452
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,144	0,039	0,065	0,052	0,092

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Saint-Paër	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur branchement	6	6	5	3	7
Nombre de branchements	1 638	1 645	1 653	1 663	1 670
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,366	0,365	0,302	0,180	0,419

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de Saint-Paër	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Nombre d'abonnés	1 618	1 557	1 571	1 606	1 620	0	1 620

Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Saint-Paër	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Volumes consommés	158 309	160 205	172 882	172 589	186 894	0	186 894
Volumes facturés	154 244	157 206	163 845	167 712	166 710	0	166 710

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2016	13	0	100,0%	14	0	100,0%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de bonne qualité**. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

5 - Indicateurs de performance

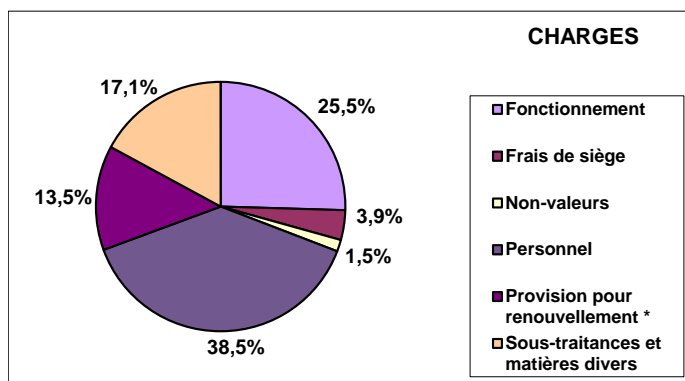
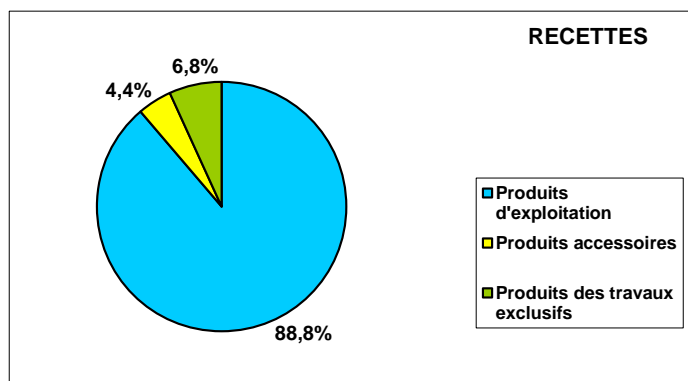
Service du secteur de Saint-Paër		Code indicateur	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 058 Sect. St Paër		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	74,3	105	105	105	105
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	83,01%	85,19%	81,82%	79,32%	79,23%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	1,41	1,16	1,40	1,73	1,87
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	1,39	1,14	1,38	1,70	1,84
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,72%	1,32%	1,47%	1,61%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	4,94	1,93	3,18	2,49	2,47
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	6,80	3,85	1,27	5,60	7,41
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,94%	0,68%	0,11%	1,56%	1,56%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Saint-Paër		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	156 561 €
	Produits accessoires	7 829 €
	Produits des travaux exclusifs	12 000 €
	Total	176 390 €
Charges	Fonctionnement	48 883 €
	Frais de siège	7 403 €
	Non-valeurs	2 923 €
	Personnel	73 924 €
	Provision pour renouvellement *	26 005 €
	Sous-traitances et matières divers	32 817 €
	Total	191 955 €
Résultat Brut en 2016		-15 565 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Suivi du compte de renouvellement - Article 7.2.2.3

Secteur de Saint Paër Suivi canalisation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2018	Total
Montant contractuel	3 750 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	3 750 €	90 000 €
Coefficient K	1	1,00367	1,02469	1,04449	1,07122	1,07061	1,0962	1,1181	1,1375	1,1553	1,1658		
Montant contractuel actualisé	3 750 €	7 528 €	7 685 €	7 834 €	8 034 €	8 030 €	8 222 €	8 386 €	8 531 €	8 665 €	8 744 €		
Solde report N-1 actualisé	0 €	3 764 €	11 528 €	19 584 €	28 120 €	36 133 €	45 218 €	54 507 €	63 984 €	70 236 €	-69 322 €		
Montant à engager	3 750 €	11 291 €	19 213 €	27 418 €	36 154 €	44 163 €	53 440 €	62 893 €	72 516 €	78 901 €	-60 578 €		
Sous Total Montant réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 362 €	10 203 €	0 €		13 565,00 €
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 362 €	13 565 €	13 565 €		13 565,00 €
Ecart avec Montant contractuel	-3 750 €	-11 291 €	-19 213 €	-27 418 €	-36 154 €	-44 163 €	-53 440 €	-62 893 €	-69 154 €	68 698 €	-60 578 €		

Suivi renouvellement contractuel (électromécanique - usine) - Article 7.2.2.1

Secteur de Saint Paër Suivi électromécanique	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2018	Total
Montant contractuel	1 644 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	1 644 €	39 450 €
Coefficient K	1	1,00367	1,02469	1,04449	1,07122	1,07061	1,0962	1,1181	1,1375	1,1553	1,1658		
Montant contractuel actualisé	1 644 €	3 300 €	3 369 €	3 434 €	3 522 €	3 520 €	3 604 €	3 676 €	3 740 €	3 798 €	3 833 €		
Solde report N-1 actualisé	0 €	-5 044 €	-4 117 €	-763 €	-511 €	3 009 €	5 891 €	7 217 €	11 014 €	14 985 €	12 864 €		
Montant à engager	1 644 €	-1 745 €	-749 €	2 671 €	3 011 €	6 529 €	9 495 €	10 893 €	14 754 €	18 783 €	16 697 €		
Sous Total Montant réalisé	6 669 €	2 288 €	0 €	3 169 €	0 €	775 €	2 419 €	67 €	0 €	31 531 €	4 366 €		51 284,31 €
Cumul réalisé	6 669 €	8 958 €	8 958 €	12 126 €	12 126 €	12 901 €	15 321 €	15 387 €	15 387 €	46 918 €	51 284 €		51 284,31 €
Ecart avec Montant contractuel	5 026 €	4 033 €	749 €	498 €	-3 011 €	-5 754 €	-7 076 €	-10 826 €	-14 754 €	-12 748 €	12 331 €		

5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Jumièges** et **Mesnil-sous-Jumièges**.

Il distribue environ 0,4% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **2 438 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2014) soit 0,6% des abonnés domestiques.

Historique du contrat

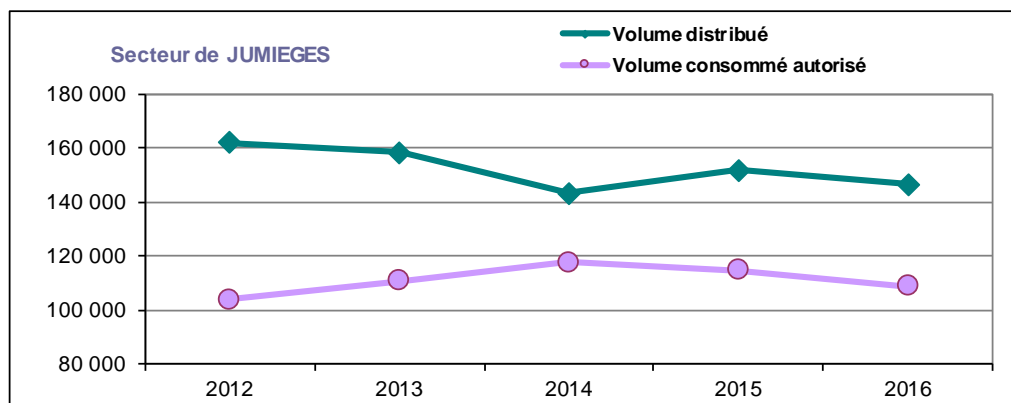
Le contrat d'affermage a été conclu entre la Collectivité et la Lyonnaise des Eaux - Eaux de Normandie, à compter du 01/02/2009 jusqu'au **31/01/2021**, pour une durée initiale de 12 années.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Jumièges		2012	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1
Volumés prélevés	Forage de Jumièges	161 242	158 064	143 089	149 253	142 004	
	TOTAL : V1	161 242	158 064	143 089	149 253	142 004	-4,9%
Volumés de service utilisés dans le processus de production	Forage de Jumièges	360	366	365	438	430	
	TOTAL : V2	360	366	365	438	430	-1,8%
Volumés produits : V3 = V1 - V2		160 882	157 698	142 724	148 815	141 574	-4,9%
Volumés importés en gros (1)	En provenance de Yainville	705	156	198	2 332	4 437	90,3%
	En provenance de Duclair	631	470	550	535	513	-4,1%
	TOTAL : V4	1 337	626	748	2 867	4 950	72,7%
Volumés exportés en gros (2)	Vers Yainville	391	0	100	0	0	
	TOTAL : V5	391	0	100	0	0	
Volumés mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		161 828	158 324	143 372	151 682	146 524	-3,4%
Volumés de service du réseau	TOTAL : V7	480	480	480	480	1 757	266,0%
Volumés comptabilisés	Volumés comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	102 990	109 873	116 724	113 690	106 527	-6,3%
Volumés autorisés non comptés	TOTAL : V9	399	406	443	463	513	10,8%
Volumés consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		103 869	110 759	117 647	114 633	108 797	-5,1%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		64,27%	69,96%	82,07%	75,57%	74,25%	-1,8%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		47,026	46,774	46,774	46,774	46,701	-0,2%
Indice Linéaire des volumés non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		3,43	2,84	1,56	2,23	2,35	5,4%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		3,38	2,79	1,51	2,17	2,21	2,0%
Indice Linéaire des volumés consommés : ILC = V10 / L / 365		6,07	6,49	6,90	6,71	6,38	-4,9%
Nombre d'abonnés : N		1 129	1 192	1 205	1 192	1 188	-0,3%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		24,01	25,48	25,76	25,48	25,44	-0,2%



Réseau

Secteur de Jumièges	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau en km hors branchements	47,026	46,774	46,774	46,774	46,701
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	52,986	52,774	52,834	52,849	52,826

Branchements

Secteur de Jumièges	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de branchements	1 192	1 200	1 212	1 215	1 225
Nombre de branchements Neufs	7	8	12	3	10
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	0	5	0	5	3
Solde branchement plomb	0	0	0	0	0

Compteurs

Secteur de Jumièges	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de compteurs	1 201	1 208	1 219	1 228	1 243
Nombre de compteurs renouvelés	482	9	9	7	12
Taux de renouvellement	40,13%	0,75%	0,74%	0,57%	0,97%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	2,05	2,91	3,83	4,75	5,63

Fuites

Secteur de Jumièges	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de fuites réparées sur canalisation	3	3	2	4	9
Nbre de fuites réparées sur branchement	5	8	6	5	6
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	47	17	4	10	4
Nombre TOTAL de fuites réparées	55	28	12	19	19

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Jumièges	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur canalisation	3	3	2	4	9
Linéaire de canalisation en km	47,026	46,774	46,774	46,774	46,701
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,064	0,064	0,043	0,086	0,193

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Jumièges	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur branchement	5	8	6	5	6
Nombre de branchements	1 192	1 200	1 212	1 215	1 225
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,419	0,667	0,495	0,412	0,490

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de Jumièges	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Nombre d'abonnés	1 129	1 192	1 205	1 192	1 188	0	1 188

Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Jumièges	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Volumes consommés	102 990	109 873	116 724	113 690	106 527	0	106 527
Volumes facturés	97 541	104 682	106 044	106 731	106 351	0	106 351

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Secteur de Jumièges	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités
BILAN 2016	12	0	100,0%	24	2	91,7%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de qualité satisfaisante. Le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant deux mois de la norme de 0,1 µg/l pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Une dérogation a été accordée par le Préfet en décembre 2014 pour une durée de 2,5 ans. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

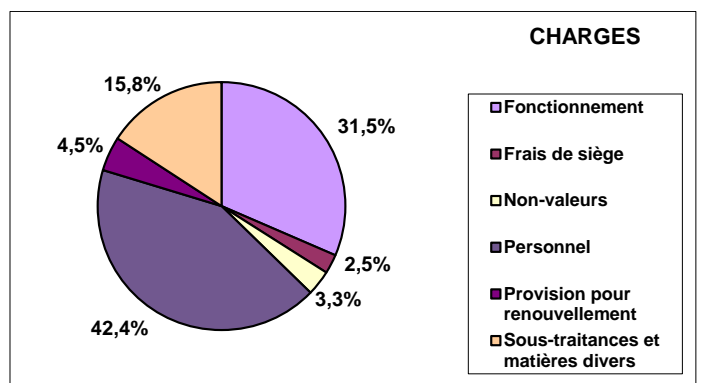
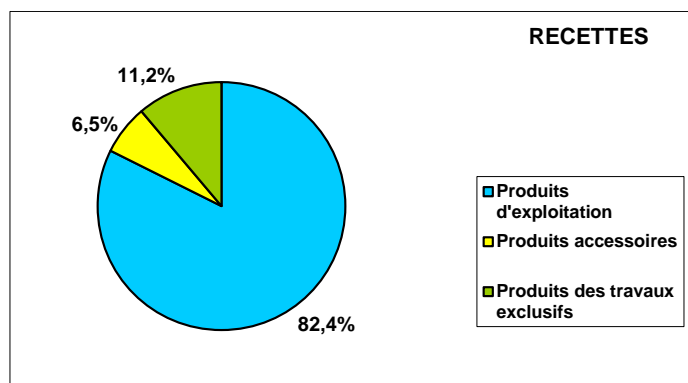
5 - Indicateurs de performance

Service du secteur de Jumièges	Code indicateur	2012	2013	2014	2015	2016	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	93,1%	95,5%	90,9%	91,7%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Jumièges	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 135 Sect. Jumièges	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	73,4	104	104	104	104	104
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	64,27%	69,96%	82,07%	75,57%	74,25%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	3,43	2,84	1,56	2,23	2,35	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	3,38	2,79	1,51	2,17	2,21	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,17%	0,00%	0,00%	0,00%	0,72%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	2,66	1,68	5,81	6,71	3,37	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	4,43	0,00	9,96	5,03	4,21	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	0,37%	0,22%	0,32%	0,57%	0,99%	
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)	P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Jumièges		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	90 918 €
	Produits accessoires	7 136 €
	Produits des travaux exclusifs	12 332 €
	Total	110 386 €
Charges	Fonctionnement	47 653 €
	Frais de siège	3 784 €
	Non-valeurs	4 999 €
	Personnel	64 192 €
	Provision pour renouvellement	6 787 €
	Sous-traitances et matières divers	23 947 €
	Total	151 362 €
Résultat Brut en 2016		-40 976 €



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Suivi du renouvellement contractuel (électromécanique - usine)

Suivi électromécanique - Jumièges	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	Total
Montant contractuel	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	59 176 €
Coefficient K	1	0,99179	1,0126	1,10552	1,0661	1,0785	1,0880	1,0746		
Montant contractuel actualisé	4 552	4 515	4 609	5 032	4 853	4 909	4 953	4 892		
Solde report N-1 actualisé	0	3 036	7 709	13 449	14 459	15 546	18 706	753		
Montant à engager	4 552 €	7 550 €	12 318 €	18 481 €	19 312 €	20 456 €	23 659 €	5 644 €		
Sous Total Montant réalisé	1 491 €	0 €	0 €	3 488 €	3 944 €	1 913 €	24 421 €	0 €		35 256,50 €
Cumul réalisé	1 491 €	1 491 €	1 491 €	4 979 €	8 923 €	10 836 €	35 257 €	35 257 €		35 256,50 €
Ecart avec Montant contractuel	-3 061 €	-7 550 €	-12 318 €	-14 993 €	-15 368 €	-18 543 €	-762 €	5 644 €		

6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait

1 - Présentation du service

Le service dessert la commune du **Trait**.

Il distribue environ 1,2% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **5 268 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2014) soit 1,2% des abonnés domestiques.

Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la ville du Trait et la Lyonnaise des Eaux - Eaux de Normandie, à compter du 01/07/2005 jusqu'au 30/06/2017, pour une durée de 12 années.

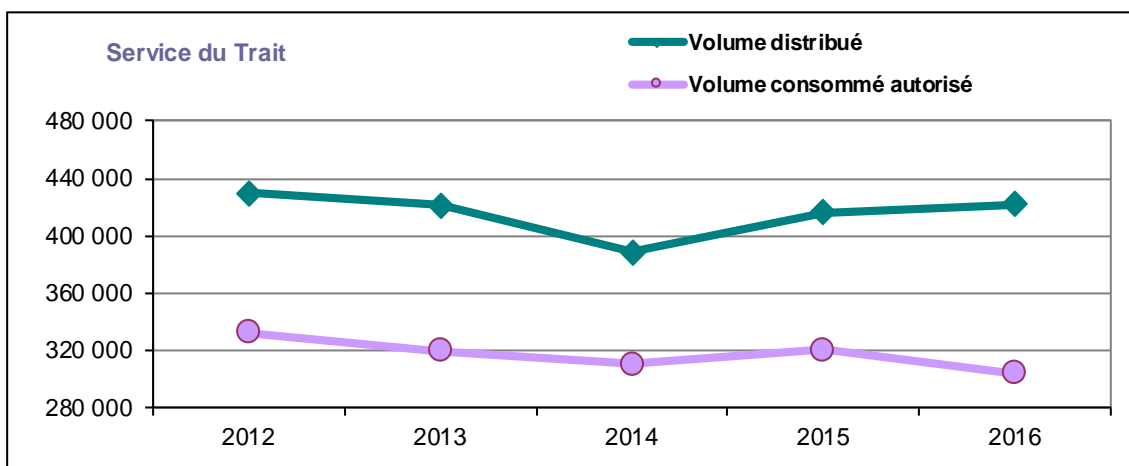
Par avenant n°11 en date du 18 avril 2017, la durée du contrat a été prolongée de 6 mois, son échéance devient le **31/12/2017**.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. À cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

2 - Indicateurs techniques

Service du Trait		2012	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de La Neuville	429 722	427 581	399 829	428 824	436 895	
	TOTAL : V1	429 722	427 581	399 829	428 824	436 895	1,9%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de La Neuville	355	361	365	360	365	
	TOTAL : V2	355	361	365	360	365	1,4%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		429 367	427 220	399 464	428 464	436 530	1,9%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	612	149	0	0	0	
	TOTAL : V4	612	149	0	0	0	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	25	0	0	0	
	Vers Hameau de Gauville St Wandrille Rançon	0	5 886	10 873	12 107	14 399	
	TOTAL : V5	0	5 911	10 873	12 107	14 399	18,9%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		429 978	421 459	388 591	416 357	422 131	1,4%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	828	825	843	820	924	12,7%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V7 / D \times 365$	330 359	317 733	307 534	317 810	301 169	-5,2%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	1 209	1 258	1 814	1 740	1 720	-1,1%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		332 396	319 816	310 191	320 370	303 813	-5,2%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		77,31%	76,22%	80,37%	77,60%	72,90%	-6,1%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		40,733	41,838	41,837	42,035	41,468	-1,3%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		6,70	6,79	5,31	6,42	7,99	24,4%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		6,56	6,66	5,13	6,26	7,82	25,0%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		22,36	21,33	21,03	21,67	21,02	-3,0%
Nombre d'abonnés : N		2 462	2 550	2 559	2 474	2 320	-6,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		60,44	60,95	61,17	58,86	55,95	-4,9%



Réseau

Service du Trait	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau en km hors branchements	40,733	41,838	41,837	42,035	41,468
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	50,073	51,238	51,252	51,450	50,883

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

Service du Trait	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de branchements	1 868	1 880	1 883	1 883	1 883
Nombre de branchements Neufs	3	12	3	1	1
Nombre de branchements Supprimés	1	0	0	1	1
Nombre de branchements Renouvelés	83	46	24	3	0
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	<i>83</i>	<i>45</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Solde branchement plomb estimé*	45	0	0	0	0
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	<i>2,41%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2014.

Compteurs

Service du Trait	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de compteurs	2 459	2 480	2 483	2 546	2 547
Nombre de compteurs renouvelés	18	47	22	63	28
Taux de renouvellement	0,73%	1,90%	0,89%	2,47%	1,10%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	2,51	3,36	4,31	5,10	5,99

Fuites

Service du Trait	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de fuites réparées sur canalisation	1	5	16	3	8
Nbre de fuites réparées sur branchement	11	3	3	1	5
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	36	14	16	18	13
Nombre TOTAL de fuites réparées	48	22	35	22	26

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Service du Trait	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur canalisation	1	5	16	3	8
Linéaire de canalisation en km	40,733	41,838	41,837	42,035	41,468
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,025	0,120	0,382	0,071	0,193

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Service du Trait	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur branchement	11	3	3	1	5
Nombre de branchements	1 868	1 880	1 883	1 883	1 883
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,589	0,160	0,159	0,053	0,266

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Service du Trait	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Nombre d'abonnés	2 462	2 550	2 559	2 474	2 312	8	2 320

Répartition des volumes consommés et facturés

Service du Trait	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Volumes consommés	330 359	317 733	307 534	317 810	191 186	109 983	301 169
Volumes facturés	307 286	307 157	300 305	307 035	190 960	109 983	300 943

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2016	18	0	100,0%	22	2	90,9%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de bonne qualité**. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

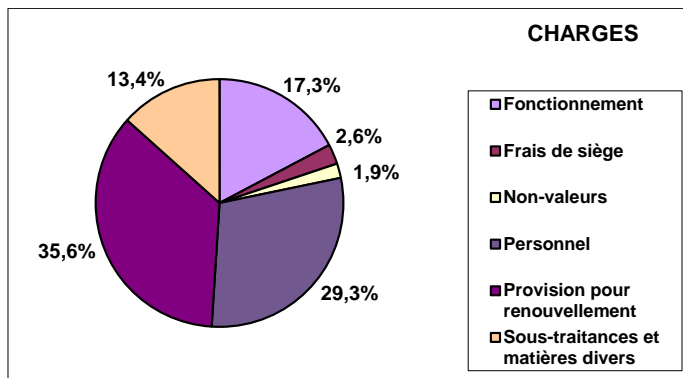
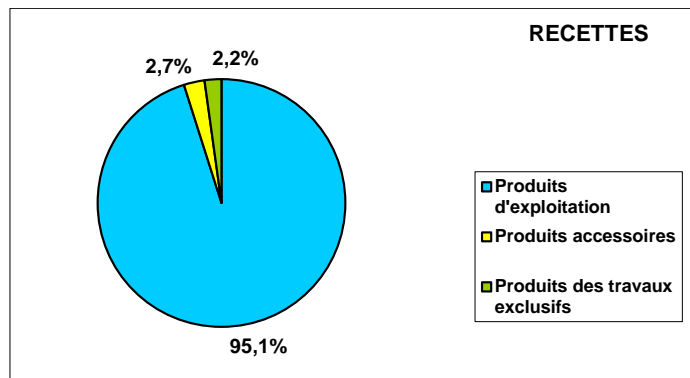
5 - Indicateurs de performance

Service du Trait		Code indicateur	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	95,0%	100,0%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	90,9%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de La Neuville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 134 Le Trait		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	74,5	105	105	105	105
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	77,31%	76,22%	80,37%	77,6%	72,9%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	6,70	6,79	5,31	6,42	7,99
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	6,56	6,66	5,13	6,26	7,82
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,52%	0,53%	0,58%	0,42%	0,83%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	0,00	1,57	3,91	1,21	2,16
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	6,50	0,78	8,99	13,74	14,66
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,13%	1,29%	0,84%	3,27%	3,29%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,0015	0,0008	0,0007	0,0007	0,0000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du Trait		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	272 681 €
	Produits accessoires	7 740 €
	Produits des travaux exclusifs	6 321 €
	Total	286 742 €
Charges	Fonctionnement	65 779 €
	Frais de siège	9 893 €
	Non-valeurs	7 166 €
	Personnel	111 542 €
	Provision pour renouvellement	135 744 €
	Sous-traitances et matières divers	50 963 €
	Total	381 087 €
Résultat Brut en 2016		-94 345 €



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

État du renouvellement de branchements plomb : clos

Programme soldé fin 2013.

Compteurs de télé relevés et réseau récepteurs - Avenant 5

Service du Trait	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Nombre compteurs	2 457	2 471	2 469	2 480	2 483	2 546	2 547		2 546
Nombre de compteurs équipés télérelève	2 423	2 423	2 421	2 459	2 471	2 523	2 537		2 523
Taux d'équipement	98,6%	98,1%	98,1%	99,2%	99,5%	99,1%	99,6%		99,1%

Suivi du renouvellement contractuel

Service du Trait Suivi du renouvellement contractuel	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Montant contractuel	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	673 176,00 €
Coefficient K (TP 10)	1,004768	1,009090	1,00330	1,00090	1,00094	0,99896	0,9968		
Montant contractuel actualisé	84 548	84 912	84 425	84 223	84 226	84 059	83 878		
Solde report N-1 actualisé	-89 389	-234 337	-256 690	-252 748	-217 633	-133 986	-55 937		
Montant à engager	-4 841 €	-149 425 €	-172 265 €	-168 525 €	-133 407 €	-49 927 €	27 941 €		
Sous Total Montant réalisé	228 493 €	108 746 €	81 089 €	49 099 €	845 €	6 131 €	4 995 €		479 397,67 €
Cumul réalisé	704 197 €	812 943 €	894 032 €	943 131 €	943 976 €	950 107 €	955 102 €	955 102 €	955 101,87 €
Ecart avec Montant contractuel	233 333 €	258 171 €	253 354 €	217 624 €	134 252 €	56 058 €	-22 946 €		

7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hérouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Pierre-de-Varengueville (extrémité sud)

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Quevillon, St Martin de Boscherville, la partie basse de la commune d'Hérouville et l'extrémité basse au sud de la commune de St Pierre de Varengueville.**

Il distribue environ 0,4% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **2 422 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2014) soit 0,5% des abonnés.

Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la Communauté de communes de Duclair et SADE Exploitation de Normandie – Veolia Eau, à compter du 01/07/2007 jusqu'au **30/06/2018**, pour une durée de 11 années.

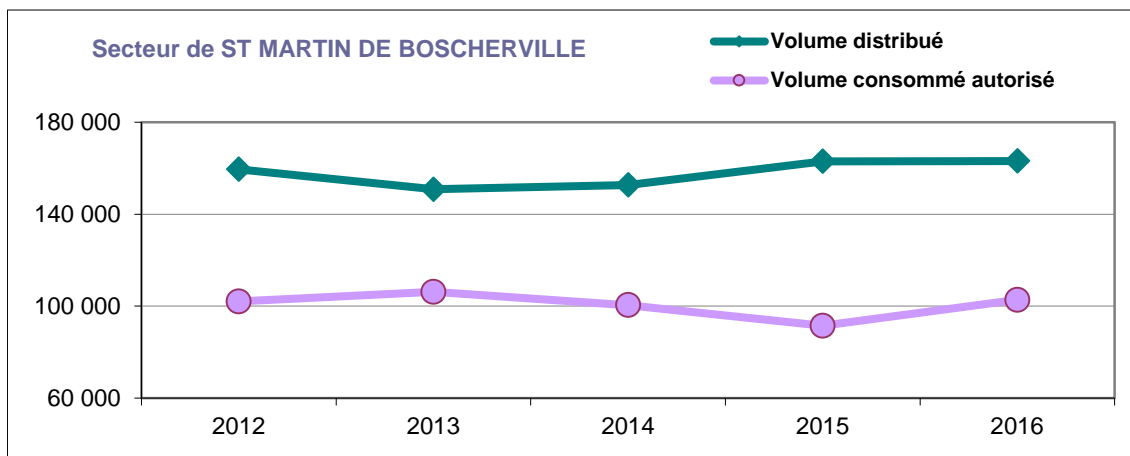
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs, un compte de renouvellement est abondé à hauteur de 7 500 €/HT/an (hors actualisation), et l'exploitant doit renouveler 792 compteurs.

2 - Indicateurs techniques

Service du Secteur de St Martin de Boscherville		2012	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Quevillon	160 090	151 106	153 717	261 260	274 807	
	TOTAL : V1	160 090	151 106	153 717	261 260	274 807	5,2%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Quevillon	0	0	0	0	0	
	TOTAL : V2	0	0	0	0	0	0,0%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		160 090	151 106	153 717	261 260	274 807	5,2%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de St Pierre de Manneville (PS NO)	0	0	79	7	34	
	TOTAL : V4	0	0	79	7	34	385,7%
Volumes exportés en gros (2)	Vers St Pierre de Manneville (PS Nord-Ouest)	556	246	1 106	1 817	2 919	60,6%
	Vers Bardouville (PS OUEST)	Interco en service le 23/02/2015			96 439	108 809	12,8%
	TOTAL : V5	556	246	1 106	98 256	111 728	13,7%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		159 534	150 860	152 690	163 011	163 113	0,1%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	680	680	680	680	704	3,5%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V7 / D \times 365$	100 747	104 737	98 762	90 121	101 376	12,5%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	782	760	978	660	645	-2,3%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		102 009	106 177	100 420	91 461	102 725	12,3%
Rendement du réseau : $R = (V10 + V5) / (V3 + V4)$		63,72%	70,43%	66,01%	72,61%	78,03%	7,5%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		45,702	38,580	38,580	38,580	40,603	5,2%
Indice Linéaire des volumes non comptés : $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$		3,56	3,28	3,83	5,18	4,17	-19,5%
Indice Linéaire de pertes en réseau : $ILP = (V6 - V10) / L / 365$		3,48	3,17	3,71	5,08	4,07	-19,8%
Indice Linéaire des volumes consommés : $ILC = V10 / L / 365$		6,12	7,56	7,21	13,47	14,47	7,4%
Nombre d'abonnés : N		1 001	1 008	1 009	1 005	1 034	2,9%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : $R = N / L$		21,90	26,13	26,15	26,05	25,47	-2,2%



Réseau

Secteur de St Martin de Boscherville	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau en km hors branchements	45,702	38,580	38,580	38,580	40,603
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	50,617	43,520	43,595	43,690	45,733

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

La mise à jour en 2013 des bases de données du SIG (Système d'Information Géographique) du prestataire Veolia eau explique la diminution du linéaire de 7 km de conduite.

Branchements

Secteur de St Martin de Boscherville	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de branchements	989	994	1 003	1 022	1 026
Nombre de branchements Neufs	1	5	9	19	4
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	nr	0	5	4	0
Solde branchement plomb	0	0	0	0	0

Compteurs

Secteur de St Martin de Boscherville	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre TOTAL de compteurs	1 053	1 050	1 047	1 050	1 076
Nombre de compteurs renouvelés	17	12	219	74	277
Taux de renouvellement	1,61%	1,14%	20,92%	7,05%	25,74%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	16,20	17,20	10,45	9,55	8,92

L'exploitant Veolia eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012 et 2013, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011. pour les années 2014 et suivantes, l'âge est calculé d'après la pyramide des âges compteurs

Fuites

Secteur de St Martin de Boscherville	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de fuites réparées sur canalisation	2	6	9	4	11
Nbre de fuites réparées sur branchement	4	4	8	5	3
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	0	2	2	13	0
Nombre TOTAL de fuites réparées	6	12	19	22	14

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de St Martin de Boscherville	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur canalisation	2	6	9	4	11
Linéaire de canalisation en km	45,702	38,580	38,580	38,580	40,603
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,044	0,156	0,233	0,104	0,271

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de St Martin de Boscherville	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées sur branchement	4	4	8	5	3
Nombre de branchements	989	994	1 003	1 022	1 026
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,404	0,402	0,798	0,489	0,292

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de St Martin de Boscherville	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Nombre d'abonnés	1 001	1 008	1 009	1 005	1 028	6	1 034

Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de St Martin de Boscherville	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2016
Volumes consommés	101 737	104 737	94 332	86 645	94 479	6 897	101 376
Volumes facturés	102 127	105 127	94 722	86 645	94 479	6 897	101 376

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS Secteur de St Martin de Boscherville	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2016	13	0	100,0%	22	1	95,5%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau distribuée est de bonne qualité**. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. Un dépassement ponctuel de la norme pour le carbone organique total a été constaté (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

5 - Indicateurs de performance

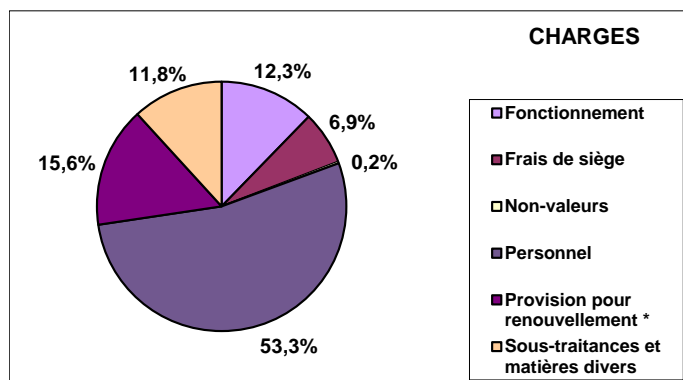
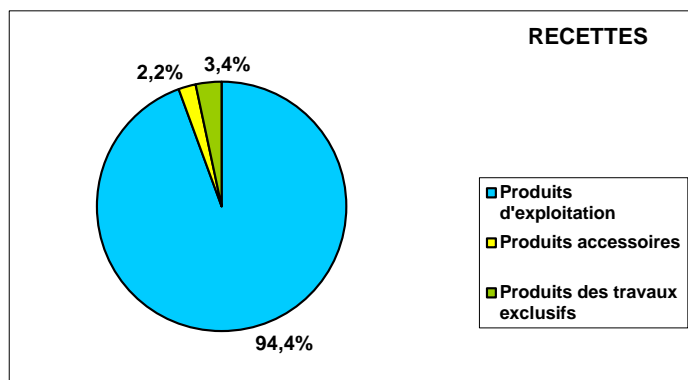
Service du secteur de St Martin de Boscherville		Code indicateur	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	95,5%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de Quevillon	P 108.3	50%	50%	60%	60%	60%
	UGE 057 St Martin de B.		50,0%	50,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	40	30	30	30	30
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	63,72%	70,27%	66,01%	72,61%	78,03%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	3,56	3,28	3,83	5,18	4,17
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	3,48	3,17	3,71	5,08	4,07
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,08%	0,09%	0,09%	0,00%	0,10%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,00	5,95	8,92	4,98	10,64
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,00	0,00	1,98	2,99	1,93
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	2,76%	0,79%	0,28%	0,42%	0,39%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de St Martin de Boscherville		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	126 869 €
	Produits accessoires	3 010 €
	Produits des travaux exclusifs	4 503 €
	Total	134 382 €
Charges	Fonctionnement	18 659 €
	Frais de siège	10 499 €
	Non-valeurs	300 €
	Personnel	80 998 €
	Provision pour renouvellement *	23 678 €
	Sous-traitances et matières divers	17 915 €
	Total	152 049 €
Résultat Brut en 2016		-17 667 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Suivi du renouvellement de compteurs

Secteur de St Martin de Boscherville Renouvellement de compteurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Programme contractuel	36	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	36	792
Cumul Programme contractuel	36	108	180	252	324	396	468	540	612	684	756	792	
Sous Total réalisé	13	4	7	29	45	17	12	219	74	126			546
Cumul réalisé	13	17	24	53	98	115	127	346	420	546			420
Ecart avec Programme Contractuel	-23	-91	-156	-199	-226	-281	-341	-194	-192	-138			

Suivi du compte de renouvellement : Article 7.2.2.3

Déterminé à partir du rapport financier du délégataire Veolia eau

Secteur de St Martin de Boscherville Compte de renouvellement	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Montant contractuel	5 141	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	5 141	113 102 €
Coefficient K	1,00000	1,04750	1,07500	1,08670	1,12550	1,15470	1,18300	1,19530	1,20020	1,20450	1,20450	1,20450	
Montant contractuel actualisé	5 141	10 770	11 053	11 173	11 572	11 872	12 164	12 290	12 340	12 385	12 385	6 192	129 338 €
Solde report N-1 actualisé		5 385	16 580	27 934	30 566	43 231	56 126	68 999	74 807	87 460	39 522	51 907	
Montant à engager	5 141 €	16 156 €	27 633 €	39 107 €	42 138 €	55 103 €	68 289 €	81 290 €	87 148 €	99 844 €	51 907 €	58 099 €	
Sous Total réalisé année N	0 €	0 €	0 €	9 595 €	0 €	320 €	0 €	6 788 €	0 €	60 322 €			
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	9 595 €	9 595 €	9 915 €	9 915 €	16 703 €	16 703 €	77 026 €	77 026 €	77 026 €	
Ecart avec Montant contractuel	-5 141 €	-16 156 €	-27 633 €	-29 512 €	-42 138 €	-54 783 €	-68 289 €	-74 502 €	-87 148 €	-39 522 €	-51 907 €	-58 099 €	

Secteur de St Martin de Boscherville Programme contractuel de renouvellement		
Libellé des biens concernés	Fait	Année de réalisation
Station de Quevillon		
COMPTEUR	oui	2009
POMPE 1 FORAGE		
POMPE 2 FORAGE		
POMPE 1 REPRISE	oui	2007
POMPE 2 REPRISE	oui	2011
ANALYSEUR CHLORE	oui	2015
COMPTEUR EAU SERVICE CHLORE		
REGULATION CHLORE CIFEC		
Réservoir BS Quevillon		
TELEGESTION SOFREL TTME	oui	2007
SONDE		
Réservoir - Surpression Le Genetay		
TELEGESTION SOFREL		
POMPE N°1	oui	2014
Surpression Val du Moulin		
TELEGESTION SOFREL	oui	2011
COMPTEUR DN60	oui	2014
POMPE N°1	oui	2015
Surpression Hérouville		
TELEGESTION SOFREL	oui	2015
COMPTEUR DN 80 MM		
POMPE 1 FLYGT		
Réservoir Hérouville		
SONDE HITEC		

ANNEXES
AU RAPPORT D'ACTIVITE
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE 2016

EAU DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Annexe 1 : Synthèse des données 2016 par commune

Communes de La Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Amfreville la Mivoie	3 267	1 373	145 917	19,599	1 252	13	1 366	1	0
Anneville-Ambourville	1 227	496	47 349	23,796	525	0	525	1	1
Bardouville	670	276	24 735	14,863	284	0	284	2	1
Belbeuf	2 055	972	96 591	25,034	744	10	970	5	2
Berville-sur-Seine	568	228	18 598	10,092	234	0	234	0	1
Bihorel	8 410	3 591	377 364	39,282	2 163	0	3 611	6	5
Bois Guillaume	13 524	5 490	778 687	90,991	4 145	0	5 594	17	16
Bonsecours	6 578	2 571	263 968	35,357	1 848	2	2 555	3	11
Boos	3 471	1 623	149 737	40,438	1 260	0	1 627	1	0
Canteleu	15 435	6 317	713 782	59,330	2 648	0	6 649	10	10
Caudebec lès Elbeuf	10 286	4 278	442 551	46,227	3 594	0	4 331	3	6
Cléon	5 169	2 033	274 570	30,344	234	7	2 024	2	1
Darnétal	9 588	4 152	417 618	41,029	1 857	127	4 134	0	1
Déville lès Rouen	10 507	4 480	481 346	40,679	2 725	0	4 665	14	6
Duclair	4 233	1 946	182 453	38,229	1 932	7	2 017	3	16
Duclair (Sect. St Paër)		7	1 225	2,995	14	0	7	0	0
Elbeuf sur Seine	16 977	6 273	799 224	70,642	263	0	6 235	5	5
Epinay sur Duclair	554	207	30 225	13,120	222	0	212	0	2
Fontaine sous Préaux	527	219	19 334	10,130	2 691	0	219	0	0
Franqueville St Pierre	6 349	2 742	267 522	52,170	360	9	2 723	4	4
Freneuse	916	429	38 736	11,002	680	7	429	1	0
Gouy	832	348	31 584	11,077	3 687	0	348	0	0
Grand-Couronne	10 032	4 284	476 631	75,161	2 304	6	4 266	7	13
Hautôt sur Seine	409	170	15 634	7,776	185	0	190	1	1
Hérouville Bas (Sect. St Martin B.)	1 250	125	12 906	7,984	nr	0	130	0	0
Hérouville Haut (Sect. Malaunay)		433	44 839	9,929	425	nr	441	5	1
Houpeville	2 732	1 098	102 162	23,804	1 116	nr	1 121	4	0
# Houpeville (Sect. PSNO)	0	0	0	0,317	0	0	0	0	0
Isneauville*	2 748	1 295	147 982	37,264	1 238	0	1 338	3	5
Jumièges	1 788	877	78 464	30,250	920	0	918	5	3
La Bouille	773	335	33 081	8,183	360	0	335	0	0
La Londe	2 336	973	90 737	31,504	1 098	1	1 011	5	2
La Neuville Chant d'Oisel	2 283	896	90 935	40,296	680	0	893	5	2
Le Houlme	4 087	1 955	155 117	22,687	1 508	nr	2 042	6	3
# Le Houlme (Sect. PSNO)		0	0	0,110	0	0	0	0	0
Le Grand-Quevilly	25 559	13 273	1 415 514	139,639	3 687	113	13 167	4	35
Le Mesnil Esnard	8 316	3 448	337 439	45,733	2 304	48	3 429	4	5
Le Mesnil sous Jumièges	650	311	28 063	16,451	305	0	325	4	3
Le Petit Quevilly	23 214	8 169	1 064 939	77,768	4 529	0	8 141	5	6
Le Trait	5 268	2 320	301 169	41,468	1 883	0	2 547	8	5
Les Authieux sur le Port St Ouen	1 261	529	50 951	14,663	4 529	0	527	0	3
Malaunay	5 988	2 645	255 895	44,514	2 273	nr	2 739	6	3
Maromme	11 218	4 806	488 684	47,805	2 208	0	5 104	5	17
Mont Saint Aignan	19 716	6 562	1 036 986	88,951	4 031	0	6 668	28	16
Montmain	1 426	569	52 790	12,421	438	0	569	1	1
Moulineaux	997	418	38 570	10,243	443	0	418	1	2
Notre-Dame de Bondeville	7 176	3 225	287 619	36,123	2 228	0	3 311	4	15
Oissel	11 467	5 272	513 140	74,929	174	10	5 233	18	40
Orival	968	387	34 987	14,299	4 072	0	387	0	0
Petit Couronne	9 073	3 948	403 361	53,223	2 139	127	3 933	3	8
Quevillon	605	240	22 806	11,226	nr	0	246	0	0
Quévreville la Poterie	975	412	39 151	12,168	311	1	411	1	1
Quincampoix (Sect. PSNO) La Muette	82	32	3 168	7,174	nc	0	nc	nc	nc
Roncherolles sur le Vivier	1 092	502	40 250	13,935	481	0	484	1	5
Rouen	113 313	33 999	6 575 598	377,699	19 561	1 090	33 766	68	92
# Rouen (Sect. PSNO)	0	0	0	0,259	0	0	0	0	0
Sahurs	1 296	552	41 770	16,798	555	0	562	0	1
Saint Aubin Celloville	966	459	43 745	14,477	378	0	457	0	0
Saint Aubin Epinay	1 055	419	41 464	15,434	318	0	419	0	0
Saint Aubin lès Elbeuf	8 253	3 670	468 262	55,996	3 187	0	3 662	5	4

Communes de La Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Saint Etienne du Rouvray	29 260	11 703	1 458 738	156,144	7 194	167	11 660	13	21
Saint Jacques sur Darnétal	2 631	1 275	127 481	39,276	1 052	0	1 267	4	9
Saint Léger du Bourg Denis	3 493	1 498	146 912	21,955	1 414	0	1 489	1	4
Saint Martin de Boscherville	1 532	667	65 287	21,393	nr	0	698	0	0
Saint Martin du Vivier	1 747	681	74 916	21,162	747	0	680	0	1
Saint Martin du Vivier (Sect. PSNO)		28	4 487	0,727	nc	0	nc	nc	nc
Saint Paër	1 376	582	75 722	35,686	616	0	605	5	2
Saint Pierre de Manneville	850	382	33 427	13,150	332	0	385	1	0
Saint Pierre de Var. (Sect. Malaunay)	2 324	1 011	101 902	29,984	1 013	nr	1 054	4	3
Saint Pierre de Var. (Sect. St Mart. B.)		2	377	nr	nr	0	2	0	0
Saint Pierre de Var. (Sect. St Paër)		2	124	0,812	2	0	2	0	0
Saint Pierre lès Elbeuf	8 397	3 258	347 195	54,868	3 028	0	3 184	2	9
Sainte Marguerite sur Duclair	1 988	822	79 598	23,839	816	0	844	2	3
Sotteville lès Rouen	29 741	11 833	1 383 216	129,004	8 004	61	11 742	17	42
Sotteville sous le Val	817	286	28 781	9,005	297	0	287	0	0
Tourville la Rivière	2 521	1 085	179 507	28,352	1 003	6	1 084	3	2
Val de la Haye	703	320	34 353	13,419	345	0	328	0	1
Yainville	1 086	554	51 262	15,549	566	2	569	6	9
Ymare	1 192	455	43 036	8,709	388	2	455	0	0
Yville-sur-Seine	480	199	18 951	10,108	204	0	204	1	3
# Bosc Guérard St Adrien (Sect. PSNO)	0	0	0	0,071	0	0	0	0	0
# Douville s/ Andelle (Régie Dir. Rouen)	0	0	0	0,776	0	0	0	0	0
# Fontaine le Bourg (Sect. PSNO)	0	0	0	5,348	0	0	0	0	0
# Pissy Poville (Sect. Malaunay)	0	0	0	0,920	0	0	0	0	0
# Pont St Pierre (Régie Dir. Rouen)	0	0	0	5,284	0	0	0	0	0
# Quincampoix (Sect. Malaunay)	0	0	0	0,220	0	0	0	0	0
# Radepont (Régie Dir. Rouen)	0	0	0	2,103	0	0	0	0	0
# Romilly sur Andelle (Régie Dir. Rouen)	0	0	0	0,751	0	0	0	0	0
# St Georges s/ Fontaine (Sect. PSNO)	0	0	0	2,048	0	0	0	0	0

NR : Non renseigné par l'exploitant

Remarque Isneauville* : le nombre de branchements et de compteurs sur Isneauville inclue ceux de Quincampoix et St Martin du Vivier

Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)

Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016 Zone de distribution n°3 de ROUEN LA JATTE METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 117 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La collectivité doit poursuivre ses actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages et notamment auprès des utilisateurs de chlortoluron et de métaldéhyde.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016
Zone de distribution n°1 de ROUEN GRAND MARE CHATELET
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 41 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016
Zone de distribution n°2 de ROUEN BAS DE VILLE
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La collectivité doit poursuivre ses actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages et notamment auprès des utilisateurs de chlortoluron et de métaldéhyde.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 134 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de DARNETAL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Darnétal.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 24 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de FONTAINE-SOUS-PREAU

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La collectivité doit poursuivre ses actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages et notamment auprès des utilisateurs de chlortoluron et de métaldéhyde.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016
Zone de distribution n°1 de ST AUBIN CELLOVILLE - FRANQUEVILLE
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 60 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

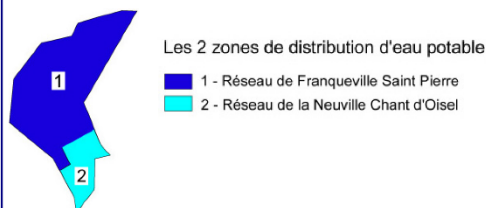
Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016
Zone de distribution n°2 de ST AUBIN CELLOVILLE - LA NEUVILLE
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Sur une antenne du réseau de la commune de Quévreville la Poterie, la qualité de l'eau distribuée en 2016 est moyenne en raison de la présence de chlorure de vinyle malgré la suppression de canalisations en PVC. Les purges du secteur concerné ont été remises en service en vue de garantir une eau conforme en tout point du réseau et sont maintenues jusqu'à suppression des canalisations en PVC responsables du problème.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Radepont.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 42 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pour éliminer le goût du chlore.

En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,3 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,5 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Les 2 zones de distribution d'eau potable

- 1 - Réseau de Franqueville Saint Pierre
- 2 - Réseau de la Neuville Chant d'Oisel

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016
Zone de distribution de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint Aubin Epinay.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 10 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de ST AUBIN EPINAY BS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Épinay Bas-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 9 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016
Zone de distribution de ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 15 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 **La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.**

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de ST LEGER BOURG DENIS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016
Zone de distribution de SAINT MARTIN DU VIVIER
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 41 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de GRAND QUEVILLY

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 72 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pour éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le métolachlore.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de OISSEL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Oissel.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 26 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 33,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,4 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de BANLIEUE SUD ROUEN

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 166 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un dispositif adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2016 est de qualité moyenne. La présence de pesticides a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des travaux d'amélioration de la qualité sont en cours. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,9 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisés pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

4 dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthylatrazine déisopropyl.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de GD COURONNE - MOULINEAUX

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 41 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le métolachlore.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de MAISON BRULÉE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage des Varras.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 6 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pour éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le métazachlore.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de LA BOUILLE BAS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage du Val-Galopin.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 2 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de CAUDEBEC-LES-ELBEUF

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 10,5 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de ELBEUF BUQUET

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages des Varras et de la Neuville du Bosc.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le métazachlore

 La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de ELBEUF EST

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 11,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de ELBEUF OUEST

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage les Ecamaux d'Elbeuf.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 34 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,5 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 17,4 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de FRENEUSE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de qualité moyenne. La présence de pesticides a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des travaux d'amélioration de la qualité sont en cours. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 42 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,9 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisés pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

4 dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthylatrazine déisopropyl.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de ORIVAL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival et le captage d'Elbeuf les Ecameaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 16 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 10,5 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de ST AUBIN LES ELBEUF

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 31 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 17,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de ST PIERRE LES ELBEUF

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de L'Oison et la Fieffe de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 27 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,6 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,5 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de BARDOUVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Bardouville et de Qucvillon.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 32,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la déséthylatrazine désisopropyl.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de **DUCLAIR**

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par STGS.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,3 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de HOUPEVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 56 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la dieldrine.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016
Zone de distribution de MALAUNAY - LE HOULME
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Le suivi renforcé du tri et tétrachloroéthylène est maintenu et les résultats sont conformes. De plus, actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages Les Sondres et Les Anglais de Montville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 66 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de HÉNOUVILLE MÉTROPOLE

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage d'Hénouville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de YAINVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Yainville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 21 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 24,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 4,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de YVILLE/SEINE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage des Varras.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 6 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le métazachlore.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de MAROMME MELANGE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme et de la vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 127 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,2 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de MAROMME USINE DE TRAITEMENT

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 106 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 16,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016
Zone de distribution de DEVILLE-LES-ROUEN
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 53 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 15,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de ISNEAUVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 27 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pour éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,8 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la dieldrine.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de SAHURS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Val-de-la-Haye.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 19 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,3 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de ST PAER

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,3 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de JUMIEGES

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de qualité moyenne. La présence d'un pesticide a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le Préfet jusqu'en juin 2017. Des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau sont à réaliser. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Jumièges.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,6 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 40,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont élevées mais restent conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

2 dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthylatrazine déisopropyl.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016

Zone de distribution de LE TRAIT

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage du Trait.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 22 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 23,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,5 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2016
Zone de distribution de ST MARTIN BOSCHERVILLE
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Quevillon.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par Veolia.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 22 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la déséthylatrazine déisopropyl.

 **La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.**



Envoyé en préfecture le 13/02/2017
Reçu en préfecture le 13/02/2017
Affiché le **SLOW**
ID : 076-200023414-20170213-B2017_0018-DE

Réf dossier : 1365
N° ordre de passage : 18
N° annuel : B2017_0018

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU BUREAU DU 8 FÉVRIER 2017

Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau Programme de travaux d'eau potable 2017 - Lancement des consultations - Marchés à intervenir : autorisation de signature - Demande de subventions : autorisation

Le coût du programme de travaux de l'année 2017, joint en annexe, est estimé à 18 585 000 € HT pour les 71 communes de la Métropole.

Il comprend des opérations :

- de renouvellement du réseau et de sécurisation de la distribution pour un montant de 15 833 000 € HT,
- de remplacement de branchements en plomb pour un montant de 1 122 000 € HT,
- de gros entretien et de renouvellement des équipements électromécaniques pour un montant de 500 000 € HT,
- de travaux de génie civil sur les stations et les réservoirs pour un montant de 770 000 € HT,
- de travaux sur les unités de production d'eau potable dans le cadre de mesures réglementaires pour un montant de 100 000 € HT,
- d'études pour la recherche de nouvelles ressources en eau et de protection contre la malveillance pour un montant de 260 000 € HT.

S'agissant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution, ils seront réalisés en partie par le groupement - SADE – SOGEA – SPIE BATIGNOLLES titulaire d'un marché à bons de commandes (pour 4 pôles métropolitains) et CISE TP (pôle Austreberthe Cailly).

Pour ce qui concerne la Régie de l'Eau périmètre ex-CAR, les travaux de remplacement de branchements en plomb seront réalisés par l'entreprise SAT.

Pour les opérations de gros entretien-renouvellement, les travaux sur les ouvrages de stockage d'eau et sur les unités de production d'eau potable, de certains travaux de renouvellement, déplacement de

réseaux (accompagnement T4), ainsi que les études, il est nécessaire de procéder au lancement de consultations selon les dispositions prévues au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et conformément au programme de travaux.

Ce programme soumis au Conseil de la Métropole dans le cadre du vote de la délibération budgétaire, comprend des opérations susceptibles de bénéficier de subventions de la part du Département de la Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le Quorum constaté,

Le Bureau métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement en date du 6 février 2017,

Vu la délibération du Conseil du 4 février 2016 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Hubert SAINT, Conseiller délégué,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- qu'il convient de lancer les consultations appropriées dans le cadre du programme de travaux 2017 selon les dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,
- que les travaux du programme 2017 sont susceptibles d'être subventionnés,
- que le programme de travaux sera soumis au Conseil de la Métropole dans le cadre du vote de la délibération budgétaire,

Décide :

- d'autoriser le lancement de consultations appropriées dans le cadre du programme de travaux 2017 conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,
 - d'habiliter le Président à signer le ou les marché (s) à intervenir, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres dans le cadre des procédures formalisées dont le montant est égal ou supérieur aux seuils européens et à signer tous documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution,
- et
- d'autoriser le Président à solliciter auprès du Département de la Seine-Maritime et de l'Agence de

Envoyé en préfecture le 13/02/2017

Reçu en préfecture le 13/02/2017

Affiché le

ID : 076-200023414-20170213-B2017_0018-DE

SLO

l'Eau Seine-Normandie les subventions auxquelles la Métropole pourrait prétendre.

La dépense en résultant sera imputée sur les chapitres 21 et 23 et la recette qui en résulte sera inscrite au chapitre 13 du budget Principal de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de la Métropole, sous réserve de l'adoption du budget 2017.

Il reste que pour respecter les prescriptions de l'article L5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision au Conseil lors de sa prochaine réunion.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU BUREAU DU 8 FÉVRIER 2017

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CORMAND (Canteleu), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme KLEIN (Rouen), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly) M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 17 h 10, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M. MOREAU (Rouen), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen), M. ROBERT (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) par Mme CANU, M. GRELAUD (Bonsecours) par Mme PIGNAT, M. LAMIRAY (Maromme) par Mme BOULANGER, M. MERABET (Elbeuf) par Mme GUILLOTIN, M. RANDON (Petit-Couronne) par Mme TOCQUEVILLE.

Absents non représentés :

Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), Mme ROUX (Rouen), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray).

PROGRAMME DE TRAVAUX
2017
Direction de l'Eau

I - EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ADDUCTION ET DISTRIBUTION		
Type d'opérations	Précisions	Montant €HT
Travaux de renouvellement de réseau régulier	Porter le renouvellement vers 0,8%	7 500 000
Travaux de renouvellement et déplacement de canalisation - Opérations exceptionnelles	Projet de transport Arc NORD-SUD - T4 et rénovation Cœur de Métropole	3 733 000
Interconnexions de réseaux pour mutualisation des productions	Interconnexions entre Duclair/SI Paër et Yainville/Jumièges	300 000
Interconnexions de réseaux pour mutualisation des productions	Interconnexions entre Chapelle et Plateau Est	4 300 000
SOUS-TOTAL		15 833 000

II - REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS EN PLOMB		
Types d'opérations et origine	Précisions	Montant €HT
Eradications des branchements en plomb	Fin du programme de remplacement des branchements prévue pour 2018	1 122 000
SOUS TOTAL		1 122 000

III - GROS ENTRETIEN & RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE - STATIONS - RESEAUX et DIVERS		
Objet	Travaux	Montant €HT
Achat de débitmètres et et mesure de niveaux de réservoirs	Sectorisation et contrôle du fonctionnement du réseau et fuite	50 000
Renouvellement des équipements de production	Achat fourniture : média filtrant, vannes, pompes, surpresseurs air, matériel analyse, filtre à sable et équipements	80 000
Renouvellement des équipements de production	Renouvellement d'équipements et travaux exclusifs dans le cadre des contrats de prestation d'exploitation	280 000
Renouvellement des équipements de production	Remplacement ou régénération des filtres à charbon en grain (CAG)	90 000
SOUS TOTAL		500 000

IV - OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU - CONSTRUCTION OU GC		
Objet	Travaux	Montant €HT
Travaux conservatoires de Génie Civil et réhabilitation	La Chapelle et renouvellement des planchers de filtres (2/6 en 2017)	300 000
Travaux conservatoires de Génie Civil et réhabilitation	La Chapelle : couverture filtres et bâtiment station de pompage	200 000
Reprise d'étanchéité des réservoirs	Réhabilitation étanchéité intérieure du réservoir Champ de Courses et bardages extérieurs Léon Salva	250 000
Etudes diagnostic GC	Expertise et diagnostic génie civil (réservoir du Champ de Courses, Léon Salva selon besoin)	20 000
SOUS TOTAL		770 000

V - UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MESURES REGLEMENTAIRES		
Objet	Travaux	Montant €HT
Protection des captages	Création de haies, fascines, Triboudaine, travaux réglementaires suite DUP...	80 000
Mise en place de dispositifs de sécurité des personnes sur les ouvrages	Diverses améliorations sur les réservoirs, usines et stations de pompage	20 000
SOUS TOTAL		100 000

VI - ETUDES		
Objet	Travaux	Montant €HT
Fiabilisation de la Production d'eau - Recherche en eau	Etude de recherche en eau en conventionnement avec le BRGM et l'AESN	100 000
Protection et sécurisation contre les malveillances	Acquisition de matériel de surveillance, protection des systèmes informatiques	160 000
SOUS TOTAL		260 000

TOTAL GENERAL		18 585 000
----------------------	--	-------------------

Annexe 4 : Glossaire

Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008

1. Parties prenantes

Autorité organisatrice

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement¹.

Habitant

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

Habitant desservi

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

Abonné (ou usager ou client)

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement². L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc.. L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quel que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Abonné domestique ou assimilé

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Abonnement

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service³. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

2. Service, missions du service, réclamation

2.1 Service

Service

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

2.2 Missions du service de l'eau

Mission de production

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

1 Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'utilisateur - Définition 18.

2 Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

3 Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)

Mission de transfert

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de distribution

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

2.3 Missions du service de l'assainissement collectif

Mission de dépollution

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

Mission de transport

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de collecte

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

2.4 Réclamation

Réclamation

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue⁴.

3. Définitions techniques

3.1 Service de l'eau

Réseau de desserte

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements⁵.

Volume produit⁶

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé⁷.

Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté⁷.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients.

Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Échanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

Volume mis en distribution⁶

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume comptabilisé⁶

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume de service du réseau⁶

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume consommateurs sans comptage⁶

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

Echantillon⁸

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de l'IWA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Opérations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4) Billed unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie facturée)	Revenue water / Volume facturé (1)	
	Waterlosses / Volume de pertes en (5)	Apparent losses / Pertes apparentes	Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée) Unbilled unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie non facturée) + Volume de service du réseau (1)	Non revenue water / Volume non facturé
			Real losses / Pertes réelles	Unauthorised consumption / Volume détourné (1) Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)	
		Leakage on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)		Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution)	
				Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs)	
	Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)				

(1) défini par l'ASTEE

(2) défini dans le présent document

(3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE

(4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE

(5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et de distribution, c'est-à-dire hors adduction et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendus en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

3.3 Service de l'assainissement collectif

Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques⁹.

Station d'épuration (ou usine de dépollution)

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Inondation

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

Débordement

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

Infiltrations

L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

Refolement

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

⁹ Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.

